

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente;
 M. ANTOINE MOREAU, commissaire;
 Mme JUDY GOLD, commissaire.

**AMÉNAGEMENT DU SITE CONTRECOEUR
DANS L'ARRONDISSEMENT
MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 13 juin, 19 h
Église Saint-Justin
5025, rue Joffre
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 13 JUIN 2007..... 1

MOT DE LA PRÉSIDENTE 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

YVES LEBLANC 1

FRANÇOISE PICARD 41

GRALA / LES TOITS DE MERCIER 47

VILLE DE MONTRÉAL-EST..... 61

ARRONDISSEMENT D'ANJOU 76

YOLAND BERGERON 94

PIERRE DROUIN 96

MOT DE LA PRÉSIDENTE

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

5 Je vous souhaite la bienvenue à cette deuxième séance, la deuxième partie de la consultation publique qui porte sur le projet d'aménagement du site Contrecoeur de la Société d'Habitation et de Développement de Montréal.

10 Je suis Catherine Chauvin, commissaire à l'Office de consultation publique et accompagnée de madame Gold et de monsieur Antoine Moreau, également commissaires de l'Office.

15 L'équipe de la Commission comprend aussi madame Stéphanie Espach et monsieur Marc Breton qui sont analystes, monsieur Luc Doray qui agit à titre de secrétaire de commission ainsi que Nhat Tan Li qui est à la table d'accueil pour vous servir ce soir. Toutes les assemblées comme celle de ce soir sont enregistrées et sténographées. C'est monsieur Éric Dzumedzey qui s'occupe de la sonorisation et madame Louise Philibert, de la sténographie.

20 Alors, je vais vous épargner tous les détails que j'ai dits hier. Ce soir, nous avons 6 personnes d'inscrites ; nous prévoyons donc terminer à 10 heures et demie, ce qui est une heure peut-être un petit peu plus normale pour des gens qui travaillent le lendemain. S'il y a des gens dans la salle qui veulent faire une présentation ce soir, mais qui ne se sont pas déjà inscrits, vous pouvez vous inscrire dès maintenant auprès de monsieur Li et puis sans plus tarder... Ah, je voulais quand même vous dire qu'on a rajouté une séance demain, le 14.

25 Pour le moment, on a 4 personnes d'inscrites pour demain. Donc, on accepte aussi les inscriptions. Le but, c'était... en fait, on a essayé de faire en sorte qu'il y ait un petit peu moins de gens par séance pour finir à une heure plus raisonnable, ce qui laisse encore de la place demain pour de nouvelles inscriptions. Alors, sans plus tarder, j'invite monsieur Leblanc. Bonsoir, Monsieur Leblanc.

30

M. YVES LEBLANC:

Bonsoir, Madame la présidente.

35

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Bienvenue.

40

M. YVES LEBLANC:

Merci. Monsieur, Madame, les commissaires.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Alors, je comprends que vous allez nous faire une présentation *PuissancePoint* ?

45 **M. YVES LEBLANC:**

PuissancePoint ? Je vais essayer de le décrire essentiellement. Vous avez reçu mon... Oui, je vais faire une présentation *PowerPoint*, *ForcePuissance*, *PointPuissance*, appelez-le comme vous voulez. Essentiellement, la présentation est surtout pour suppléer dans le fond ce que j'ai soumis comme mémoire écrit, ce qui a déjà été envoyé. Donc, essentiellement, c'est le commentaire sur le projet.

55 Juste d'abord déclarer un peu mon intérêt face au projet. C'est tout simplement que je suis... dans le fond, je le présente à titre de citoyen même si je suis quand même assez impliqué au niveau de la Table de concertation locale avec Solidarité Mercier-Est et plusieurs discussions au niveau local avec d'autres citoyens, mais je sentais le besoin en tant que, donc, citoyen, de résident, de quand même me prononcer à titre personnel.

60 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Je vous inviterais à parler plus lentement parce qu'on a de la misère à vous entendre.

M. YVES LEBLANC:

65 Vous faites bien de me le rappeler, j'ai le fâcheux défaut de me presser à parler très vite parce que j'ai toujours envie de tout dire ce que j'ai à dire.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

70 Et je ne m'empêcherai pas de vous dire que votre mémoire comprend des éléments techniques qui peuvent ne pas être nécessairement facile à comprendre pour tout le monde. Alors, je vous invite à y aller lentement.

M. YVES LEBLANC:

75 D'accord.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

80 On prendra le temps qu'il faut.

M. YVES LEBLANC:

Merci. Donc, c'est en tant que citoyen que je viens me présenter ce soir. J'habite le quartier depuis 12 ans, donc 2 ans plus spécifiquement comme étant vraiment voisin du site

85 limitrophe du site Contrecoeur. Cependant, j'ai habité dans le secteur 25 ans à peu près
auparavant, à Ville d'Anjou, à peu près à un kilomètre tout juste au nord du site. Donc, je le
connais très bien, je me promenais à vélo dans le secteur quand j'étais tout jeune. Donc, je
connais un peu comment ça a évolué la présence de la carrière et tout ça.

90 Ce qui m'a attiré dans le secteur, avant j'habitais sur la rue St-Donat, un peu plus à
l'ouest, tout près de la rue Sherbrooke, et c'était quand même assez bruyant, très passant,
donc, je cherchais quand même un milieu relativement calme et ma première maison, je l'ai
achetée à l'aube de mes 40 ans, ou à peu près, et j'ai choisi ce secteur pour la tranquillité,
pour l'environnement, pour le type de gens et de personnes que j'y retrouvais auxquelles je
95 pouvais m'associer ou ressembler.

Et il y avait effectivement quand même la présence industrielle qui était là, mais pour
moi, il y avait une espèce de compromis. Il y avait un équilibre parce qu'il y avait justement le
site Contrecoeur qui n'était pas développé. Il y a une espèce d'espace vert qui venait
100 compenser pour le fait que c'était bruyant, qu'il y avait des odeurs à l'occasion, qu'il y avait
peut-être du dynamitage, mais qu'on ressentait beaucoup moins qu'il y a 20 ans ou il y a 15
ans.

Donc, pour moi, c'était comme un équilibre qui était là. Le fait d'arriver avec ce projet,
105 d'abord en éliminant les arbres qu'on y retrouvait, l'espace qui était là, vient un peu changer
cet équilibre et c'est vraiment dans cette perspective que je viens me prononcer par rapport
aux changements qui sont là.

Je ne peux pas m'empêcher de parler d'abord très rapidement, parce que vous
110 m'avez demandé la dernière fois de passer par-dessus ce point-là, mais je veux juste le
mentionner comme j'ai fait en préambule dans mon mémoire, la façon que le projet a été
avancé par la SHDM, par le promoteur et même un peu par la Ville de Montréal qui n'était pas
formellement représentée lors des présentations ; il y avait l'arrondissement, mais pas la Ville.
Je trouve déplorable la façon que ça s'est fait. C'est un manque total de respect envers les
115 citoyens, envers les règles démocratiques, les règles qu'elle-même établit.

Je pense que c'est un manque également de respect envers les attentes de cette
commission où est-ce qu'on a vu qu'il y a des travaux qui ont déjà été amorcés avant même la
tenue de cette commission. On nous dit que c'était pour les travaux préalables de
120 décontamination, or, on a vu lors des présentations que les surfaces où le travail de
décontamination était nécessaire étaient beaucoup plus limitées que ce qu'on nous disait.
Donc, dans le fond, ils auraient très bien pu se limiter à ces espaces-là et attendre un peu,
laisser les arbres intacts pour entendre ce que les gens pouvaient peut-être suggérer de
vouloir faire avec ces espaces-là.

125

130 Donc, on aurait pu aménager des espaces verts plus particuliers. Juste une photo que je montre ici. Le 11 février déjà, il y avait le tracé du boulevard Contrecoeur qui était marqué sur toute sa longueur à partir de la rue Sherbrooke où c'est marqué sur le poteau «boulevard Contrecoeur». À cet endroit-là, en plus, il n'y a même pas d'arbres, c'est juste sur la frange de l'ancien dépotoir et on remarquait d'ailleurs que le «sillonage» de l'équipement lourd à ce moment-là, déjà au mois de février, était fait en fonction de la trame qu'on pouvait voir publiée dans les journaux pour le site Contrecoeur à ce moment-là.

135 Malgré la demande des citoyens d'avoir plus d'informations quant à la contamination, tous ces documents-là restaient, entre guillemets, secrets au privé, confidentiels, en nous disant qu'on était pour avoir toute l'information lors de consultations publiques éventuellement.

140 Évidemment il est arrivé le mois d'avril où est-ce qu'à ce moment-là sans même encore attendre une deuxième fois, malgré le *mea culpa* de la SHDM du mois de janvier pour la première série de coupe d'arbres, il y a eu la deuxième où est-ce que là, vraiment, ils sont allés très rapidement et vraiment à ce moment-là, vous pouvez voir les arbres, on parlait de petits arbres ou de friches, moi je vois des arbres, peut-être pas matures de 50 ans, mais du 30, 40 ans facilement qui ont vraiment été abattus.

145 Donc, tout ça va enlever un peu dans le fond des options qui seraient possibles éventuellement et je suggérerais à l'Office, à cette commission de façon plus limitée, mais à l'Office certainement d'amener le message qu'on doit rappeler aux décideurs, aux politiciens, aux élus municipaux, à tout promoteur, que les travaux qui touchent un terrain qui sera éventuellement soumis à une consultation ne peut pas être altéré, changé, modifié. On doit attendre ça pour laisser les options ouvertes aux citoyens.

155 Dans le cas particulier où est-ce que quand c'est un projet qui est présenté sous l'article 89 de la Charte, dans le fond, on le sait, on n'a plus de pouvoir référendaire où il est possible pour les citoyens de se prononcer, à part un cas dans le cas de patrimoine historique, je pense, mais tous les autres, il n'y a pas de possibilité de décision référendaire. Donc, je pense que c'est un rappel que l'Office se devra de faire.

160 Malheureusement tous ces agissements ont teinté la perception, les agissements et, je dirai, l'acceptation également du projet, surtout qu'au niveau politique, on entendait dire : «Ah, mais tous les citoyens sont d'accord avec le projet, donc, c'est correct.» On me l'a répété plusieurs fois à l'arrondissement. Monsieur Maciocia me l'a répété le 23 avril encore au conseil. Donc, c'est le genre de choses qui nous amènent à être extrêmement sceptiques vis-à-vis tous les rapports, vis-à-vis tout ce qu'on ne connaît pas.

165 Par exemple au niveau des arguments financiers qui justifient la construction de tel type d'habitation, tel type de logement, la proportion de logements sociaux, tout ce qui est là, sans vouloir être contre la proportion, quoi que ce soit, on se dit : Quel mot avons-nous à dire ? On dirait que les dés sont jetés et que toutes les décisions sont prises.

Ceci étant dit, je reviens au projet très rapidement, je vous remercie de votre patience.
170 Sur le projet lui-même, en regardant les objectifs d'abord du plan directeur de développement, les objectifs, je pense, sont tout à fait corrects et je suis en accord avec eux. Que ce soit au niveau du support pour les politiques municipales, pour le développement de l'habitation, la mise en valeur de l'actif important qu'est ce terrain-là, réhabiliter le terrain qui est en partie seulement contaminé, mais quand même, il l'est, compléter la trame urbaine et
175 dans un autre volet, c'est également adresser la question de la proximité de la carrière. Tous les objectifs qui sont là, pour moi, sont tout à fait nobles et à ce moment-là pour moi, c'est juste de voir de quelle façon on va réaliser ces objectifs. C'est là que vraiment pour moi, ça commence à bloquer.

180 D'abord, le concept d'aménagement pour ce qu'il est, ou pour ce qu'il semble être, puisque, d'après moi, on n'a pas vraiment toutes les informations, il en manque encore beaucoup et la commission a soumis plusieurs questions qui restent encore sans réponse à ce jour, donc, pour ce que semble être le projet, je pense qu'il est acceptable et qu'il est quand même bien structuré. Il y a effectivement, je pense, une intention au niveau par
185 exemple des logements sociaux qui peut être intéressante ; le seul problème que j'ai à cet égard-là, c'est la répartition qu'on en fait qui semble être quand même très concentrée vers la partie... je dirais le tiers sud alors qu'on pourrait faire un effort d'améliorer la mixité sociale de ce côté-là.

190 La répartition des espaces verts pour moi devrait être aussi beaucoup plus uniforme. On a concentré complètement le projet dans un espace vert qui est contre la carrière et je pense qu'on ferait bénéficier à l'ensemble de la population d'avoir un meilleur aménagement pour qu'on retrouve ces espaces verts plus également répartis sur tout le site.

195 Je vois par exemple Angus que j'ai visité depuis ce temps-là pour voir comment c'était fait. On voit qu'à tous les deux coins de rue, donc, à chacun des îlots en alternance, il y a effectivement un espace vert qui est aménagé. Donc, ça fait... même si c'est dense en construction, ça fait un aménagement quand même qui respire beaucoup plus, qui est plus agréable pour tout le monde plutôt que d'être agréable que pour ceux qui sont en face du
200 parc. D'accord ? Je sais qu'il y a des contraintes qui sont liées à ça avec la contamination du secteur de l'ancien dépotoir à neige, mais c'est quand même quelque chose qui devrait être travaillé à mon avis.

Au niveau de la proportion d'espaces verts proprement dite, je pense que 10%, c'est le strict minimum. Ils auraient pu en ajouter plus, il y a de l'espace qui est disponible. Ils sont arrivés
205 avec quelque chose en sortant de leur chapeau un espace à Ville d'Anjou qui est sur le terrain d'Anjou. Pour moi, ça a paru comme quelque chose à la toute dernière minute pour rendre le projet plus acceptable. Ils auraient dû y penser avant. Tant mieux s'il est là, mais ils auraient pu faire un effort pour l'inclure dans le projet 89 surtout que Ville d'Anjou fait partie de

210 Montréal. - Ville d'Anjou... l'arrondissement Anjou - 89, c'est pour tous les arrondissements de la ville.

215 Ils auraient pu regarder également, tant qu'à faire ça, un aménagement qui aurait été semblable à ce qu'on retrouve à Anjou qui est juste à côté. Ça, vous voyez à la limite même du projet Contrecoeur, c'est ce qu'Anjou a fait avec la piste cyclable. On arrive en bout de ligne... dans le fond, c'est un cul-de-sac au niveau de la piste cyclable, c'est ce qui serait bien de développer avec le site Contrecoeur.

220 Si vous regardez la prochaine, c'est sur le site Contrecoeur et c'est ce qu'ils veulent couper. Alors, vous remarquez la similitude du genre de boisé qu'on retrouve de part et d'autre, sauf que d'un côté, on en fait une piste cyclable qui est agréable, qui est déjà bâtie, qui est là et de l'autre côté, il y a des arbres qui sont là. Tout ce qu'on pourrait faire, c'est aménager une partie de piste cyclable à cet endroit-là.

225 Alors, ça, les arbres qui sont là en passant, c'est ceux qui vont être abattus dès que ça va être terminé.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

230 Je pense que notre sténotypiste va avoir des crampes, ce ne sera pas long. Vous êtes vraiment avec une allocution très très rapide. Essayez de ralentir un peu, s'il vous plaît.

M. YVES LEBLANC:

235 Est-ce qu'il faut que je répète ? O.K. Je pense qu'au niveau des espaces verts, on doit absolument l'augmenter, d'accord, de 10% à 15% minimum surtout qu'on a parlé de joindre ça au secteur de Ville d'Anjou qui m'a paru quelque chose qui était ajouté à la dernière minute, mais on doit vraiment avec le boisé qui existe encore, qui n'a pas encore été coupé, ce serait intéressant de pouvoir en profiter. C'est déjà poussé, c'est déjà pratiquement mature, pourquoi ne pas capitaliser là-dessus plutôt que de tout raser et reboiser à nouveau ?

240 Surtout qu'en reboisant, ça va quand même prendre un 20, 30 ans, 40 ans avant qu'on en voit les effets. D'ici ce temps-là pour une génération, jusqu'à temps que moi-même je sois à la retraite peut-être, tout ce que je vais voir, c'est des édifices, des bâtisses avec des arbres qui auront commencé à pousser, c'est tout, plutôt qu'un environnement qui était quand même assez agréable.

245 Le parc me laisse sceptique un petit peu parce que dans la description qu'on avait, on faisait état d'une clôture qu'on voulait installer, mais sur la crête du parc dans un des documents qui étaient présentés. J'en fais mention dans le mémoire. Juste m'assurer qu'on ne fasse pas ce genre de choses-là, mais qu'on mette des clôtures en bas complètement du

250 parc vis-à-vis la carrière parce que je ne suis pas sûr qu'une clôture en maille de fer barbelée

est vraiment compatible avec l'image qu'on veut se faire d'un parc. Ça, ça m'apparaît absolument important.

255 D'autre part, là où j'ajoute à mon scepticisme également, c'est que vous avez vu dans la direction du plan directeur qu'on parle de vouloir maintenir des percées visuelles vers les Mont-St-Bruno et St-Hilaire afin de préserver ces points de vue uniques pour les collines montérégiennes, très bucoliques, très beaux, très attirants. J'attire votre attention sur la photo qui est ici qui est prise exactement du point de vue où sera le parc éventuellement qui est la limite ouest du dépotoir. En direction sud, à cet endroit-là, c'est le parc où on va être, mais
260 devant le parc, en fait devant la vision qu'on voit maintenant, ce sera l'espace commercial qui va y être construit, de 3 à 5 étages, 3 étages le long de Contrecoeur, 5 étages potentiellement sur Sherbrooke. Donc, encore une fois, c'est des genres de choses qui me rendent beaucoup sceptique à savoir qu'est-ce qu'on essaie de nous vendre, quelle salade on essaie de nous vendre dans le projet.

265 Maintenant, j'ai parlé des impacts sur, je dirais, le concept d'aménagement lui-même. Maintenant, le seul problème, c'est que si le concept d'aménagement en tant que tel paraît intéressant et acceptable, le problème arrive quand on le met dans le milieu, qu'on l'insère là où on veut le mettre. C'est là que les problèmes principaux arrivent. On vient changer
270 substantiellement l'activité humaine qu'on y retrouve, l'équilibre qu'il y avait que j'ai parlé au début qui était les raisons pour lesquelles je m'étais installé dans le secteur, l'équilibre entre nuisance industrielle et qualité de vie. Cet équilibre est quand même rompu.

275 Ces nuisances ensuite qu'on va voir vont avoir un impact sur deux types de population, les résidents actuels et les résidents futurs. Pour les résidents actuels, le problème est que la densité de construction qu'on veut y faire est quand même substantiellement élevée par rapport à ce qui existe déjà. J'ai complété la description des densités à partir de ce que le promoteur a fourni, à partir des valeurs qui ont été données, les questions qui ont été données, où est-ce qu'on voit très bien sur la carte la répartition des
280 logements à l'hectare et on voit très bien que sur le secteur qui est voisin, dans une grande proportion, on retrouve 22 à 25 logements par hectare. Ces mesures ont été obtenues par moi et des voisins, des résidentes ; on a calculé les distances. Sur *Google* par exemple, on peut très bien mesurer. Donc, en surface, on l'a et le nombre de logements, en les comptant, carrément, en se promenant devant et on compte lesquels... combien il y en a, combien de
285 maisons.

290 Donc, on trouve quand même 22 à 25 logements à l'hectare alors qu'on trouve quand même près de 40% à 50% plus dans le secteur qui est tout juste à l'est et même trois fois plus dans le secteur qui correspond au bloc C des constructions du site Contrecoeur. Pour moi, je ne trouve pas que c'est harmonieux comme intégration au niveau de la densité. Ça va amener une densité d'activités qui est supérieure à ce qu'on retrouve déjà dans le secteur.

295 Juste pour donner une idée également en terme de construction. J'ai vu un secteur à
Montréal près de Pie IX où est-ce qu'on retrouve par exemple des maisons construites de
façon très dense, ça, c'est du 4 étages. Nous, on est supposé avoir du 3 étages dans le
secteur bloc D. Honnêtement, je trouve ça relativement serré, relativement tassé par rapport
au secteur actuel.; vous pouvez voir ici le type de maison, le cadre déjà bâti. C'est une photo
qui a été prise de mon toit vers le sud en parallèle avec le site Contrecoeur, on peut voir le
300 Mont-St-Bruno au fond, et on voit que tout ce qui est construit est à peu près toujours à 2
étages. Donc, la densité est très uniforme. Il y a vraiment un cadre bâti et ça, si je fais 360,
c'est pratiquement la même chose partout. Donc, au niveau des densités, on est vraiment 22,
25 logements par hectare.

305 Donc, je pense qu'il va y avoir une brisure, une cassure et que l'intégration dans
l'harmonie du cadre déjà bâti ne se fait pas avec le projet qui est présenté. Quelque chose
que j'aurais vu comme étant plus intéressant, c'est un exemple qui est ici qui est pris à la
limite ouest du Shop Angus où est-ce qu'à ce moment-là, c'est un cadre de 2 étages avec une
densité qui est tout à fait similaire à ce moment-là.

310 Maintenant, au niveau des nuisances évidemment pour les résidents futurs qu'ils vont
devoir composer. Ici, on voit tout simplement une photo du site, gracieusement de la SHDM,
et le site Contrecoeur est ici en direction ouest. Notez que vous avez la carrière qui est ici,
vous avez l'équipement lourd de concassage ici.

315 Une chose qui est intéressante, c'est qu'il y a une espèce d'avancée de la carrière et
cette avancée crée presque une entrée du bruit, que je vais décrire tout à l'heure, sur tout le
site qui est ici alors que quand on est à Ville d'Anjou dans le secteur qui est construit encore
ici, il y a d'abord la zone tampon et on dirait que le fait d'avoir une coupure nette avec le bord
ou le fond de la carrière, ça permet de maintenir le bruit à un niveau acceptable dans ce
320 secteur-ci. Alors, je dirais que c'est presque un maillon faible, c'est presque une brèche au
niveau sonore pour rentrer dans le secteur Contrecoeur. Juste un rappel ici, le secteur
Contrecoeur à cet endroit-là, vous avez la zone de concassage ici et la zone de dynamitage
qui se retrouve principalement à cet endroit-là présentement et non pas du côté est comme il
est décrit dans le rapport d'impact des vibrations.

325 Donc, parmi les problèmes qu'on va retrouver, il y a évidemment les poussières. Vous
pouvez voir ici une photo qui a été faite il y a environ un mois avec toute la poussière qui lève.

330 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Ralentissez, on en perd des bouts.

M. YVES LEBLANC:

335 D'accord.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

340 Une photo qui a été faite par ?

M. YVES LEBLANC:

345 Par moi, à la carrière, il y a environ un mois où est-ce qu'on voit vraiment une des nuisances qui est la poussière. Il n'y a pas de contrôle qui est fait pour maintenir et garder les poussières au sol malgré l'entente qui semblait prévaloir avec la carrière pour arroser les piles de roches. Il y a plusieurs unités qui sont ici pour broyer avec des rampes de transfert. Ils font des piles ensuite avec des espèces de courroies rotatives pour accumuler la roche.

350 Ça, c'est la partie sud qui génère énormément de bruit qui est juste devant la brèche que je vous parlais tout à l'heure. Parmi les autres nuisances pour les résidents futurs, je pense, il y a tout l'aspect également de qualité de l'air qu'on peut voir ici en photo prise le soir, des raffineries. Donc, en plus de la poussière qu'on peut y retrouver de la carrière qui est toujours en activité le soir, il y a effectivement le côté santé avec les poussières et les émanations toxiques qu'on peut avoir de la raffinerie pour lesquelles on a très peu de
355 données et pour lesquelles le département de santé veut justement installer... l'Environnement à Montréal veut installer un centre de mesure plus près du site Contrecoeur, pas pour le site Contrecoeur lui-même, mais plus pour la problématique de l'Est de Montréal.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

360 Ce n'est pas le département de santé qui fait ça, c'est le département de l'environnement de la Ville et de l'Agglomération.

M. YVES LEBLANC:

365 L'environnement, c'est ça. Exact. Du côté du bruit que ça peut générer. Je vais y arriver plus spécifiquement maintenant parce que c'est quelque chose qui nous préoccupe tous. J'ai fait des mesures. Vous voyez ici le genre d'installation que j'avais derrière chez moi. Donc, j'ai directement accès au site Contrecoeur que vous pouvez vraiment voir à l'arrière ici et la carrière est tout juste... en fait, ça, c'est la position en arrière où vous voyez les arbres, la position du boulevard Contrecoeur, là où ce serait. Donc, derrière ça, il y aurait
370 le parc et ensuite, la carrière. Donc, j'avais un appareil de mesure classique. Je n'ai pas la prétention qu'il était calibré, je ne suis pas un expert dans le domaine, j'ai pris un appareil qui était... mon intention était de mesurer le bruit en décibel, que j'ai utilisé branché sur un ordinateur et soit que je me promenais pour faire des mesures ponctuelles ou que
375 j'enregistrais le bruit à travers la nuit pour voir comment ça se comportait.

380 Ici, c'est un graphique que j'ai fait pour compiler les résultats sur environ un mois et demi à différentes périodes en fonction de la provenance des vents. J'ai rapporté la provenance des vents en degré, très rapidement. Et essentiellement 0°, c'est quand il n'y a pas de vent du tout ; 360°, c'est quand les vents viennent du nord ; 180° au sud, c'est quand les vents proviennent du sud. Alors ce qu'on voit, c'est qu'il y a deux courbes que j'ai établies, d'abord quand la carrière est en activité et ensuite, quand elle n'est pas en activité.

385 Non en activité, c'est assez facile à décrire : c'est le samedi, milieu de l'après-midi, jusqu'au dimanche soir, lundi matin très tôt. C'est essentiellement à ce moment-là qu'elle est systématiquement non en activité. La semaine, elle est en activité, mais il peut arriver que certains jours, elle ne l'est pas non plus. Donc, ça peut expliquer pourquoi il y a certains écarts au niveau du bruit qui est rapporté pour une position donnée, par exemple ici à 315 qui est essentiellement nord-ouest. On peut voir qu'il y a quand même des valeurs de bruit qui sont plus faibles. Cette journée-là, je n'ai pas pu constater de moi-même, dire si oui ou non, elle était en activité.

390 On peut voir que le bruit est systématiquement plus élevé quand la carrière est en activité, plus particulièrement quand le vent venait en direction ou venait de la carrière, donc, du nord-nord-est essentiellement et au sud, c'est les moments où il était le plus faible. Ce qui m'a beaucoup intéressé cependant ici, c'est l'écart entre le moment où c'est en activité versus le moment où elle n'est pas en activité dans une direction de vent donnée. Quand le vent est parfaitement favorable, l'écart est très faible ; quand le vent est défavorable, l'écart augmente. Donc, on ne maintient pas l'écart de façon régulière comme ça.

400 La mesure qui a été faite dans l'étude de son qui a été proposée a été faite à peu près dans cette zone-ci où est-ce que les vents étaient en provenance de cette direction, du sud-sud-ouest et ils ont cherché à mesurer l'écart ou l'impact de la carrière au moment dans le fond où non seulement ils l'entendaient très peu, mais en plus où la différence que générerait la carrière en terme de bruit était dans le fond la moins perceptible ou la moins évaluable. C'est ce que moi je retire des données qui ont été générées à la suite des données ponctuelles qui étaient faites là.

410 Donc, il y a quand même un niveau de bruit assez important et encore une fois, je ne sais pas si c'est 45, 55, 58, 60 quand c'est en activité dans le pire des cas, il y a peut-être 2, 3, 4 décibels de différence, il faudrait calibrer l'appareil maintenant pour voir comment je pourrais déplacer cette courbe-là, mais pour moi, ça paraît déjà assez important comme bruit.

415 Je peux vous dire qu'au niveau de l'audition, au niveau d'écouter, les valeurs qui étaient rapportées ici autour des 54, 55 décibels comme c'est d'ailleurs depuis lundi cette semaine systématiquement, c'est très inconfortable. Je n'ai pas envie de rester dehors dans ma cour pour écouter le bruit et quand je parle avec mon voisin qui est à 10 mètres l'autre côté de la clôture, il faut parler fort, il faut parler très fort. Donc, je ne sais pas à quoi ça

correspond en terme de décibels, je n'ai pas de calibration de l'oreille, mais c'est important, c'est dérangeant.

420

Juste pour vous montrer ici la position, c'est ici que j'ai fait les mesures et donc, la position de bruit maximal venait vraiment de cette zone-ci environ et les bruits les plus importants, donc, qui étaient générés, c'est dans cette direction-là. Tout ça semble logique. Encore une fois cependant, vous pouvez voir qu'ici, vous avez l'espèce de faille dans l'entrée

425

vers le site Contrecoeur et vraiment, on entend... je peux distinguer des sons très clairement, que ce soit les camions, que ce soit le concassage, les courroies à travers le site qui viennent du site qui sont vraiment situés vis-à-vis l'entrée de la faille qui est ici.

Ici, vous voyez une photo du site de la carrière *Lafarge* en direction sud, Juste pour vous repérer, vous voyez ici le Mont-St-Hilaire, donc, prise à peu près sur la bordure de l'autoroute métropolitaine. C'est le concasseur, je ne sais pas si on l'appelle primaire, mais c'est celui dans lequel on vient jeter les résidus de dynamitage qui est juste ici à droite dans l'entonnoir et ensuite entraîner vers la courroie pour transporter le tout vers le sud qui est presque un kilomètre, un kilomètre et demi plus loin vers les concasseurs de différentes

435

grosseurs. Toute cette courroie-là ici génère du bruit. C'est comme un peu... je le comparais un peu comme les plateaux quand vous allez faire votre marché chez *IGA*, *Metro*, tout ça, vous mettez les bacs avec les sacs et vous poussez dessus. ; Les roulettes génèrent un certain bruit et toute cette courroie est installée sur des roulettes tout le long sur toute sa longueur et génère également un bruit de fond constant. Ce n'est pas... il n'y a pas d'information dans le bruit, mais on entend très bien que c'est comme un (onomatopée)... vraiment, on entend la roulette métallique qui se promène.

440

En plus des bruits la nuit, on entend les camions qui se promènent ici qui viennent porter toute la roche. On entend la roche tomber dans cet appareil-ci le soir, la nuit. Même si encore une fois c'est presque à un kilomètre et demi de distance du site où j'ai fait les mesures et évidemment tout ce secteur-là génère énormément de bruit.

445

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Je vous invite encore à ralentir, mais surtout à prononcer vos fins de phrase, on perd vos fins de phrase.

450

M. YVES LEBLANC:

D'accord. Maintenant, juste pour voir au niveau des activités, on nous dit que les activités de la carrière en plus d'être bruyantes, on nous dit cependant qu'il n'y a pas d'activités la nuit. C'est supposé arrêter à 23 heures, reprendre à 6 heures. Déjà dans mon livre à moi d'avoir des activités comme celles-là qui génèrent le bruit que vous avez vu ici, c'est suffisamment dérangeant pour entendre ça à tous les soirs et, 6 heures le matin, c'est

455

460 très tôt. Ça peut vraiment nous empêcher de garder nos fenêtres ouvertes, mais le problème en plus, c'est qu'il y a des activités également la nuit très très très fréquemment.

Comme j'ai dit, depuis lundi encore cette semaine, je l'ai vu et ici, j'ai une mesure qui est extrêmement intéressante qui a été faite du 22 au 23 mai, dans la nuit du 22 au 23 mai, où
465 est-ce que dans le fond, on voit un peu le bruit de fond du secteur au moment où le vent à ce moment-là était légèrement du nord-est et on voit que dans le fond, le bruit de base dans le fond, c'est la raffinerie qui est là à ce moment-là et on voit le passage des avions qui sont ici qui font des lignes très très marquées et, à partir de 23 heures évidemment, là-dessus Dorval est assez respectueux, je pense, en général, les avions cessent d'arriver et on voit vraiment le
470 bruit de fond à travers la nuit. Mais à partir de 3 heures 30 du matin, on voit le bruit qui saute d'un coup sec pour venir plus autour des 54, 53, 55 décibels en terme de bruit.

Vous pouvez dire, oui, ça peut être n'importe quoi, on a parlé des torchères. La torchère n'était pas en activité à ce moment-là, je me suis réveillé par hasard, je ne sais pas...
475 un peu, comme j'ai déjà perdu mon chat, je me suis réveillé pour constater que c'était la carrière. J'entendais très distinctement l'information de manutention et d'opération de la carrière à 4 heures du matin, très facilement. Donc, il y a vraiment quelque chose qu'il va falloir faire là-dessus pour s'assurer que les futurs résidents ne soient pas incommodés par ce genre d'environnement. Encore une fois, ces mesures sont prises à 150, 200 mètres de la
480 limite de la frange de la carrière.

Donc, le site Contrecoeur est à l'intérieur de tout ça et probablement que le bruit va être encore plus important en proportion. Ce que je veux dire là-dessus, c'est simplement que je crois que les études qui nous ont été proposées ne permettent pas de vraiment bien
485 comprendre qu'est-ce qui se passe, quel impact il y aura pour les futurs résidents. On attend toujours de voir une espèce de topographie sonore qu'on avait demandée lors de la séance de présentation. On ne l'a toujours pas. Je ne suis pas sûr qu'on est capable de modaliser ce genre de phénomène et je pense qu'il y aurait lieu d'avoir des études plus approfondies au niveau du son.

490 Ici, je fais juste vous montrer les photos qui ont été prises à minuit et demi un vendredi et on voit très bien ici le convoyeur, on voit la roche qui tombe, les camions sont toujours en activité. Et ça, c'est au niveau de là où ils ont fait le dynamitage. Ils éclairent toute la nuit et ils sont en train de simplement transporter la pierre pour mettre sur le convoyeur. Ça, c'est
495 juste une photo. Je parle au niveau des torchères, c'est vraiment lorsqu'on parle, il y en a 3 qui sont là également qui font un bruit à basse fréquence qui vient s'ajouter au bruit qu'on y retrouve.

Ça va ?

500 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

On vous entend difficilement.

M. YVES LEBLANC:

505

C'est vrai ? J'espère que ça n'empêche pas d'expliquer ce que j'ai. O.K. Maintenant au niveau des vibrations, je voulais juste rappeler également que l'étude qui a été démontrée est très limitée. Depuis des mois, la SHDM, le promoteur, suggère de limiter l'activité de la carrière de telle sorte que les secousses qui seront pressenties par les futurs habitants ne seront pas pires dans le fond que celles qui sont ressenties par les habitants actuels, de 95% des habitants actuels, des gens qui restent ici. Ce qui est tout à l'heure louable, ç'aurait été bien si ç'aurait pu être comme ça.

510

Or, ce qu'on a appris dans le fond, c'est qu'il n'y a jamais eu de négociation jusqu'à il y a à peu près un mois avec les autorités de la carrière pour chercher à limiter l'exploitation. Un. Ce qui me paraît très improvisé en terme de stratégie. Et ensuite, on a appris le 16 mai que dans le fond, ce n'était pas important d'avoir une entente avec la carrière, que le promoteur était prêt, lui, à accepter que «ce n'est pas grave, il pourrait y avoir des vibrations supérieures à 5 mm/secondes. On fera juste construire en conséquence.»

515

520

Sauf que les gens une fois qu'ils se seront installés là vont subir ces dynamitages, vont subir les inquiétudes qui y sont reliées et pourront générer, je pense, une qualité de vie qui sera moindre par rapport à ce qu'ils s'attendaient et vont générer des plaintes, vont générer des problèmes, une cohabitation avec l'industrie qui va être plus difficile.

525

On l'a vécu il y a 15 ans quand les résidents du secteur ont déjà amorcé des négociations avec *Lafarge* et qu'ils ont accepté d'eux-mêmes de dire ; «On va limiter nos activités de telle sorte que ce ne soit jamais plus que 5 mm/seconde.» Donc, ce n'est pas 5 mm/seconde, ce n'est pas une valeur abstraite, c'est quelque chose qui a déjà été entendu avec la carrière. Alors, que le promoteur nous dise maintenant : «D'accord, ce n'est pas grave si on ne s'entend pas. Nous, on va se rapprocher et on pourra faire subir 20 mm/seconde aux résidents.» C'est un peu comme dire à la carrière, depuis 15 ans, depuis 20 ans que vous faites un effort que les résidents apprécient, dans le fond, ça ne compte plus, ce n'est pas grave, on peut juste monter la résistance des bâtiments et les gens vont quand même se plaindre, mais ce n'est pas grave, nous, on va quand même construire plus proche.

530

535

Je trouve qu'il y a une espèce de double discours, qu'il y a un drôle de message qui est envoyé à la carrière au niveau de la décision d'accepter ou non plus que 5 mm/seconde. Je trouve vraiment déplorable qu'ils n'aient pas pu faire de négociation.

540

L'autre point, c'est plus au niveau de la précision des flots contours qui ont été faits. On est revenu plusieurs fois là-dessus, on a parlé de l'intervalle de confiance qui était à 65%. Je pense que c'est un intervalle qui est très libre, qui est très large. Je pense qu'on peut se permettre beaucoup de choses à 65%, surtout quand on fait une régression avec le genre de données, avec la dispersion de données comme on a pu voir. On peut faire passer la courbe

545 à peu près n'importe où. Coefficient de corrélation, je sais que c'est très technique, mais le coefficient de corrélation qui est presque autour des .5, je veux dire, c'est presque... c'est presque l'effet du hasard dans le fond, c'est tout à fait aléatoire. On veut vraiment faire passer une courbe là où on a envie de la faire passer.

550 Alors, je pose des questions sur la précision des mesures qui sont montrées à savoir où est la limite entre 5, entre 20 et plus. Déjà en regardant la dispersion des données sur le graphique que vous avez, je suis sûr, eu l'occasion de regarder plusieurs fois, la dispersion nous laisse sceptique à dire : «Es-tu en dedans de 150, 200 mètres, 100 mètres au niveau de là où tu as la zone de vibration la plus importante ?» Moi, je pense qu'au niveau de la vibration, on devait demander, on devrait exiger d'avoir une étude plus approfondie avant de
555 mettre des maisons là où il risque d'avoir des vibrations qui vont être beaucoup plus importantes qu'ils le pensent. À moins qu'ils arrivent, regardez, s'ils arrivent à négocier avec *Lafarge* une entente qui soit effectivement blindée et que *Lafarge* décide d'abandonner ce site et d'en faire une zone verte, de la régénérer complètement, écoutez, j'arrête de parler à ce moment-là et je m'en vais chez nous.

560 Mais je ne suis pas sûr malheureusement que ça va être le cas et je pense que la commission et tous les citoyens, on doit demeurer vigilant à savoir qu'est-ce qu'on va permettre d'implanter sur ce site-là compte tenu du bruit et compte tenu des vibrations potentielles.

565 Au niveau de la sécurité maintenant, juste montrer que le parc qu'on veut aménager va être tout juste sur la bordure de la carrière. Ça, c'est la clôture dans le fond qui existe déjà, qui va être là où il y aura le parc. C'est d'ailleurs le point d'entrée de mon chat et de plusieurs personnes. Et cette clôture-là, comme je vous ai dit, j'ai vécu dans le secteur très longtemps,
570 je l'ai passée moi-même - même quand je n'avais pas de chat - plusieurs fois et à travers des dizaines d'années, des décennies, il y a constamment des brèches qui sont faites dans la clôture.

575 Il y avait une espèce de barrière naturelle encore une fois qui était le site Contrecoeur, qui était l'espace qui était là qui faisait que ce n'était pas n'importe qui qui pouvait se retrouver là. Ma fille ne pouvait pas aller se promener là toute seule, pas encore avant plusieurs années. Donc, ça, ce n'était pas un problème. Mais quand même, de rapprocher le parc et les activités avec des clôtures de ce type-là, avec le peu de surveillance qu'il semble y avoir, je reste inquiet par rapport à la sécurité des enfants, des jeunes qu'on va y retrouver.

580 Donc ça, c'est une brèche qui est là. Plus au nord vis-à-vis Ville d'Anjou, on voit le genre de clôture comme celle-ci où est-ce qu'on peut juste se pencher facilement - peut-être pas moi parce que je suis un peu trop corpulent - mais on passe très facilement en dessous de ce genre de clôture, il n'y a aucune surveillance qui est faite. Alors que juste l'autre côté
585 de la clôture ce que vous avez, c'est dans le fond la carrière comme vous le voyez ici.

Ça, c'est deux niveaux comme on parle. C'est vraiment ce qui était exploité dans les années 80, 90 à peu près et maintenant, ils sont beaucoup plus au nord là-bas.

590 Donc, au niveau sécurité, ça m'inquiète. Vous voyez, c'est un cas tout à fait concret. J'ai demandé s'ils avaient vu mon chat, ils ne l'ont pas vu, mais ils avaient l'air d'être attirés à ce genre d'environnement qu'on pouvait retrouver sur le site de la carrière. Donc, des jeunes qui s'amusaient. Ici, ça se trouve à être des amoncellements de l'emplacement de la neige qu'on retrouve pour l'hiver. D'accord ? Mais vraiment, c'est sur le site de la carrière. Pendant
595 qu'elle était en opération, il y avait des gens qui se promenaient autour. Jamais on a été incommodé, jamais personne n'est venu voir ce qui se passait.

 Donc, je pense qu'il y a des mesures de sécurité qui seront à apporter non seulement au niveau de la vibration, s'assurer que c'est correct, que le bruit est correct, mais en plus au
600 niveau des accès à la carrière si jamais on se rapproche à ce point-là.
Est-ce que ça va pour... Oui ?

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

 Dans la salle, est-ce que vous entendez bien ? Essayez de parler lentement parce
605 qu'il y a beaucoup de réverbérations.

M. YVES LEBLANC:

 Donc, au niveau de sécurité, je me pose des questions là-dessus. Vous voyez encore une fois, juste sur le bord, c'est même déjà en train de devenir un site de dépotoir et c'est le
610 genre d'usage que je ne voudrais pas non plus qu'à long terme on puisse avoir si on construit des maisons trop près.

 J'ai fait une suggestion au niveau des atténuations des impacts. Ça, c'est sur le terrain même de la carrière, vous voyez les poteaux d'éclairage électrique ? Ça, c'est juste
615 l'autre côté, c'est le site Contrecoeur et tout le long des poteaux, c'est le long dans le fond de la zone commerciale. On pourrait encore une fois avec une belle entente avec *Lafarge* essayer de boiser de façon intensive cette zone-là qui est juste dans le fond au nord et pour aider... tantôt pour le bruit, je sais qu'on dit que la végétation, ça ne change pas grand-chose, mais moi je vois vraiment une différence avec l'an passé, ça change quand même quelque
620 chose quand c'est dense. Et certainement au niveau des poussières, ça va aider.

 Donc, je pense qu'il y aurait lieu de demander à ce que des négociations incluent ce genre de... ce serait un signe de bonne foi de la part de la carrière de permettre à ce qu'on
625 puisse aménager ce secteur quitte à ce que ce soit les résidents qui en prennent charge. Et finalement, j'ai retrouvé mon chat.

Donc, en conclusion essentiellement... - il s'appelle Darwin.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

630 Darwin ?

M. YVES LEBLANC:

635 Darwin, le maître de la sélection naturelle.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Êtes-vous biologiste ?

640 **M. YVES LEBLANC:**

Non. Donc, en ce qui me concerne vraiment, quand je regarde également tous les risques que l'on retrouve sur le secteur, quand je considère les impacts potentiels des activités de la carrière sur les résidents futurs, quand je considère les données qui sont nettement insuffisantes sur les vibrations de dynamitage et le bruit d'exploitation de la carrière afin d'assurer un milieu de vie qui est adéquat pour les futurs résidents, quand je considère l'absence d'entente visant à éliminer les contraintes liées à l'exploitation de la carrière contrairement à des objectifs du plan directeur...

650 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

C'est le bout important, ralentissez.

M. YVES LEBLANC:

655 Quand je regarde la densification du secteur qu'on veut faire qui est vraiment en rupture avec le cadre déjà bâti et qui ne répond pas du tout à l'objectif d'intégration harmonieuse avec trame urbaine existante du quartier, pour moi, c'est vraiment en rupture complète. Quand je regarde l'absence de cadre législatif qui définit clairement les limites de la cohabitation résidences/industriel qu'on peut y retrouver en particulier avec la résidence des personnes âgées qui pourra également héberger une garderie alors qu'on est à 150 mètres d'*Interquisa* pour lequel il y a eu un accident la semaine passée et que les fenêtres de l'édifice en question dans le plan actuel ne peuvent pas se fermer. Ça sert à quoi d'avoir un système d'alerte si dans le fond les fenêtres restent ouvertes. Et l'empressement du promoteur à mettre en œuvre ce projet malgré une vision partielle des contraintes liées au site d'implantation, c'est-à-dire qu'on sait quelles sont les contraintes, mais on les ignore ; les contraintes étaient déjà décrites depuis longtemps dans le plan directeur, on n'en a pas tenu compte et pourtant, on est devant vous aujourd'hui pour parler du projet comme si dans le fond on était prêt à aller de l'avant.

670

Les questionnements qu'on avait sur le bruit, sur les vibrations, sur la carrière, sur le fait que la densité du plan proposé était beaucoup plus importante que le cadre déjà bâti, toutes ces craintes-là ont été présentées devant le promoteur le 5 décembre, ils ont tout écrit, toutes les questions, je crois que monsieur Malboeuf vous a présenté les questions qui

675

avaient été soumises à ce moment-là et, pourtant, on s'est retrouvé 6 mois plus tard ici devant vous avec les mêmes questions, toujours pas de réponses. Et pourtant, on veut aller de l'avant.

680

Alors, c'est ce qui moi me fais dire que ce projet-là est précipité malgré le fait qu'on veut nous faire croire qu'il est déjà dans les cordes et dans les plans depuis très longtemps. Peut-être, mais il se fait sous vraiment une précipitation pour se dépêcher pour être capable de vendre le projet le plus rapidement possible.

685

Une dernière petite chose ici que je pense importante, je termine là-dessus. Si jamais on va de l'avant avec un projet comme celui-là, malgré le fait qu'on ne préserve pas le cadre vert et le poumon qu'on voulait avoir dans le secteur, il faudrait vraiment qu'on ait des mesures strictes de respect des opérations de construction pour les résidents. Si on veut construire de 7 heures le matin à 6 heures le soir, soit, que ça reste comme ça, mais pas qu'on donne, comme il a été suggéré par le promoteur dans ses réponses la semaine dernière, que s'il y a des contraintes au niveau de la livraison, des permis, s'il y a des contraintes au niveau des autorisations de travail qui font qu'il y a des délais et donc, à ce moment-là, ils pourraient quand même travailler plus tard le soir, les fins de semaine, les jours fériés. Je dis non, du tout. Il ne faudra en aucun cas, en aucune circonstance permettre ça à moins peut-être qu'il y ait des dérogations, mais que le promoteur ne pourra pas prendre

690

695

comme décision et il faudra que ce soit des exceptions, des vraies exceptions plutôt que la norme.

700

Donc, en ce qui me concerne, ce projet dans l'état actuel n'est pas acceptable. Il devrait être modifié en profondeur avant de peut-être revenir devant une commission 2. Merci.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

705

Merci beaucoup, Monsieur Leblanc. Je ne sais pas si les gens dans la salle vont être en mesure d'apprécier la qualité du travail que vous avez fait dans le cadre de votre mémoire ; en tout cas, nous, on a eu la chance d'avoir copie de votre mémoire avant votre présentation ce soir, donc, de pouvoir le lire à tête reposée, et effectivement, ce sont des outils très importants que vous nous soumettez là. J'espère que votre présentation photos ainsi qu'avec Darwin, on va pouvoir en avoir une copie et la mettre en annexe de votre

710

mémoire sur le site internet.

M. YVES LEBLANC:

Je vous la laisse.

715

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Malheureusement les photos ne sont pas identifiées.

720

M. YVES LEBLANC:

Identifiées sur le dessus ?

725

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Donc, quelqu'un qui regarde un peu le diaporama ne pourra pas savoir qu'est-ce que la photo représente.

730

M. YVES LEBLANC:

Ce que je pourrais faire, c'est les identifier et les envoyer à la commission en gardant la présentation telle quelle, mais simplement identifier sur le dessus ce que c'est.

735

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Ce serait vraiment fort apprécié, je suis sûre. Les photos sont très bonnes, c'est comme un aperçu qu'on n'a pas autrement du projet. Je n'ai pas vu de photos comme ça dans la documentation déposée.

740

M. YVES LEBLANC:

Non, c'est vrai.

745

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Ça fait qu'on n'a pas de questions.

750

M. YVES LEBLANC:

Pas du tout ?

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Non, non, ce n'est pas vrai.

755

M. YVES LEBLANC:

J'allais dire que je réalise que j'ai juste un dernier point que j'ai oublié. Je vais juste le rajouter tout juste, si vous me permettez. Au niveau des espaces verts qu'on veut faire, au niveau de la place qu'occupe ce site-là dans le cadre de l'Est qui est déjà hypothéqué au niveau industriel, bon, *blablabla*, vous l'avez entendu quand même beaucoup à date, j'ai vu dans *La Presse* aujourd'hui que monsieur Maciocia, qui est le maire de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, vient d'imposer la création d'une trame verte dans l'est de l'île où est-ce que dans le fond, tout développement devra forcément inclure et respecter certains éléments écologiques du secteur.

760

765

«Le but de la trame verte n'est pas de freiner le développement urbain, mais bien de l'encadrer pour qu'il se fasse dans le respect de l'environnement», explique le maire, monsieur Cosmo Maciocia. Je me demande comment ça se fait qu'on a deux poids, deux mesures où est-ce que là, un peu plus à l'Est encore, on veut favoriser le maintien d'un espace vert, ou au moins le mettre en valeur en le respectant, alors qu'ici, on se dépêche de faire un projet où est-ce qu'on coupe tout et on ne tient pas compte de la végétation qui avait déjà quand même commencé à reprendre ses droits. D'accord ? Et le même monsieur Maciocia est celui qui s'occupe de l'habitation à Montréal d'ailleurs, qui est donc responsable du dossier et qui me disait que le site était contaminé à la grandeur du terrain le 23 avril et qui disait en ondes au mois de février dernier à la télé communautaire que toute la population était d'accord avec le projet.

770

775

Alors, je me pose la question s'il y a un double standard et ce sera à moi, je pense, de faire le suivi sur le plan politique, mais je pense que c'était bon de le rappeler qu'il y a quand même quelque chose ici qu'on devrait faire avec ce site-là.

780

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

La trame verte à laquelle vous faites référence, est-ce qu'il s'agit du ruisseau De Montigny ?

785

M. YVES LEBLANC:

Il y a 12 éléments écologiques. Il y a plusieurs ruisseaux, il parle aussi de boisés. Il n'y a pas juste les ruisseaux, mais évidemment toutes les rives autour du St-Laurent et de Rivière-des-Prairies, il y a le ruisseau, mais également il parle de boisés qui sont là un peu semblable peut-être à ce qu'on retrouve, ou ce qu'il en reste, du site Contrecoeur.

790

795 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Là, on va y aller pour nos questions. Je suis tentée de laisser mes collègues débiter.

800 **MME JUDY GOLD:**

Bonsoir, Monsieur Leblanc.

M. YVES LEBLANC:

805 Bonsoir.

MME JUDY GOLD:

810 J'ai plusieurs questions. Je commence avec une question très concrète et pas trop difficile ; mes autres questions sont un peu moins concrètes. Alors, la première question, sur la page 5 de votre mémoire, vous suggérez l'aménagement du site de façon à permettre l'implantation d'installations communautaires et de loisirs. Quelle serait la priorité en terme d'équipements collectifs à installer sur le site si le projet se réalise ?

M. YVES LEBLANC:

815 Je pense qu'on aurait besoin d'installations intérieures multisports, soit un gymnase ou une piscine, quelque chose comme ça, qui manque dans le secteur qu'on n'a pas. C'est vraiment la priorité numéro 1, je pense.

820 **MME JUDY GOLD:**

D'accord. Merci.

M. YVES LEBLANC:

825 L'autre après, ce serait un aménagement extérieur de terrain de soccer par exemple qu'on n'a pas non plus dans le secteur qui fait défaut.

MME JUDY GOLD:

830 D'accord. Merci. Vous qui connaissez très bien le secteur, vous avez une relation étroite avec le site depuis 12 ans, plus que 12 ans, vous attendiez-vous à ce que le site se développe un jour ? En d'autres mots, qu'est-ce que vous anticipez pour l'avenir du site, de ce site à travers toutes les années ?

835

M. YVES LEBLANC:

840 Ce que j'anticipais, c'est essentiellement qu'il y ait un développement un jour qui se fasse. Je ne pensais pas que ça arriverait aussi vite, entre vous et moi, je n'ai pas eu l'occasion d'en jouir longtemps.

MME JUDY GOLD:

845 Ça fait juste 2 ans que...

M. YVES LEBLANC:

850 Ça fait juste 2 ans spécifiquement que je suis voisin immédiat. Donc, j'étais tout à fait réaliste, je savais qu'un jour, ça pourrait arriver. Il s'agissait maintenant de voir quel genre de projet. Donc, ce n'est pas le fait de construire qui me dérange, c'est le fait de construire ce projet-là, de cette taille-là, de cette amplitude, de cette importance-là sans peut-être chercher à intégrer ce qui existait déjà. Donc, dans le fond, on fait table rase et on recommence à zéro avec un projet qui est beaucoup plus dense que ce à quoi je me serais attendu et ce à quoi je me suis habitué à voir et qui est la raison pour laquelle je me suis installé dans ce secteur-là.

855

MME JUDY GOLD:

860 D'accord. Vous dites que le début des travaux de décontamination et le moratoire sur le déboisement traduisent un manque de transparence de la part du promoteur et provoquent chez vous un manque de confiance envers lui. Si le projet devait se réaliser, les riverains devraient vivre en promiscuité avec le promoteur pendant les 8 ans de la construction.

865 Alors, la question que je vous pose est la suivante. Si le projet se réalise, comment améliorer la relation entre le promoteur et les citoyens et installer une dose de collaboration qui rendrait la situation le plus confortable possible ? Est-ce que vous avez des suggestions ?

865

M. YVES LEBLANC:

870 J'ai déjà invité les gens de la SHDM à venir prendre un café sur mon patio en arrière au moment où le vent est du nord-est ; ils n'ont pas eu l'occasion de venir encore. Donc, là-dessus, je pense que je suis capable de parler. Ce que je suggérerais, c'est d'avoir vraiment une table de discussion avec des citoyens, que ces citoyens-là qui sont à table, il y a déjà un mécanisme où est-ce que tout le monde peut vraiment participer ou sont au courant.

875 C'est sûr que j'ai vu ce que Solidarité Mercier-Est a fait depuis des années. Ce n'est pas facile de dire on va chercher des gens, mais après ça si les gens n'entendent pas parler de l'opportunité de s'impliquer, ils vont seulement réagir des années plus tard quand il va y avoir la pépinière en arrière dans la cour, ce qui est souvent trop tard. Dans ce cas-ci, il faudra

880 vraiment trouver... je dirais, soit faire des rencontres régulières et inviter la population au sens large, de façon très large, à des rencontres régulières pour mettre à jour, où on s'en va avec le projet, qu'est-ce qui se passe, contrairement à la rencontre du 5 décembre qui était vraiment un petit comité sélect.

885 Ce que je suggérerais de façon très formelle, c'est d'utiliser peut-être les outils qui nous sont disponibles avec internet pour vraiment informer du statut d'avancement, de l'état d'avancement des travaux : Qu'est-ce qu'on fait la semaine prochaine ? Qu'est-ce qu'on fait le mois prochain ? Qu'est-ce qu'on va faire dans 4 mois ?

890 Comme ça, les gens vont savoir où on s'en va, qu'est-ce qui se passe, qu'est-ce qui arrive et quelles sont les mesures de mitigation qui sont mises en place, qu'il y ait vraiment quelqu'un qui soit habilité à relayer toutes les plaintes et les nuisances qui pourraient arriver pendant les travaux. Je pense que c'est important d'avoir ça parce que ça va quand même durer presque 8 ans et ce serait une façon du moins d'éviter que la situation soit plus désagréable qu'elle peut vraiment l'être.

895 **MME JUDY GOLD:**

Alors, si je comprends bien, vous suggérez une sorte de comité de citoyens avec la participation des résidents sur le comité ?

900 **M. YVES LEBLANC:**

Absolument, il le faut.

905 **MME JUDY GOLD:**

Oui, merci.

M. YVES LEBLANC:

910 Sans présumer que ce soit acceptable de s'installer là ou non pour le projet.

MME JUDY GOLD:

Merci, Monsieur Leblanc.

915

M. ANTOINE MOREAU:

Je réitère le commentaire de tout à l'heure quant à la qualité de votre présentation et du travail que vous avez fait. Justement je vais commencer peut-être par des questions plus

920 techniques, mais juste pour être sûr de bien comprendre les graphiques très intéressants que vous avez présentés.

925 Par rapport à votre figure 2, celle où on présente les mesures ponctuelles de mai, juin, une question. Quand vous dites «mesures ponctuelles», qu'est-ce que ça veut dire exactement ?

M. YVES LEBLANC:

930

Ponctuelles, ça veut dire que par exemple, soit je le mettais sur le trépied ou je le tenais dans mes mains à une distance près des oreilles et je regardais sur peut-être une minute de temps ou deux minutes où était, je dirais la valeur la plus prépondérante. Je ne faisais pas une moyenne formelle en tant que telle à ce moment-là. Donc, j'éliminais... c'est sûr que s'il y avait un oiseau qui criait, ça montait à 62 décibels ou 65 ou si c'est un avion qui passait à ce moment-là, je n'en tenais pas compte. C'est vraiment ce qui semblait être de façon générale là où le son, la moyenne, la base du son de fond se retrouvait à ce moment-là.

935

M. ANTOINE MOREAU:

940

O.K. Une question de précision...

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

945 Je vais embarquer sur le graphique pour ne pas qu'on revienne, puis je vous repasserai la parole tout de suite après.

M. ANTOINE MOREAU:

950

O.K.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

955 Moi ce qui m'a surpris un peu dans ce graphique-là, ç'a été d'essayer de comprendre deux choses, la provenance des vents, mais vous avez présenté une rose des vents dans vos figures, alors ce que je comprends, c'est que le sud est à 180° ?

M. YVES LEBLANC:

960

Exact.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

À ce moment-là, 0 et 360°, ça devrait être les mêmes mesures.

965

M. YVES LEBLANC:

C'est très proche d'ailleurs. Si on s'en vient ici, donc 360°, vous avez des valeurs qui sont en général autour des 54 ou 55. Encore une fois, c'est grosso modo ce qu'on peut anticiper. Il y a des valeurs qui sont élevées ici et là. Et quand vous regardez près de 0° ici, vous avez la même chose.

970

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Mais 360° et 0°, je m'attendais vraiment à ce que ce soit identique, et moi je vois une différence : je vois entre 55 et 60 à 0, puis en bas de 55 à 360°.

975

M. YVES LEBLANC:

Attention parce que le 0°, c'est les vents nuls. Le 0°, c'est quand il n'a pas de vent. Donc, c'est l'environnement qui est là qui fait que ça se dégage autour et on voit vraiment le son qui se propage...

980

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Mais pourquoi 0°, c'est quand il n'y a pas de vent ?

985

M. YVES LEBLANC:

C'est une convention. C'est comme ça que c'est écrit habituellement au niveau des provenances de vent. Quand on regarde la rose des vents qui est faite pour les cas d'impact industriel d'après ce que j'ai vu, 0°, il n'y a pas de provenance de vent à 0°. Donc, quand il n'y a pas de vent, il met 0°, il n'y en a pas. Et par convention, le 0° n'existe pas. Donc, dans le fond, on part de tout juste quelques secondes peut-être et on monte jusqu'à 360°.

990

995

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Ce qui m'amène donc à ma deuxième question. C'est qu'ici, on a la provenance des vents, mais on n'a pas la force des vents.

1000

M. YVES LEBLANC:

1005 Je l'ai dans le tableau que je pourrai fournir à la commission. J'ai un tableau que j'ai pris pour compiler ça et ça, je pourrai fournir ça.

1010 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Oui, ce serait intéressant parce que c'est sûr qu'en présence de la carrière en activité, le bruit perçu dépend non seulement de la direction du vent, mais de la force avec laquelle il souffle.

1015

M. YVES LEBLANC:

1020 Absolument. Comme j'ai dit là-dessus, c'était juste de voir dans quelles circonstances en fonction des vents, on les retrouvait, on retrouvait le son le plus fort. Maintenant à travers ça, j'ai des vents qui peuvent être de 5, 10, 15, 20 km/heure. Donc, c'est variable.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

1025

Est-ce que vous pouvez mettre la figure de la boussole ?

M. YVES LEBLANC:

1030 Oui, voilà.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

1035 Alors, si je comprends votre figure, quand c'est 0, c'est que l'aiguille n'est pas déviée, donc, il n'y a pas de vent ?

M. YVES LEBLANC:

1040 C'est ça.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

C'est ça ?

1045 **M. YVES LEBLANC:**

Oui.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

1050 Ça répond à mes questions. C'est à votre tour, Monsieur Moreau.

M. ANTOINE MOREAU:

1055 Oui. La figure 4 maintenant, intéressante aussi. Juste une question. Je ne comprenais pas parce que vous mentionnez qu'à 3 heures ou vers 3 heures 30, l'activité de la carrière reprend et on observe effectivement très clairement qu'il y a une remontée. Maintenant, la carrière normalement d'après les règlements devraient terminer ses activités vers 23 heures, mais le graphique entre 20 et 23 heures ne semble pas être pareil. Alors là, je voulais juste essayer d'éclaircir comment ça se faisait qu'il y avait une différence ?

1060 **M. YVES LEBLANC:**

1065 Très bonne question, très très bonne question. Je suis allé sur place ce soir-là, je suis allé voir à 7 heures le soir même, c'est le 22, c'est le lendemain de la Fête des Patriotes, d'accord, le lundi. Il n'y avait pas d'activités le lundi à la Fête des Patriotes. Le lendemain, je voulais voir s'il y en avait parce que je n'entendais rien. Le mardi, je n'entendais rien, je suis allé, quand je pars de chez moi, ça me prend quelques pas et je suis rendu en coupant à travers, et il n'y avait pas d'activités le mardi non plus pour des raisons que j'ignore. Donc, il n'y avait strictement rien d'où vraiment l'idée pour moi de dire, bon, c'est le bon moment. «Si jamais ils repartent demain matin, je vais pouvoir voir une bonne différence.»

1070

M. ANTOINE MOREAU:

O.K.

1075 **M. YVES LEBLANC:**

C'est pour ça que j'ai commencé l'enregistrement ce soir-là.

M. ANTOINE MOREAU:

1080

O.K.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

1085 Par curiosité, est-ce que vous aviez la direction et la vitesse des vents pendant cette période de mesures ?

M. YVES LEBLANC:

1090 Je l'ai dans mes dossiers, je pourrais vous l'envoyer. De toute façon, c'est disponible, je peux simplement faire une copie du site d'Environnement Canada.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

C'est vrai.

M. YVES LEBLANC:

1095 Essentiellement toutes les mesures de vent, de température et de direction des vents, je les ai prises à partir du site d'Environnement Canada. C'est-à-dire que ce n'est pas moi-même qui les prenais, je notais juste l'heure et la journée où je faisais ma mesure de son et j'allais voir ensuite le lendemain, ou quoi que ce soit, pour voir la direction des vents en degré.

1100 On voyait 0° dans ce cas-là quand il n'y avait rien, quand il n'y avait pas de vent. Donc, la direction des vents en degré ainsi que la vitesse.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Si vous pouvez fournir vos tableaux que vous avez déjà, ce serait utile.

1105

M. YVES LEBLANC:

Oui. Encore une fois, ici l'idée pour moi n'est pas de chercher des valeurs absolues et absolument... la véracité de valeurs en tant que telles n'est pas là. Ce n'est pas un document légal, ou quoi que ce soit, mais ça donne une idée un peu de quel est le comportement du bruit dans le secteur.

1110

M. ANTOINE MOREAU:

1115 O.K. Maintenant, vous en avez parlé un petit peu dans votre présentation, donc, je vais juste poursuivre. Vous avez parlé des conséquences du bruit. Quand il y en a beaucoup, vous avez de la difficulté à parler à votre voisin sur votre terrasse, ce n'est même pas agréable de rester sur votre terrasse pour un souper ou quelque chose comme ça.

1120 Est-ce que vous avez d'autres genres de conséquence du bruit sur votre vie quotidienne que vous avez... Enfin, commençons par les plus irritantes si vous en avez ?

M. YVES LEBLANC:

1125 Il y a d'abord celle-là, je ne reviendrai pas là-dessus. La deuxième, c'est vraiment que le bruit qu'on entend à travers les murs et les fenêtres la nuit. Ma chambre est du côté est, donc face au site, et quand c'est bruyant au niveau... on se retrouve autour, que j'ai mesuré

encore une fois, à savoir si c'est vraiment cette valeur-là, mais ce que j'ai mesuré à 54, 55, quelquefois 60, quand les torchères en plus sont en activité, ça devient vraiment difficile de pouvoir bien dormir au niveau du sommeil.

1130 C'est sûr que ça ne me réveille pas toujours, mais ça peut arriver effectivement qu'il y a des fois où ça va me réveiller même si la fenêtre est fermée.

M. ANTOINE MOREAU:

Même si la fenêtre...

M. YVES LEBLANC:

1135

Même si la fenêtre est fermée en ce qui me concerne.

M. ANTOINE MOREAU:

1140

O.K.

M. YVES LEBLANC:

Mais c'est clair, oubliez ça, la fenêtre ouverte, c'est absolument pas pensable.

1145

M. ANTOINE MOREAU:

On ne peut pas ouvrir la fenêtre, ah non ? O.K.

M. YVES LEBLANC:

1150

Donc, je dirais en termes de désagrément, j'aimerais pouvoir l'ouvrir, c'est boisé en arrière, ça l'était, et j'aurais pu dire «tant mieux, on va en profiter, on va ouvrir la fenêtre, puis ça va être tranquille, on va avoir de l'air frais et tout», ce n'est pas possible.

1155

M. ANTOINE MOREAU:

Vous avez parlé dans votre mémoire des vibrations et des poussières. À ce niveau-là, c'est quoi votre vécu pour ces éléments-là ? Qu'est-ce que ça...

1160

M. YVES LEBLANC:

1165

En ce qui me concerne, les vibrations depuis que je suis là, c'est quand même très faible, très très faible, vraiment, et je ne les sens pas, moi personnellement, parce que je ne suis pas là, je travaille et ça arrive dans le jour. Les quelques fois où j'ai pu être là la semaine à ces heures-là, moi, ça ne m'inquiétait pas. Encore une fois, l'activité est loin et pour l'instant, c'est tout à fait acceptable pour moi. À part peut-être à l'occasion où est-ce qu'à un moment donné, je pense que c'était quelqu'un dans la maison qui déplaçait mes cadres jusqu'à temps que je réalise que non non, c'est la carrière, qui soit probablement, encore une

1170 fois, je n'étais pas là quand le cadre a bougé au moment où il y avait la secousse - à moins que ce soit encore mon chat qui l'a déplacé - mais à part ça, je ne vois pas d'inconvénient. Je n'ai pas eu de bris ou quoi que ce soit à l'endroit où je suis situé présentement.

M. ANTOINE MOREAU:

Puis les poussières ?

1175 **M. YVES LEBLANC:**

1180 Les poussières, ça, c'est important. Plus depuis cette année par rapport aux deux derniers étés que j'étais là ; les deux derniers étés, ça pouvait arriver un petit peu de poussière, mais honnêtement, c'était tout à fait acceptable. Cette année très régulièrement quand les vents sont en provenance de la carrière, c'est assez important vraiment où je passe mon doigt et c'est vraiment opaque versus là où il n'y a pas de poussière.

1185 Donc, je peux vraiment faire des dessins, dessiner en arrière de façon très marquée. Si je voulais pousser mon raisonnement, une approche scientifique encore plus maniaque, j'ai malheureusement d'autre chose à faire, je pourrais mettre quelque chose, un contenant, mesurer son poids avant, une feuille disons, et voir quel est le poids de poussière accumulée sur 24 heures, mais encore une fois, je n'ai pas de comparatif avec l'an passé, mais c'est très nettement supérieur.

1190 J'ai une table en vitre en arrière. Cette semaine. Justement comme je le disais, depuis lundi, le vent est du nord-nord-est, et vraiment présentement, c'est très marqué et à tous les jours, je la lave et il y a de la poussière encore abondamment le lendemain.

M. ANTOINE MOREAU:

1195 O.K. Vous parlez dans votre mémoire de la densité du projet. Vous mentionnez les conséquences, notamment la circulation. Vous vous étendez beaucoup sur cette question, c'est-à-dire que vous dites qu'il va y avoir beaucoup de monde, donc, ça va engendrer des choses, mais vous dites qu'une des conséquences de l'augmentation de la densité, une des conséquences, alors, est-ce que vous en voyez d'autres ? Est-ce que vous n'en avez pas parlé parce que vous n'avez pas eu le temps ou...

1200 **M. YVES LEBLANC:**

1205 Au niveau des conséquences d'avoir une densité d'un quartier comme celui-là qui est voisin d'un qui est plus faiblement construit, pour moi c'est que ça vient ajouter, oui, une circulation qui est dans le fond disproportionnée par rapport au réseau d'artères et de rues. Donc, une plus grande circulation par rapport à l'offre de rues qu'il peut y avoir.

1210 Également au niveau du bruit, au niveau des activités. Je fais juste regarder derrière chez moi. Au lieu d'avoir peut-être 2 autres voisins, je vais en avoir 4 ou 5 parce que la

densité, les maisons sont construites beaucoup plus serrées. Est-ce que ça veut dire que j'ai 4 ou 5 chances de plus que derrière moi, tout le monde parte sa tondeuse le samedi ou le dimanche, quoi que ce soit ?

1215 Donc, c'est le genre d'activités que je me dis que si c'est construit plus densément, il y a plus d'activités, il se passe plus de choses proportionnellement à ce que eux-mêmes pourront bénéficier vu de l'autre côté. Dans le fond, les gens qui vont venir derrière chez moi, ils vont être très bien parce que l'autre côté, c'est plus faiblement bâti, beaucoup moins de voisins, ça va être quand même très agréable.

1220 Alors, je me dis que l'effet miroir, je sais qu'il y a une intention de le faire, mais j'aimerais juste qu'il soit quand même maintenu et même amélioré parce qu'il y a quand même une augmentation de 40%, 50% par rapport à ce que c'est. Et l'autre, c'est tout le secteur au complet où là, il y a une activité, veut, veut pas, ça influence dans le bruit de fond qu'on va retrouver où je m'attendrais à avoir un secteur qui va être moins tranquille que ça peut l'être présentement. C'est dans ce sens-là que je pense qu'il y a une rupture au niveau du cadre bâti et que cette densité est trop importante par rapport à ce qu'il y a.

1230 Pourquoi garder 15 logements par hectare au nord absolument dans un secteur qu'on veut un secteur cossu ? C'est justement l'activité dans ce secteur-là plus proche va être comme plus limitée, ça va être plus agréable, mais, regarde, c'est un peu les mêmes raisons pour lesquelles on veut essayer de... Moi, je pense qu'on devrait limiter cette activité-là sur tout le reste du site.

1235 La circulation va être plus importante non seulement par les voies de sortie et d'entrée radiales par rapport au site, mais également parallèles. On a parlé d'Eugène-Achard, on a parlé de Jacques-Porlier, il risque d'avoir quand même une circulation importante là-dessus pour laquelle on n'a aucune donnée présentement.

1240 Les données qu'on a, c'est donc les rues radiales. Une qui m'étonne beaucoup, c'est Yves-Prévost qui est une rue qui est très agréable, qui existe depuis très longtemps, je la connais depuis toujours et au fil des ans, qui a subi elle-même, je pense, une pression importante de la densification du secteur. Personnellement, je ne sais pas s'il va y en avoir qui vont présenter des mémoires. Si j'étais un résident de cette rue-là, je me présenterais ici parce qu'ils vont avoir un contrecoup important. On parle de 300, 200-300 voitures de plus sur cette rue-là à l'heure de pointe parce que l'heure de pointe dans le secteur, on nous a dit que c'était une heure, donc, c'est quand même beaucoup sur une rue qui est une seule voie, qui est partagée avec un stationnement, qui est partagée avec une piste cyclable de chaque côté d'un terre-plein.

1250 Moi, quand je passe là à l'occasion, si c'est l'heure de pointe, c'est déjà très dense, c'est presque à la queue leu leu quand on arrive sur les coins ; quand il y a des voitures de stationnées le samedi par exemple, la semaine, ils peuvent stationner, les voitures passent

1255 tout juste, vous ne passez pas un autobus, impossible quand une voiture est stationnée en marge de la piste cyclable, et les voitures stationnées très souvent empiètent sur la piste cyclable. Donc, là-dessus, il y a un problème de respect qui est un autre problème qui n'est peut-être pas le problème de la commission ici, mais je pense que ça engendre des difficultés de coexistence que je pense devront être sérieusement prises en considération si on veut augmenter la capacité à laisser passer ce flot supplémentaire de circulation.

1260 Donc, il y a cette rue-là. Et comme je dis, les rues parallèles. Moi, je m'inquiète à savoir qu'on n'a pas mesuré quel serait l'impact sur la tranquillité du secteur si on augmente de 100 dans une période donnée à l'heure la circulation des rues qui sont là.

M. ANTOINE MOREAU:

1265 Là, j'ai une question plus difficile d'une certaine façon. Quand on fait des études, souvent on fait des évaluations d'impact, on essaie de maximiser les avantages et de diminuer bien sûr le plus possible les désavantages qu'on peut voir à un projet.

1270 Est-ce que vous voyez des avantages ? Si le projet se réalise, ce serait peut-être intéressant de maximiser les avantages du projet. Est-ce que vous en voyez, vous, est-ce que vous en concevez ? Pour vous ou pour les gens du quartier.

M. YVES LEBLANC:

1275 Pour les gens du quartier, pour les gens déjà installés, je ne vois pas vraiment d'avantage dans le sens que c'est un terrain qui permettait de maintenir un équilibre avec le secteur industrialisé qu'on y retrouve, qui permettait aux gens aussi de profiter quand même de l'espace vert qui était là ; il y a plusieurs personnes qui allaient faire des promenades, l'hiver, l'été, il y avait des gens qui faisaient du ski de fond, de la raquette.

1280 Donc, dans le fond, c'est quelque chose qui venait compenser un peu pour l'arrière cour de ce secteur-là qui était fortement... qui avait beaucoup d'activités avec les nuisances. De la poussière, oui, il y en avait aussi, puis il va toujours en avoir, mais ça venait compenser. Le bruit, il y en avait aussi, c'est peut-être juste plus important, mais encore une fois, ça compensait un peu d'accepter l'endroit où on est installé.

1290 Je vous dirais que si j'avais à faire le même choix aujourd'hui avec tout ce qui est construit derrière, avec ce genre de projet, je ne suis pas sûr que ce serait aussi systématique. Je ne vous dis pas que je n'irais peut-être pas, mais je ne suis pas sûr que vraiment «ah oui, c'est le fun», puis je suis prêt à accepter l'environnement qui est quand même industriel pas loin avec les désagréments que ça peut avoir.

Donc, pour les gens qui demeurent dans la section bleue qui est là, je ne vois pas vraiment le gros avantage sauf peut-être si on nous promet de construire des équipements de loisirs et

1295 récréatifs dans le secteur qui est un ajout qu'on aurait peut-être besoin. En dehors de ça, je n'en vois pas.

Maintenant, pour les résidents qui vont s'y installer, c'est évident que pour eux, il y a un avantage de pouvoir avoir accès à des logements, que ce soit les gens qui ont besoin d'accès à la propriété, les logements sociaux, je n'ai rien contre ça. Je pense juste qu'il faut quand même prendre soin d'eux, pas de façon paternaliste, mais dire : «Faites attention, c'est un secteur qui est quand même difficile au niveau de la qualité de vie.» De pas les mettre tous dans le même endroit, d'avoir une certaine mixité. On veut pouvoir les incorporer, les intégrer, mais à ce moment-là, faisons-le partout et non pas en créant une zone très dense de secteurs sociaux versus la partie très riche d'Anjou sur la plaine, en haut, par rapport à Contrecoeur sur la carrière. Donc, là-dessus il y a un avantage. Je pense que ça l'est, mais l'avantage, il faut regarder à long terme aussi. Que si on installe des gens et qu'on leur laisse miroiter la possibilité de s'installer et d'avoir accès à la propriété, est-ce que ce sont ces gens-là qui vont encore être heureux d'être là dans 5 ans, dans 10 ans, dans 15 ans, dans 20 ans ?

1310 Si on se rend compte que les nuisances sont trop importantes, quelle sera la dynamique d'échange des maisons, de vente des maisons ? Les gens qui seront là vont dire : «Ce n'est pas vivable, trop de poussière, trop de bruit. On est inquiet à cause des vibrations. Ils se rapprochent, à chaque année, ils se rapprochent. Les vibrations sont plus fortes d'année en année parce qu'ils se rapprochent.» Ils vont être inquiets et des gens vont peut-être chercher à quitter après avoir eu accès à leur première maison qui est là et est-ce qu'on va se retrouver dans 20 ans avec, dans le fond, un secteur où les gens qui vont s'y établir, ce sera parce qu'ils n'auront pas d'autre choix que d'aller là ?

1320 Alors moi, je m'inquiète qu'à long terme, même si le projet a l'air intéressant pour les futurs résidents immédiats, est-ce qu'il n'y aura pas une dynamique compte tenu du secteur où on veut l'installer et de la présence industrielle et du manque de limitation des contraintes qu'on y retrouve, est-ce qu'on ne peut pas se retrouver avec un ghetto... pas un ghetto, c'est peut-être un peu fort, mais un endroit qui va être beaucoup moins agréable à vivre que ce qu'on semble nous décrire... ce que nous décrit ici le promoteur. Voilà.

M. ANTOINE MOREAU:

Merci beaucoup.

1330

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

1335 Je vais compléter les questions de mes collègues par quelques petites questions additionnelles. Mais avant, je voudrais quand même vous indiquer qu'en fin d'après-midi

aujourd'hui, on a reçu de la part de la Société d'Habitation et de Développement de Montréal les réponses aux questions qui étaient restées en suspens, notamment en ce qui concerne la circulation, l'impact sonore et la précision des flots contours.

1340

Alors, je ne sais pas si notre webmestre avait déjà quitté, mais ça devrait être mis sur le site très rapidement. Il y a certains éléments qui restent à préciser, mais en fait, à peu près l'ensemble des questions qui ont été adressées par la commission à la Ville et à la SHDM ont obtenu réponse jusqu'à maintenant. Je voulais vous le signaler.

1345

En début de votre présentation, vous avez indiqué qu'il y a eu des coupes effectuées sur le site en janvier et en avril. J'avoue que ça m'avait échappé à travers l'ensemble des documents qui ont été déposés que la SHDM avait mandaté quelqu'un deux fois pour aller faire des coupes ; pouvez-vous nous expliquer ?

1350

M. YVES LEBLANC:

Oui. Je vais regarder sur la carte ici. En janvier, ce qui a été coupé en terme d'arbres qui étaient presque... je dirais les plus matures de tout le site d'ailleurs, les plus gros de tous, concerne le secteur qui est juste ici, donc, le secteur nord. Ça, c'est la rue Robitaille. Tout ce secteur-ci a été rasé au mois de janvier.

1355

Ça s'est fait très rapidement. Et ça, au mois de janvier, ça s'est fait... juste pour mettre en perspective, après qu'au mois de décembre, on avait demandé, et on avait semblé avoir obtenu qu'ils nous avertiraient.

1360

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Oui.

1365

M. YVES LEBLANC:

Bon. C'est ce secteur-là qu'ils ont coupé. Et le secteur qui est vraiment contaminé qu'on a vu avec les rapports, c'est, je dirais cette partie-ci. Donc, c'est cette partie-là qui est contaminée qu'il y a vraiment de l'excavation à faire, que ce soit des matériaux secs, ou la partie qui est juste en haut ici qui est la partie où il y a vraiment plus d'hydrocarbures qui viennent de l'ancien pipeline. Mais tout le reste qui est ici n'avait aucune contamination ; ils vont bâtir direct dessus, ils n'ont rien d'autre à faire et il y avait énormément d'arbres matures qui étaient là également.

1370

Ça, c'est la première partie. Et une semaine après, enfin, par la Table de concertation, les citoyens... évidemment pendant que c'est arrivé, ils se sont plaints immédiatement. Ils ne se sont jamais excusés, mais ils ont dit qu'ils comprenaient, que la prochaine fois, ils vont nous tenir au courant, *bla bla bla*, donc, ils vont faire attention. Et ça,

1375

1380 ils ont passé un mémo une semaine après pour dire ce qu'ils allaient faire, mais c'était déjà fait.

Ça, c'est au mois de janvier. Au mois d'avril, mi-avril, le 17 avril, c'est là qu'ils ont commencé à couper les arbres de toute la partie maintenant qui est tout ça ici, qui est là.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

1385 C'est ce qui a donné, c'est ce qui a amené à un avis d'infraction de la part du ministère.

M. YVES LEBLANC:

1390 L'avis du ministère, c'est par rapport aux zones humides qui sont à l'intérieur de ce terrain-là.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

1395 Mais c'est à cette période-là ?

M. YVES LEBLANC:

1400 C'est à cette période-là. Donc, le jour où ils ont arrêté la coupe des arbres, dans le fond, ce qui restait, c'est la frange brune que je vois ici, qu'on voit ici, juste ça. Au moment où ils ont arrêté, moi, ils m'ont appelé personnellement pour me dire : «On vous écoute, Monsieur Leblanc, et on va mettre un moratoire. On va attendre les audiences publiques pour pouvoir bien expliquer.» Et c'est repris dans leur avis d'ailleurs. Et finalement, on a appris un mois plus tard à la commission que, dans le fond, c'est un avis du ministère qui les obligeait à
1405 arrêter les travaux et non pas du tout parce qu'ils écoutaient les citoyens et dans le fond se donnaient un peu le beau rôle.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

1410 Ce que j'ai compris, sans vouloir défendre la position de la SHDM, c'est qu'ils n'avaient pas l'intention d'aller chercher les autorisations requises auprès du ministère de l'Environnement avant la fin de la période de consultation publique. Vous comprenez ce que je veux dire?

1415 **M. YVES LEBLANC:**

Oui, oui.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

1420

C'est ce que j'avais compris.

M. YVES LEBLANC:

1425 Oui, moi aussi. Dans leur réponse, c'est ce qu'ils ont dit au niveau du calendrier des travaux qui s'en viennent, c'est ce qu'ils ont écrit. Mais, sauf que là, maintenant, ils n'ont à peu près pas le choix, je dirais, avec l'avis qu'ils ont. Ils ne vont pas chercher l'avis, ils veulent attendre.

1430 Mais les raisons qu'on nous a données à ce moment-là sur des documents qui étaient confidentiels, on ne pouvait pas se prononcer, on nous a donné des réponses... on nous a dit que c'était contaminé, ils ont fait les travaux quand même par deux fois et la dernière fois quand ils ont arrêté, ils ont faire croire que c'était grâce à nous, en fait à l'action des citoyens alors que ce n'était pas le cas. Voilà.

1435 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

J'aimerais avoir vos commentaires sur l'épisode *d'Interquisa* la semaine passée. Comment ça s'est passé ? Comment vous réagissez à ça ? Est-ce que vous vous en êtes rendu compte ? Est-ce que vous étiez là ? Est-ce que vous êtes satisfait avec la façon dont les mesures d'urgence sont gérées dans Mercier-Est ?

1440

M. YVES LEBLANC:

1445 Jeudi soir passé... c'est jeudi soir passé ? C'est l'autre avant, je pense. Je sortais et... le 7 juin. Donc, j'étais à l'extérieur dans ma cour, je rentrais à l'occasion avec ma fille qui rentrait et sortait, tout ça. Donc, je faisais des activités tout à fait normales, donc, sortir, rentrer, sortir, rentrer plusieurs fois, et donc entre la période 6 heures et demie et 7 heures et demie, 8 heures, et, écoutez, sur toute cette période, tout a été tout à fait normal. Tout a été parfaitement normal jusqu'à temps que j'entende la nouvelle brève à 10 heures aux nouvelles

1450 le soir. Je n'ai strictement rien rien rien entendu. Je n'ai pas été au courant de quoi que ce soit.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

1455 Avez-vous senti quelque chose ?

M. YVES LEBLANC:

1460 Je n'ai rien senti, je n'ai pas été au courant de rien du tout. Donc, il n'y a pas eu d'odeur, il n'y a pas eu quoi que ce soit, mais les vents n'étaient pas en provenance de, mais le vent allait plus de l'autre côté d'après ce que j'ai vu par la suite.

1465 C'est sûr que là-dessus, les conséquences étaient quand même minimales en ce qui
me concerne, sauf que je n'ai pas eu l'occasion de le vérifier, mais j'ai oui-dire que la zone où
ils demandaient aux gens de rester, j'étais dedans, dans le sens que c'était toute une zone
très large qui allait jusqu'à pratiquement Honoré-Beaugrand, tout ça, c'était beaucoup plus
large que le cercle qu'on nous montrait d'ailleurs, et je n'ai pas entendu de sirène, je n'ai pas
entendu d'avis, je n'ai rien eu. Ils demandaient aux gens de rester alors que moi dans le fond,
j'ai continué de sortir, rentrer toute la soirée. Donc, je n'ai rien entendu au niveau de l'alarme.
1470 Donc, essentiellement, j'ai fait des activités tout à fait normales comme si rien ne s'était pas et
s'il s'était passé quelque chose, bien, je ne l'ai pas su et je ne l'ai pas senti.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

1475 Quand vous percevez une odeur de vinaigre forte, est-ce que votre réaction, c'est de
vous confiner ?

M. YVES LEBLANC:

1480 Ma réaction première personnellement, ça va être de chercher à voir d'où vient le vent
parce , pour voir, pour essayer de m'en sauver, et de me cacher le nez, de me boucher le nez
pour pas que ce soit désagréable.

1485 Maintenant, je connais l'acide acétique, le vinaigre, c'est 5%, l'acide acétique, on en
retrouve à 95% pour l'usage de laboratoire. Je connais les laboratoires, ça frappe le nez
quand on en a dans le nez.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

1490 J'aimerais entendre vos commentaires sur les connexions possibles avec Anjou, entre
le site Contrecoeur, puis la partie d'Anjou qui est déjà développée, à la fois sur le plan
piétonnier et véhiculaire.

1495 On a ici comme deux opinions différentes. Certains aimeraient qu'il y ait une connexion pour
assurer une meilleure fluidité, d'autres craignent une connexion qui permettrait d'avoir du
transit par des gens qui habitent ni Anjou, ni Mercier-Est sur des rues qui deviennent un peu
des collectrices entre l'autoroute Métropolitaine et la rue Sherbrooke. Avez-vous une position
par rapport à ça ?

M. YVES LEBLANC:

1500 Ma position par rapport à si on voulait permettre un lien pour éviter encore une fois la
circulation trop dense sur les artères, que ce soit Eugène-Achard et Robitaille, et tout ça, je
pense qu'on n'a presque pas le choix que de faire une connexion vers le nord à ce moment-là
pour faciliter... que ce soit une voie supplémentaire de sortie du site.

1505 Je m'explique. C'est que pour l'instant, toutes les voies sont pratiquement toutes vers l'ouest. Donc, dans le fond, tout le côté est, il n'y a presque rien, ni même vers le nord. Donc, c'est sûr que déjà que le projet est extrêmement dense, si on diminue la densité, je ne pense pas que ce soit nécessaire d'avoir une connexion vers le nord. Avec une densité comme celle-là, je pense qu'il n'y a pratiquement pas le choix que d'avoir une connexion vers le nord
1510 pour permettre un peu une autre voie de sortie de tout le quadrilatère qui est là. Mais ça devrait être une rue qui n'est peut-être pas nécessairement une connexion directe, mais plus comme deux morceaux, non pas une connexion en ligne droite sur toute la longueur parce que oui, là, ça va favoriser dans le fond un transit des voitures et, à coup sûr, cependant, il faudrait que le transport ou le déplacement par camion soit interdit.

1515

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Je n'ai pas entendu, et j'en suis très surprise connaissant combien vous êtes méticuleux, vous ne nous avez pas parlé de la zone commerciale ?

1520

M. YVES LEBLANC:

Ce n'est pas vrai, j'ai dit qu'elle entrait dans le fond entre le parc et la vue sur les montérégiennes. Je vais vous avouer que j'ai manqué de temps et sur la zone commerciale, je reste perplexe sur l'ampleur qu'on veut y donner, la grosseur, l'espace qu'on lui donne compte tenu du fait que ça doit être à vocation locale seulement.

1525

J'ai l'impression qu'il y a des visées qui sont plus importantes que ça pour être capable de rentabiliser encore une fois le site en ayant plus de commercial disponible. D'ailleurs, on a vu avec les plans, avec les différents projets qui ont été présentés, l'espace commercial a pris de plus en plus de place et en augmentant légèrement dans le fond par rapport au nombre de logements totaux, on avait parlé de 1550 initialement, on est rendu à 1800, 1700, peu importe. Donc, on est à peu près toujours dans le même nombre de logements, cependant la zone commerciale augmente.

1530

1535

Est-ce qu'on a trouvé tout à coup que les gens qui vont s'y implanter vont avoir besoin de plus de services qu'on pensait ? C'est une nouvelle clientèle ? Je reste sceptique. Tout ça pourrait avoir comme conséquence d'augmenter encore une fois la circulation locale. Il y en a une qu'on ne portait pas attention dans les études de circulation, on voit que... il me semble qu'il y en a une qui montre la circulation en entrant, des gens qui ne sont pas reliés au site. J'ai cru voir ça à un moment donné, mais je dirais que ce n'est pas clair dans ma tête.

1540

1545

Je ne voudrais pas m'avancer trop, mais la circulation qu'on pourrait avoir de tout le secteur Anjou qui pourrait chercher à aller vers ces commerces-là qui ne seraient pas

seulement des commerces de proximité d'après moi, pourrait être vraiment nuisible pour la tranquillité encore une fois du secteur.

1550 Au niveau commercial, je peux juste dire que je trouve ça très gros. Il faudra vraiment qu'on impose que ce soit des commerces de proximité, des fruits et légumes, des choses que les gens pourraient à toutes fins pratiques y aller à pied, à distance de marche. Des choses vraiment qui soient locales et non pas des commerces de grande surface ou de moyenne surface qui cherchent à avoir une portée régionale.

1555 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Est-ce que vous pensez qu'il est important de maintenir les zones de commerces de voisinage qui existent comme sur de Grosbois et sur Chaumont ?

1560 **M. YVES LEBLANC:**

Pouvez-vous répéter la question ?

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

1565 Est-ce que vous pensez qu'il est important de maintenir les zones de commerces de voisinage qui existent déjà dans Mercier-Est et dans Anjou comme sur Chaumont, sur Grosbois ici ?

1570 **M. YVES LEBLANC:**

Oui, c'est important de les maintenir. Ils sont déjà établis depuis longtemps, ils ont toujours été là depuis très longtemps. Cependant, je me pose la question au niveau... ce n'est pas à moi à décider ça, mais la rentabilité ou la viabilité de ce genre de commerces...
1575 C'est pour ça que je reste sceptique au niveau de l'aménagement pour les commerces locaux parce que ceux qui sont sur de Grosbois et ceux qui sont sur Chaumont, ils en arrachent. C'est difficile.

Sur de Grosbois, c'est... enfin, il y a souvent des changements de commerces.
1580 Chaumont, encore une fois, j'ai grandi là, j'ai vu le nombre de commerces qui se sont succédés. À part le restaurant *Les trois cœurs* qui est là depuis toujours, qui a l'air de vendre de très bons hot-dogs et - soit dit en passant, je ne suis jamais allé manger là, ça manque peut-être à ma culture du secteur - mais donc, les commerces qu'il y a là, ça bouge beaucoup et la clientèle qui est là, c'est vraiment, je dirais... il y a beaucoup de maraudage. Pas de
1585 maraudage, mais des gens qui flânent là, qui traînent là. Ce n'est pas nécessairement le genre d'endroit où j'irais traîner moi-même le soir. Pas que ce soit dangereux, mais c'est juste pas agréable et les commerces qui sont là semblent avoir de la difficulté à survivre.

Donc, ce qui vraiment pour moi me dit : Quelle est la viabilité des commerces de proximité qu'ils veulent faire là ? Je ne le sais pas.

1590

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

En terminant, je pense que c'est une question qui vous a déjà été posée par mes deux collègues, mais quand même, c'est qu'il y a eu plusieurs... Ça concerne les mécanismes de suivi du projet s'il est mis en œuvre.

1595

Il y a eu concertation avec les organismes du milieu dans le sens où avec Solidarité Mercier-Est, puis je ne sais pas exactement la forme, le nom puis tout ça, que ça a pris, mais je sais que le milieu a pris l'initiative de faire des consultations, ou des pré-consultations si je peux dire, mais la SHDM aussi, il y a eu plusieurs rencontres avec des représentants du milieu.

1600

Dans ce contexte-là, avez-vous des commentaires sur vos aspirations quant à un mécanisme particulier de suivi des travaux ?

M. YVES LEBLANC:

Transparence. Il faut que ce soit transparent et ouvert parce que oui, des mécanismes, il y en a eu. Il y a eu des échanges qui ont eu lieu. Je n'appellerais pas ça des consultations, mais des échanges avec les tables de concertation locales. Déjà eux trouvaient très difficile d'avoir une oreille attentive. C'était très difficile de réussir à faire valoir des points. Je l'ai vécu un peu de l'intérieur avec ces groupes-là également et, dans le fond, le promoteur, la perception que j'avais, c'est qu'il utilisait ça pour légitimer le projet, dire «Oui, on consulte les gens», alors que dans le fond, il consultait ou discutait avec une table de concertation locale, mais dans le fond, ce n'était pas la population en générale qui l'était.

1605

1610

Donc, et je pense que là où ça manque, c'est comment faire pour réussir à mobiliser les gens pour que cette table-là où les gens puissent aller à cette table-là et qu'ils sachent tout le temps que c'est là et non pas que ce soit dans un journal, il y a un avis «On vous convie à telle chose», puis si tu n'es pas là cette fin de semaine-là, tu ne le vois pas. Tu vas te réveiller deux ans plus tard, puis là tu vas vouloir y aller, et quand tu vas y aller, il y a déjà des positions consensuelles qui seront prises, il y a déjà des démarches qui seront faites et même si vous n'êtes pas d'accord, c'est carrément en opposition avec ce que vous voudriez mettre de l'avant, il est trop tard. Vous devez rentrer dans le rang ou agir de votre propre chef de votre côté, tout seul, sans avoir d'appui à ce moment-là.

1615

1620

Donc, là-dessus, je pense que s'il y a des démarches, un suivi à faire, il faudra vraiment qu'il y ait un mécanisme où est-ce qu'en permanence quiconque s'intéresse au dossier, quiconque en entend parler et favoriser la diffusion d'information qu'il y a ce mécanisme là, que l'information soit transparente et disponible pour tout le monde.

1625

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

1630

Très bon commentaire. Merci beaucoup, Monsieur Leblanc.

M. YVES LEBLANC:

1635

Un grand plaisir pour moi.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

1640

On a hâte d'avoir les petits détails qu'on vous a demandés concernant la force et la direction des vents, puis vos photos.

M. YVES LEBLANC:

1645

Je vous envoie tout ça.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

1650

Merci beaucoup. J'inviterais maintenant madame Françoise Picard. Bonsoir, Madame Picard, bienvenue.

MME FRANÇOISE PICARD:

1655

Bonsoir.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Il fait chaud ce soir.

MME FRANÇOISE PICARD:

1660

Oui, très.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

La parole est à vous.

1665

MME FRANÇOISE PICARD:

1670

Oui. Bonsoir, Madame la Présidente, Monsieur, Madame les commissaires. Ce matin en lisant le journal, j'ai eu une illusion que je qualifierais de provocante. Mes mots sont bien choisis. En page 23 du journal *La Presse* auquel monsieur Leblanc faisait mention tantôt, *La Presse* titrait «*Projet vert dans l'est de Montréal*», j'ai l'article ici, de madame Arianne Lacoursière. Ça, ça a attiré mon attention. J'ai candidement et honnêtement pensé qu'il

s'agissait d'une modification au projet du site Contrecoeur, plus d'espaces verts parce que le titre, c'était ça. Tout de suite, j'ai pensé... je lisais ça innocemment. Je vous jure, je le croyais vraiment.

1675 Dès le deuxième paragraphe, j'ai vu qu'il ne s'agissait pas de nous, mais de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, arrondissement de monsieur Maciocia qui devra, cet arrondissement-là qui devra obligatoirement préserver 12 éléments écologiques du secteur, les milieux humides longeant l'autoroute 40, les berges du St-Laurent, quelques marais et plusieurs boisés devront être gardés intacts.

1680 Plus loin, le bref article mentionne que la responsable de l'environnement des parcs et des espaces verts et bleus de Montréal, Hélène Fotopoulos, croit que... ça, ça m'a attiré aussi, *«toute protection des milieux naturels de l'île augmente la valeur de la métropole. La qualité de vie va être plus grande. Il faut poursuivre nos démarches en ce sens»* conclut l'article.

1685 Si c'est bon pour l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, les besoins ne sont-ils pas les mêmes pour nous de cet arrondissement-ci ? À ce stade du site Contrecoeur où plein de questionnements sont énoncés publiquement depuis un mois, je trouve pour le moins surprenant, ou mieux, provoquant, que Montréal établisse de nouvelles règles d'environnement pour un arrondissement à l'est de Montréal tout comme nous. J'ai eu une mauvaise pensée : la présence de monsieur Maciocia au conseil exécutif de la Ville de Montréal, a-t-il une influence sur cette décision ? Honnêtement, j'y ai pensé.

1690 Deuxième point qui a plutôt à faire avec tout le déroulement de cette commission-ci. J'ai assisté à presque toutes les soirées d'audience de la commission qui ont été bien menées quant à moi, j'ai très peu vu la mairesse de l'arrondissement pour défendre nos espaces verts, notre qualité de vie. J'aurais aimé la voir donner son opinion ou poser des questions ou tout simplement être présente. Je suis très déçue de son peu d'implication.

1695 Mon dernier point avant mon petit mémoire. L'article de madame Lacoursière va me servir d'introduction ou mieux de point d'appui. Oui, l'espace vert pour nos enfants et leurs parents, qu'ils soient pauvres ou riches. Oui à des petits milieux humides où des jeunes peuvent aller observer la nature, un peu comme les jeunes le mentionnaient hier soir, les deux jeunes qui sont passés. Notre fille qui a maintenant 30 ans l'a fait jadis avec plein de jeunes de la rue ; ces jeunes lui rappellent encore ; *«Te souviens-tu, Marie-Hélène, quand tu nous amenais dans le champ ?»* Alors, ça a l'air des petites affaires, mais pour moi, c'est important. Oui à des milieux de vie près de nos demeures. Oui, des milieux de vie dans la nature où les personnes âgées pourront rencontrer jeunes et enfants sans avoir à marcher quelques rues pour se rencontrer.

1710

1715 J'arrive au cœur de mon mémoire, mais je ne veux pas vous parler de mes théories en tant que pédagogue ou formation en enfance inadaptée, mais bien de ce qu'il me reste de cette expérience humaine. Voici mon mémoire qui est lié à mon expérience humaine que j'ai vécue avec les enfants de tous les quartiers, St-Henri, Hochelaga-Maisonneuve, Mercier-Est.

LECTURE DE SON MÉMOIRE

1720 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Merci, Madame Picard. Votre position est très très claire.

MME FRANÇOISE PICARD:

1725 Oui.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

1730 Vous faites un appel dans le fond à ce qu'il y ait plus de parcs de voisinage à l'intérieur même du projet.

MME FRANÇOISE PICARD:

1735 Oui.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

1740 Il me semble qu'en regardant sur les cartes, dans St-Justin, il n'y en a pas beaucoup de parcs de voisinage. Il y a Thomas-Chapais qui est un gros parc, mais des petits parcs, il n'y en a pas.

MME FRANÇOISE PICARD:

1745 C'est ça. C'est ce que je déplore parce qu'il y a des agglomérations de bâtisses, puis il n'y a pas de parcs, il n'y a d'espaces de rencontre simple. C'est ça.

1750 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

1755 Mais l'école St-Justin ici, ça devient un lien de rencontre, la cour d'école, tout ça, non ? Je ne sais pas si elle s'appelle St-Justin, mais l'école qui est de l'autre côté de la rue... ?

MME FRANÇOISE PICARD:

Oui, oui, c'est St-Justin.

1760 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

C'est utilisé comme lieu de rencontre pour les enfants?

1765 **MME FRANÇOISE PICARD:**

Non.

1770 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Non ?

MME FRANÇOISE PICARD:

1775 Le jour, oui, les enfants de l'école, oui, mais les enfants... bien, c'est en béton, c'est en asphalte, les enfants ne vont pas jouer là.

1780 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

O.K.

MME FRANÇOISE PICARD:

1785 Puis ça fait loin aussi pour les gens du site Contrecoeur d'aller...

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Oui, oui. Non, je parlais plus pour St-Justin.

1790 **MME FRANÇOISE PICARD:**

Oui, oui, c'est beau.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

1795 Madame Gold ?

MME JUDY GOLD:

1800 Bonsoir. Je n'ai pas de question, mais je me permets de faire un commentaire. D'abord, je vous remercie d'avoir présenté le point de vue des enfants, des tout-petits. Je trouve que vous exprimez très bien qu'un quartier, c'est plus que des maisons côte à côte, mais c'est un milieu de vie qui devrait favoriser l'épanouissement des gens. Alors, je vous remercie.

1805 **MME FRANÇOISE PICARD:**

Merci, ça me tient à cœur.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

1810 Monsieur Moreau ?

M. ANTOINE MOREAU:

1815 Moi aussi, je trouve que c'est un point de vue qu'on a de la difficulté à entendre souvent parce que effectivement les enfants, on ne les invite pas trop trop dans les commissions malheureusement. Je pense que c'est implicite, mais je n'en ai pas vu souvent.

1820 Vous parlez de parcs, d'espaces, vous avez une expérience en pédagogie, vous avez concentré... je trouve ça tout à fait intéressant. Est-ce que vous avez d'autres suggestions pour essayer d'effectuer... parce que je comprends que c'est pour améliorer la qualité de vie des enfants et des familles.

MME FRANÇOISE PICARD:

1825 Oui.

M. ANTOINE MOREAU:

1830 Est-ce que vous avez d'autres suggestions que vous pourriez faire suite à votre expérience, soit pour l'école ou soit pour... parce que là, on va avoir quand même, on l'a souligné souvent, une plus grande densité de gens si le projet se réalise, plus de monde ? Est-ce que vous avez d'autres suggestions ? Je vous prends à brûle-pourpoint, mais si vous avez d'autres suggestions.

1835

MME FRANÇOISE PICARD:

1840 Oui, c'est pour ça que moi je ne vois pas comment une masse de personnes ensemble avec des jeunes enfants, puis il y en a qui ont des problèmes là-dedans, c'est évident, mais je ne vois pas comment ils peuvent demeurer équilibrés, bien... je ne dis pas que tout le monde va être déséquilibré, ce n'est pas ça que je dis, mais je trouve que ce n'est pas de mettre la chance de leur côté.

1845 C'est des jeunes, je regarde les enfants, ma fille, ils venaient sonner à la porte, ils disaient : «Marie-Hélène, veux-tu, on va aller dans le champ ? On va aller voir les bébittes ou les plantes ou...» Puis la voisine après a pris la relève, puis... Mais les enfants, ils n'ont pas besoin de grandes choses ; on leur donne un cadeau de Noël, ils vont jouer avec la boîte des fois. C'est vrai aussi.

1850 Je ne veux pas avoir l'air de... Ça me gênait un peu de venir présenter mon mémoire, mais j'ai dit « Non, il faut y aller.» Parce que je ne veux pas avoir l'air de la grand-mère qui ne sait plus quoi dire. Mais non, je trouve ça tellement important, je trouve ça... c'est l'avenir qui est là.

1855 **M. ANTOINE MOREAU:**

Parfait. Merci beaucoup.

1860 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Merci beaucoup, Madame Picard.

MME FRANÇOISE PICARD:

1865 Merci.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

1870 J'inviterais maintenant monsieur Poisson. Alors, vous pouvez très bien être accompagné, mais je vous invite à vous identifier pour fin de transcription. Nous avons deux inscriptions en votre nom, Monsieur Poisson, dont l'une pour Les Toits de Mercier et l'autre pour...

M. MICHEL POISSON :

1875 Le Chez-nous de Mercier-Est.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

1880 Le Chez-nous de Mercier-Est. Alors, je vous invite à nous indiquer si vous représentez tout ce monde-là.

M. MICHEL POISSON :

1885 Je vais tenter de vous expliquer ça. Alors, bonsoir, Madame Chauvin. Bonsoir, Madame Gold, Monsieur Moreau. Comme vous le disiez, peut-être s'identifier dans un premier temps. Alors, je vais commencer par mon collègue.

M. JEAN DESNOYERS :

1890 Moi, je suis Jean Desnoyers. Je suis le directeur général du Centre communautaire Le Chez-nous de Mercier-Est qui rejoint les 55 ans et plus de Mercier-Est.

M. MICHEL POISSON :

1895 Et puis je suis content d'être supporté par monsieur Desnoyers parce que moi, je suis Michel Poisson, mais enseignant à la retraite, enseignant de mathématiques auprès d'adolescents. Mes parents demeurent dans Mercier-Est depuis 1968, j'y demeure moi-même depuis 5 ans et je me suis comme recyclé depuis ma retraite comme bénévole auprès
1900 des aînés.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Est-ce que vous leur donnez des cours de mathématiques ?

1905 **M. MICHEL POISSON :**

Non, pas du tout, c'est complètement autre chose. Et puis surtout pour le logement des aînés. Donc, vous voyez que ce n'est pas ma spécialité vraiment, c'est pour ça qu'il est possible que je ne puisse pas répondre peut-être à toutes vos questions.

1910 Je vais vous présenter les deux groupes, donc, les deux organismes que je représente ce soir, Le Chez-nous de Mercier-Est. En fait, je représente en particulier le Comité de Réflexion et d'Action pour le Logement des Aînés qui est un comité du Chez-nous de Mercier-Est et qui existe depuis 4 ans et qui cherche à trouver des solutions pour
1915 l'hébergement des aînés, surtout les aînés à revenu faible et modeste. C'était une question qui était souvent amenée par les membres du Chez-nous et ce comité a essayé de déblayer ou de trouver des solutions, certaines pistes pour ces personnes.

1920

Donc, le comité fait partie du Chez-nous de Mercier-Est qui est un centre communautaire très actif dans le quartier qui existe depuis plus de 20 ans et qui offre aux personnes de 55 ans et plus, autonomes ou en légère perte d'autonomie, un milieu d'appartenance, de soutien. Il favorise la socialisation, brise l'isolement, favorise l'autonomie. En particulier, le Chez-nous a deux clientèles, on pourrait dire, d'autour de 500 membres chacune, une clientèle de personnes qui reçoivent plutôt des services à domicile, qui sont des personnes en perte d'autonomie. Donc, des services, des visites, de l'accompagnement pour l'hôpital, pour le médecin, des menus travaux, tout ça offert par des bénévoles. Et puis il y a une autre clientèle d'environ aussi 500 membres qui se présentent au Chez-nous pour des activités. Alors, il y a tout le long de l'année plusieurs activités culturelles, physiques pour les 500 membres qui sont plus actifs. Et dans ces 500 membres plus actifs, il y a environ 130 bénévoles.

1925

1930

1935

Quant aux Toits de Mercier, je les représente aussi parce que je suis secrétaire du conseil d'administration des Toits de Mercier depuis 2004 et le projet des Toits de Mercier qui étaient le site Alcatel en 2004 est un peu issu du Chez-nous de Mercier-Est, c'est-à-dire qu'on est venu chercher des gens du Chez-nous intéressés par le projet et c'est ainsi que finalement certains membres bénévoles du Chez-nous se sont intéressés au projet des Toits de Mercier et finalement impliqués dans la réalisation de ce projet.

1940

Alors, Les Toits de Mercier, c'est un organisme à but non lucratif qui offre maintenant, qui gère maintenant depuis un an deux résidences, deux habitations, une habitation de 30 logements pour les personnes seules de 40 à 60 ans et une résidence communautaire pour aînés, ce qu'on appelle les PAPA, pour des personnes, des aînés en légère perte d'autonomie, de 96 logements.

1945

Alors, disons que de façon globale, nous appuyons... nous sommes aussi de Solidarité Mercier-Est et nous appuyons la position que Solidarité Mercier-Est a prise dans le dossier Contrecoeur et qui vous sera présentée, je pense, prochainement dans leur mémoire.

1950

Nos principales préoccupations, en fait, il y a deux préoccupations sur lesquelles je voudrais insister ce soir : il y a le besoin de logements pour les aînés et puis la sécurité à assurer aux aînés. D'abord ce qu'on observe, je ne vous lirai pas toutes les statistiques que j'ai mises dans le mémoire, qui ont été mises dans le mémoire, que nous avons mises dans le mémoire, mais c'est évident que nous observons un vieillissement de la population. C'est vrai au Québec, mais c'est particulièrement vrai dans Mercier-Est. Alors, on estime que la population d'aînés de 65 ans et plus qui était autour de 15% au recensement de 2001 devrait tourner autour de 27% en 2011. Donc, sur une période de 10 ans, une augmentation considérable.

1955

1960

Il y a aussi dans ces aînés, même en 2001 déjà, il y avait 28% des personnes de 65 ans et plus qui vivaient seules. Et là aussi, c'est un phénomène, je pense, social que l'on

1965 observe non seulement dans le quartier, mais qu'il y a de plus en plus de personnes qui vivent seules, donc, qui ont besoin de logement. Parmi ces personnes vivant seules, il y a une majorité de femmes aussi et l'espérance de vie des femmes fait que plus on avance dans les groupes d'âge, plus elles sont nombreuses. Par exemple, on se retrouve chez les femmes de 85 ans et plus à un taux de population de 75%.

1970 Il y a les revenus aussi qui sont une préoccupation pour ces personnes. En 2001 par exemple, on avait déjà 52% des ménages locataires de 65 ans et plus du quartier qui consacrait plus de 30% de leur revenu pour l'hébergement et il y en avait même 11% qui déjà consacrait plus de 50% des revenus.

1975 La diminution de l'autonomie physique, c'est une chose qu'on observe aussi avec l'âge. Donc, le pourcentage de personnes qui sont en légère perte d'autonomie augmente avec l'âge. On a une statistique de 2003 de près de 50% de personnes de 65 ans et plus de Mercier-Est qui vivait avec une incapacité physique limitant leurs déplacements et nécessitant un besoin de logement adapté.

1980 L'expérience, si on prend Les Toits de Mercier comme exemple, j'ai participé aussi au début en 2005, au début du comité de sélection, donc, au début de la sélection des locataires et au 21 février 2005 au moment où on a commencé la sélection, nous avons déjà reçu 291 demandes dont 205 de ces demandes-là présentaient un revenu inférieur à 21 000 \$ et on avait même 80 demandes de personnes dont le revenu était inférieur à 10 500 \$.

1985 Pour ce qui est des personnes seules, notre résidence de 30 logements, nous avons reçu pour les 30 logements 139 demandes. C'est vous dire qu'on a dû dire non à beaucoup de personnes. Pour la résidence des aînés, nous avons 211 demandes pour 96 logements. Évidemment la majorité des demandes étaient pour des logements subventionnés et nous n'avions que 15 logements subventionnés au volet 1, ce qu'on appelle le volet 1, et 48 logements subventionnés pour l'autre volet. Évidemment tous ces logements ont été loués
1990 très rapidement, bien avant l'ouverture.

1995 Depuis l'ouverture, enfin, les 2 ont ouvert en 2006, le 30 logements, le 1^{er} mars, la résidence pour aînés le 1^{er} juillet et depuis ce temps-là, la directrice continue de recevoir environ 5 téléphones par jour de personnes qui ont besoin de logement et c'est toujours des logements subventionnés qui sont demandés.

2000 Si on passe à la sécurité des aînés. Sur ce point-là nous nous sommes beaucoup appuyés et inspirés, je devrais dire, de l'avis déposé à la commission, à l'Office, l'avis du Centre de sécurité civile de la Ville de Montréal concernant le projet de développement du site Contrecoeur, c'est le document 2.3.3 dans lequel il y avait beaucoup d'éléments concernant la sécurité des aînés sur ce site.

2005 On mentionnait par exemple au début l'article 6 de la Loi de la sécurité civile qui est en vigueur depuis 2001 et qui dit que «*toute personne qui s'installe en un lieu où l'occupation du sol est notoirement soumise à des contraintes particulières en raison de la présence d'un risque de sinistre majeur ou mineur, sans respecter ces contraintes, est présumée en accepter le risque.*» Vous comprenez que seulement ça déjà, ça devient délicat pour nous de recommander à des personnes âgées d'aller s'installer sur le site Contrecoeur, surtout dans la zone qui semble plus périlleuse.

2010 Donc, considérant la vulnérabilité de notre clientèle, aux possibilités d'évacuation ou de confinement, c'est important donc de considérer ces éléments-là et ce sont des éléments qui sont mentionnés justement dans cette étude.

2015 On mentionnait aussi les risques de chaleur. On dit qu'au cours des 20 dernières années, les analyses thermiques démontrent qu'il y a une augmentation de la chaleur sur le site même s'il n'y avait pas d'îlot de chaleur vraiment dangereux ; mais il faut penser qu'en minéralisant plus le site, donc, les risques de chaleur pendant les chaleurs extrêmes, les risques d'inconfort deviennent plus grands et l'avis recommande des mesures d'atténuation.

2020 Je vais y revenir parce qu'on a pris beaucoup de leurs recommandations. Donc, c'est un secteur à risque dans les cas de chaleur extrême.

2025 Il y a évidemment, on en a beaucoup parlé durant les ateliers, durant les rencontres, qu'il y a les risques industriels majeurs. Il y a entre autres les risques reliés à Shell Canada et on mentionne, l'avis mentionne que les personnes considérées comme plus fragiles, autant les personnes âgées que les enfants, pourraient ressentir plus d'effets en relation avec la toxicité du produit pouvant émaner de *Shell Canada*. Pour ce qui est d'*Interquisa*, l'avis mentionne aussi que le secteur... je pense que c'est marqué «*nord-est*» dans le document, mais c'est évidemment, je pense, plus sud-est du site Contrecoeur est directement situé à l'intérieur des limites du rayon de concentration d'acide acétique de la compagnie *Interquisa Canada*. Cette zone comprend la zone commerciale à développer, une partie de la résidence pour aînés ainsi que des plex. La résidence pour personnes âgées étant un site sensible regroupant des personnes vulnérables, il est plus susceptible pour cette population d'avoir des effets plus marqués sur leur santé.

2035 Les recommandations que nous retenons de ce document, on suggère de déplacer vers l'ouest la résidence pour les personnes âgées, d'augmenter l'espace pour les parcs, ç'a déjà été mentionné aussi, installer un système d'arrêt de ventilation automatique pour la garderie et pour la résidence pour personnes âgées.

2040 En plus du parc linéaire déjà prévu, créer des zones vertes au travers des unités de logements. La personne précédente en parlait justement. Maximiser le verdissement dans la plantation d'arbres et la construction de parcs. Utiliser des matériaux de constructions de couleur pâle réfléchissantes. S'assurer de climatiser la garderie et la résidence pour

2045 personnes âgées et diminuer le plus possible les aires de stationnement et les surfaces asphaltées.

Nous retenons aussi deux des conditions présentées par Solidarité Mercier-Est, entre autres que la construction des habitations dans le rayon d'impact de la compagnie *Interquisa* ne se fasse que lorsque des règlements clairs d'une loi provinciale assureront la sécurité des
2050 résidents qui pourraient s'y établir et aussi que les unités de logement social et communautaire devraient être réparties dans tout le projet et non être concentrées. Aussi, les lourdes exigences de densité du site en nombre de logement devraient être réparties graduellement sur l'ensemble du site, y compris même la portion nord réservée au promoteur privé.

2055 D'une façon pratique et concrète, et là on rejoint peut-être un peu l'incident de la semaine passée, nous suggérons de remettre à chaque printemps, si jamais il y a des résidents sur ce site, de remettre à chaque printemps, donc, des fiches d'information des compagnies *Shell Canada* et *Interquisa Canada* et un dépliant de confinement, pas
2060 seulement par internet parce que je crois que c'est déjà disponible par internet, mais par support papier en pensant en particulier à la clientèle aînée. Informer aussi chaque résident des mesures de protection préconisées par la Direction de la santé publique de Montréal à partir d'un dépliant qui pourrait être disponible dans les bureaux d'arrondissement, les pharmacies, les points de service du CSSS.

2065 En conclusion, nos organismes connaissent les nombreux besoins de logements sécuritaires abordables, subventionnés et avec soutien communautaire pour les aînés du quartier Mercier-Est. Nous observons une forte demande pour les personnes seules de 40 ans ou plus et pour les personnes à mobilité réduite ou légère perte d'autonomie.

2070 Nous appuyons donc le projet de développement du site Contrecoeur, qui prévoit, je pense, au dernier montant qu'on nous a donné 354 unités - remarquez qu'on accepterait très bien les 442 dont il a été question au printemps - dont la moitié seront subventionnés. Il faut dire aussi que la pression de demandes de logements subventionnés dans le quartier fait
2075 que nous recommanderions qu'il y ait possibilité d'aller jusqu'à 75% de logements quand les besoins vraiment le manifestent. Dans le quartier, on le voyait même aujourd'hui même dans un article du *Flambeau* qui mentionnait qu'on est l'arrondissement de la Ville de Montréal où le nombre de personnes en liste d'attente pour des HLM, donc, pour des logements subventionnés de type HLM, est la plus élevée de l'Île de Montréal. Donc, qu'on
2080 puisse dépasser dans un quartier comme le nôtre le 50% qui est la limite actuelle du programme Accès-logis. Évidemment ça suppose des négociations avec la SHQ et le gouvernement du Québec.

2085 Cependant, le projet d'aménagement présenté actuellement par la SHDM n'assure pas selon nous une sécurité suffisante et une qualité de vie suffisante pour les clientèles qui nous concernent. Merci beaucoup.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

2090

Merci à vous. Avant de passer à la période de questions, j'aimerais quand même avoir certaines précisions de votre part. Vous dites, Monsieur Desnoyers, que vous êtes directeur du Centre communautaire des aînés de Mercier-Est. «Centre communautaire», c'est une appellation qu'on réserve d'habitude à un lieu physique dans le sens d'équipements de sport et de loisir. Est-ce que vous êtes un organisme à but non lucratif ? Avez-vous un local ? Comment est-ce que ça fonctionne le centre communautaire ?

2095

M. JEAN DESNOYERS :

2100

Au niveau juridique, on est un OBNL. On a aussi un statut au niveau fiscal qui permet d'émettre des dons, donc, on est un organisme d'œuvres de bienfaisance ou de charité. On est logé dans une bâtisse dont le propriétaire est l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en face du IGA sur Hochelaga, 7958, rue Hochelaga.

2105

Oui, il y a ce milieu de vie qui rejoint les gens autonomes, mais la moitié des gens que nous rejoignons sont éparpillés dans l'ensemble du territoire de Mercier-Est, que ce soit dans des résidences privées, des HLM ou autres types de forme de logements privés à but non lucratif. Et aussi des gens qui restent dans des triplex ou dans des duplex. Alors, la moitié des gens qu'on rejoint habitent le territoire et on est comme plus en compensation de leur perte pour qu'ils puissent demeurer de façon valable dans la communauté.

2110

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Est-ce que vous travaillez comme en complémentarité avec l'Office municipal d'habitation ?

2115

M. JEAN DESNOYERS :

On travaille ensemble sur des comités de partenaires particulièrement quand on est avec l'OMH dans des HLM pour personnes âgées. Il y en a deux dans notre territoire. Et quand on travaille en partenariat dans certains milieux genre HLM, ça prend aussi le poste de police, ça prend aussi *Tandem*, ça prend aussi une CSS parce qu'il y a de la dépendance à l'alcool et aux jeux. Donc, ce n'est pas des milieux simples et faciles et ça prend du soutien et de l'accompagnement, un peu comme la personne précédente parlait des enfants, c'est un peu la même chose quand on arrive à l'étape de vie qui suit le travail actif ou la période active d'avoir des enfants.

2125

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

2130

J'aimerais profiter de votre présence, vous avez parlé du fait que Les Toits de Mercier est un organisme à but non lucratif qui gère une trentaine de logements sur le site Alcatel ainsi que 96 en PAPA. Ça, c'est pour aînés en perte d'autonomie, les projets PAPA ?

2135

M. JEAN DESNOYERS :

Exactement, oui.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

2140

J'aimerais savoir si vous êtes en mesure de nous parler du projet qui a été réalisé, je ne sais même pas si c'est dans Mercier-Est ou au sud de Sherbrooke ou dans Montréal-Est, mais dans le cadre du projet *Canterm*, il y avait les *Fenêtres sur le fleuve*, ou je ne sais plus trop comment ça s'appelle, mais il y a un projet relativement récent qui s'est réalisé au sud de Sherbrooke à la limite de Montréal-Est ou dans Montréal-Est. Êtes-vous au courant de ce projet ?

2145

M. JEAN DESNOYERS :

Sur Georges V et Notre-Dame ?

2150

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

C'est ça.

M. JEAN DESNOYERS :

2155

C'est une coop d'habitations.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

2160

Oui.

M. JEAN DESNOYERS :

2165

À l'époque... monsieur Poisson est aussi sur la concertation de logements sociaux pour le Chez-nous de Mercier-Est, donc, quand des projets comme ça apparaissent, automatiquement, ou par défaut, ça doit passer par ce lieu-là. C'est sûr que dans un premier temps, il y avait eu une approche pour solliciter les aînés à habiter ce lieu. Nous, on l'avait décliné pas parce qu'il y avait le risque industriel qui est apparu plus tard avec les fameux réservoirs *Canterm*, mais parce que c'était dans le fond un bled. Il n'y avait rien, il n'y avait pas de services, transport public déficient ; il n'y a pas de banque, il n'y a pas de pharmacie, il

2170

n'y a rien. Tu as un logement et tu dois quasiment toujours te déplacer avec une voiture ; le commerce la plus proche, c'est Des Ormeaux ou presque.

2175 Mais il est apparu après l'autre difficulté, et d'où notre grande vigilance maintenant avec le site Contrecoeur parce qu'on a appris de mon point de vue à moi de cette erreur. Il y avait un besoin de logements, mais il y avait un risque industriel qu'on n'avait pas vu. En tout cas, nous, le Chez-nous de Mercier-Est, puis notre Groupe de réflexion et d'action pour le logement des aînés, on ne l'avait pas vu. Alors, maintenant, on a un projet qui est dans une situation similaire, donc, on est très prudent.

2180

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

2185 Vous m'avez vu venir avec mes gros sabots. C'est évident quand vous nous dites que le projet n'assure pas une sécurité suffisante pour la clientèle qui vous concerne et quand on voit qu'il y a eu un projet de logement social et communautaire qui s'est réalisé au sud de Sherbrooke et qui a été appuyé finalement par la communauté, on se demande... Mais finalement ce que vous me dites, c'est que ça vous a permis de prendre conscience de
2190 l'importance de la localisation des résidences pour aînés ?

M. JEAN DESNOYERS :

2195 Ce que je dis, ça n'engage que notre groupe ou notre organisation, le Chez-nous de Mercier-Est. Je ne veux pas parler au nom de la Table de concertation pour le logement social de Mercier. Je sais que le besoin en logement est très grand, particulièrement le besoin en logement à un prix raisonnable pour plus qu'un enfant, 2, 3 enfants, donc, plus qu'une chambre ou deux, ce qui coûte très cher.

2200 Ce besoin-là des fois, on manque de prudence et on veut plus répondre aux besoins et est arrivé à mon point de vue à moi comme organisation l'erreur d'avoir appuyé ce projet-là sans avoir posé plus de questions ou avoir porté plus attention à son voisinage de la ville voisine. Et c'est quelque chose que nous, au Chez-nous de Mercier-Est, puis le Groupe de réflexion et d'action pour le logement des aînés, c'est quelque chose que moi, je trouve...
2205 Est-ce que j'enverrais ma mère ou mon père là ? Si je dis non, pourquoi j'enverrais d'autres personnes là ? Si on n'atteint pas ce qui est nécessaire, même s'il y a un besoin, encore il faut que ce soit respectueux des gens avec lesquels on travaille et pour lesquels on essaie d'avancer les solutions pour leur maintien dans la communauté.

2210 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Madame Gold ?

MME JUDY GOLD:

Bonsoir.

2215

M. MICHEL POISSON :

Bonsoir.

2220

MME JUDY GOLD:

Vos chiffres sont très parlants au sujet des besoins de logement pour les aînés. Quand on superpose les statistiques de revenu, d'âge, de la proportion du revenu payé pour le loyer, de problème d'incapacité physique et le fait de vivre seul, on arrive à un portrait d'un bon nombre de la population des aînés qui vivent une situation assez dramatique. Est-ce que c'est ça que vous voyez sur le terrain ?

2225

M. MICHEL POISSON :

Oui, exactement. C'est ce que nous avons en tout cas observé beaucoup en rencontrant par exemple les personnes qui venaient demander un logement aux Toits de Mercier. Nous avons vraiment vu des situations, on pourrait dire dramatiques ou dangereuses, des gens qui avaient vraiment des logements pas du tout adaptés pour eux, une personne par exemple qui ne pouvait pas descendre du deuxième étage seule, sans aide, et qui avait un logement au deuxième étage, des choses comme celle-là.

2230

2235

MME JUDY GOLD:

Pour quelqu'un qui ferait une demande aujourd'hui pour du logement subventionné, ce serait quoi l'attente moyenne ?

2240

M. MICHEL POISSON :

L'attente moyenne ?

2245

MME JUDY GOLD:

L'attente moyenne pour quelqu'un qui ferait une demande pour du logement subventionné ?

2250

M. MICHEL POISSON :

Je n'ai pas cette donnée-là. Ce que je peux vous dire, c'est qu'actuellement aux Toits de Mercier pour chacune des deux résidences, maintenant nous disons aux gens qui nous

2255 appellent que notre liste d'attente, elle est complète parce que nous avons plus de 100 noms
en attente pour chacune des deux. Alors, je ne sais pas... Bien, on va un peu par...
justement, je parlais tout à l'heure de l'article du *Flambeau* d'aujourd'hui qui mentionnait que
dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, il y avait une liste d'attente
actuellement de 2 178 personnes et l'autre arrondissement le plus près du nôtre si on peut
2260 dire, c'est Montréal-Nord avec 1 500. Donc, on est vraiment très élevé.

MME JUDY GOLD:

Il y a une très très longue liste d'attente.

2265 **M. MICHEL POISSON :**

Oui, concernant les listes d'attente.

MME JUDY GOLD:

2270

Est-ce que vous avez une idée sur l'évolution des prix des loyers dans Mercier-Est ces
dernières années ?

M. MICHEL POISSON :

2275

La tendance est la même qu'on observe partout. Les logements ont tendance à
augmenter, le marché va dans ce sens-là. Il arrive cependant que dans le quartier, et c'est
même une chose qui nous défavorise d'une certaine façon, c'est que dans le quartier, il y a
des logements qui sont quand même des logements qui datent peut-être d'une trentaine
2280 d'années, donc, qui ne sont pas des logements neufs, mais il peut être possible pour
quelqu'un de se trouver disons un 3½ autour de 500 \$ sauf que... Mais évidemment, ce n'est
pas toujours des logements qui sont en très bonnes conditions et les gens qui n'ont pas
beaucoup d'argent vont avoir tendance dans des logements qui sont moins adaptés à eux, qui
sont moins sécuritaires aussi parce que, justement, ils vont réussir à trouver quelque chose
2285 qui est d'un prix encore relativement bas si on compare... bon, c'est sûr, si on compare au
Plateau ou bien à d'autres quartiers de la ville. Cependant, il reste que les prix augmentent
comme partout ailleurs.

MME JUDY GOLD:

2290

Oui. Au sujet de la mixité, vous suggérez que les unités de logement social et
communautaire devraient être réparties dans tout le projet et non concentrés. Comment
verriez-vous la mixité sur le site ? Est-ce que vous avez des suggestions à faire ?

2295

M. MICHEL POISSON :

2300 Cette suggestion-là disons n'engage que moi parce que je n'en ai pas vraiment parlé
au comité ou on n'en a pas vraiment discuté. C'est sûr que par exemple, on observe
qu'actuellement dans le projet qui est soumis par la SHDM, les deux résidences pour aînés
sont côte à côte et près du CLSC. Je ne suis pas certain que c'est absolument nécessaire
qu'elles soient près l'une de l'autre et ce n'est peut-être pas nécessaire aussi que ce soit deux
unités, ça pourrait être quatre unités, donc, qui pourraient se répartir sur le site.

2305

MME JUDY GOLD:

Alors, ce ne serait pas nécessaire qu'elles soient près du CLSC non plus ?

2310

M. MICHEL POISSON :

Pas nécessairement.

2315

MME JUDY GOLD:

Ce n'est pas nécessairement avantageux ?

M. MICHEL POISSON :

De toute façon le site lui-même est près du CLSC.

2320

MME JUDY GOLD:

Oui, d'accord.

2325

M. JEAN DESNOYERS :

Ce qui est important, ce qu'on constate, ce que le président du conseil
d'administration des Toits de Mercier, monsieur Dupuis, me mentionnait, le nombre d'unités
dans un bâtiment avec des salles communautaires, il faut qu'il y ait un milieu valorisant et
satisfaisant pour les locataires, il ne faut pas que ça dépasse... Les Toits de Mercier, c'est
presque le maximum 98 unités. Mais c'est toujours l'équilibre entre le besoin social et le
besoin économique, c'est les subventions béton pour la bâtisse et les subventions Accès-
Logis aux personnes qui n'ont pas les moyens, puis ces programmes-là, il y a peut-être un
écart entre le besoin social, puis les revenus des gouvernements. À quelque part, on ne
parvient pas à trouver ce qu'il faut, mais c'est sûr que... C'est combien, 354 que...

2335

M. MICHEL POISSON :

Oui.

2340

M. JEAN DESNOYERS :

Alors, si on divise ça en 4, c'est mieux qu'en 2. Ça donne un succès de ce qu'on appelle un milieu de vie, puis le soutien et l'accompagnement à des aînés qui exerceraient leur leadership pour offrir des activités ou des services sur une base bénévole à leurs confrères ou colocataires est beaucoup plus facile dans 4 unités de 70, 80 ou 90 maximum, entre 90-100, c'est le maximum, que faire... moi j'appelle faire des bâtisses à la soviétique.

2345

MME JUDY GOLD:

2350

Oui.

M. JEAN DESNOYERS :

2355

Les gens sont logés, mais c'est presque une prison.

MME JUDY GOLD:

Oui. Et je pense que les projets prévoient qu'il y ait une tour qui sera une tour pour le logement social des aînés et l'autre tour, c'est du logement privé pour les aînés, alors, une certaine ségrégation. Je ne sais pas si vous avez des commentaires à faire à ce sujet ?

2360

M. MICHEL POISSON :

Il faut dire que même dans ce que vous appelez la tour pour logement social, en fait, actuellement les programmes Accès-Logis disent qu'il y a maximum 50% de logement subventionné. Donc, il y a quand même une certaine mixité à l'intérieur de cet immeuble.

2365

MME JUDY GOLD:

À l'intérieur d'un immeuble ?

2370

M. MICHEL POISSON :

Oui, absolument. Comme actuellement aux Toits de Mercier, sur les 96 logements, nous en avons seulement 48 de subventionnés ; les autres doivent payer le plein prix.

2375

MME JUDY GOLD:

2380 Alors, dans un immeuble, il faut qu'il y ait 50% de logement maximum subventionné et l'autre 50% privé dans un immeuble ?

M. MICHEL POISSON :

2385 Actuellement c'est ce que prévoit le programme Accès-Logis actuellement.

MME JUDY GOLD:

2390 Merci beaucoup.

M. JEAN DESNOYERS :

2395 Puis il faut faire attention. C'est sûr que tantôt on parlait de 75%, mais 75% d'équilibre, de mixité, il faut faire attention à l'équilibre pour que ça reste des milieux de vie valorisant. Quand au départ c'était 50, même s'il y a un besoin, il faut faire attention à comment on monte au-dessus de ça pour éviter d'autres milieux de vie dans le quartier pour les aînés où là c'est 100% des gens qui sont subventionnés et ça fait une accumulation de difficultés à solutionner.

2400 En tout cas, je ne voulais pas nommer de type d'habitation, mais c'est compliqué parce qu'on met toutes sortes de problème ensemble, problème de pauvreté, problème de dépendance à l'alcool, problème de dépendance aux jeux, il y a des gens très jeunes, il y a des gens... il faut faire très attention dans cet équilibre-là.

2405 **MME JUDY GOLD:**

Oui.

M. MICHEL POISSON :

2410 On ne vise pas le 75% comme étant un idéal à atteindre. Je pense que ça dépend des quartiers et des besoins à l'intérieur du quartier. Quand on s'aperçoit dans un quartier comme le nôtre que la très grande majorité des demandes, plus de 75% de nos demandes sont des personnes qui ont besoin de logement subventionné, ça veut dire qu'on doit dire non à beaucoup de monde.

2415

MME JUDY GOLD:

Oui.

2420 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Monsieur Moreau ?

M. ANTOINE MOREAU:

2425

Il y a eu beaucoup de commentaires encore ce soir de la part des gens qui habitent déjà dans le quartier au sujet des impacts finalement de la proximité de sites industriels. Comment réagissez-vous quand à leurs commentaires qui disent «Écoutez, notre qualité de vie est plus ou moins affectée et surtout on prévoit que les gens qui ont habité là vont avoir une qualité de vie peut-être un peu affectée» ?

2430

Pour les gens que vous voyez, on a soulevé déjà la question entre le besoin de logement et disons les contraintes de certains sites, comment voyez-vous la balance par rapport à cet aspect-là ? Il y a la sécurité, vous avez mentionné très clairement, vous avez fait des recommandations, mais pour l'autre aspect, comment vous voyez ça ? Est-ce que vous avez des suggestions ?

2435

M. JEAN DESNOYERS :

2440

Vous voulez parler des contraintes liées à l'industrie *Lafarge* ?

M. ANTOINE MOREAU:

2445

Oui, notamment. On a parlé beaucoup de ça, les vibrations, la poussière, le bruit, etc. , alors là, comment vous voyez ça, vous, cette question-là ?

M. JEAN DESNOYERS :

2450

Dans la position de Solidarité Mercier-Est, c'était une des conditions. Nous, on ne l'a pas relevé, on s'était concentré surtout sur l'avis de la sécurité civile. À un moment donné, il a fallu choisir ce qu'on avait le temps de lire puis ce qu'on voulait creuser, parce qu'on ne peut pas être bon dans tout. Mais c'est sûr que *Lafarge* et tout ce qui se passe avec l'industrie *Lafarge*, si elle n'est pas impliquée ou associée étroitement par rapport à ce site-là, si la SHDM ou le promoteur ou la ville, si cette industrie n'est pas liée à assurer quelque chose... pour que ce soit un milieu relativement normal, c'est sûr que c'est une des questions qu'il y a dans Solidarité Mercier-Est et on le partage, c'est quelque chose...c'est le même problème avec *Interquisa* ou avec *Shell*, c'est quelque chose qui doit être réglé.

2455

2460

Puis on le dit à quelque part, il faut qu'il y ait des règlements avec une loi provinciale. Il y a des choses qui couvrent les industries. Mais les citoyens, ils ne sont pas obligés de

venir... il n'y a rien qui interdit de rester proche d'une carrière à un citoyen, mais il y a des choses qui interdisent à des industries comme des carrières, des choses de même.

2465 Je ne connais pas toute la complexité parce que - je sais qu'une personne dans la salle connaissait ça pas mal mieux que moi, elle pourrait l'expliquer pas mal mieux que moi - mais ce que j'ai compris, c'est que si on ne réglait pas de façon satisfaisante les difficultés que posent la carrière dont le nom de l'industrie est *Lafarge*, ce n'est pas mieux que *Interquisa* ou *Shell*.

2470 Ce qu'on disait lundi - on avait une rencontre dans notre comité - ce qu'on disait, c'est que ce serait un beau projet à côté dans le site d'Hippolyte-Lafontaine. Ce serait bien si ce projet était là parce que malheureusement il y a tellement un environnement incorrect à régler avant, mais il faut que le problème lié aux risques, que ce soit les industries ou liées à la carrière, il faut que ce soit réglé pour que si on fait rester des gens là, ce soit respectueux de citoyens qui vont loger dans ces espaces qu'on va construire.

2475 Même pour qu'on puisse recommander à des aînés d'aller dans ce secteur-là, il faut que la construction soit adéquate. À l'environnement, on parlait de ventilation autonome, système d'arrêt, climatisation, donc, être certain... il faudrait avoir des garanties ou être certain que les immeubles vont être satisfaisants et sécuritaires.

2480 **M. ANTOINE MOREAU:**

2485 Vous avez beaucoup parlé des besoins dans le quartier. C'est clair qu'il y a un besoin pour les logements sociaux et des logements pour les personnes âgées. J'ai été intéressé à ce que vous disiez dans le sens où vous maintenez la connaissance de sites disponibles pour du développement résidentiel adapté aux aînés dans le quartier.

2490 Est-ce qu'il y a, outre la question du besoin, du nombre de logements, il y a beaucoup de sites, est-ce qu'il y a une disponibilité de sites ou bien si encore là, on est très restreint dans le quartier et que le site Contrecoeur dans ce sens-là est un site où c'est intéressant aussi qu'il se passe quelque chose ? Quelle est votre opinion là-dessus ?

M. MICHEL POISSON :

2495 Je me promène beaucoup en vélo et dans le quartier, il reste très peu de terrains vacants. Il n'y a pratiquement... les terrains vacants qui restent, c'est par exemple une station-service qui va fermer, puis... et habituellement, c'est un condo qui va se construire à cet endroit-là. Il n'y a plus beaucoup de terrains vacants dans le quartier et c'est sûr qu'il n'y a aucun terrain de l'envergure du site Contrecoeur, c'est évident.

2500 Je peux dire cependant, et c'est pratiquement une plaisanterie, être capable d'installer les aînés près du Parc Bellerive, il y a un beau parc là, connexe au Parc Bellerive. Maintenant, je ne suggérerai pas d'enlever un parc pour ça, mais effectivement, ce serait un site bien

2505 agréable, mais à part de ce parc qui est près de la promenade Bellerive, il n'y en a plus de terrain.

M. JEAN DESNOYERS :

La seule autre exception, c'est dans Mercier-Est, c'est les Cours Lafontaine.

2510 **M. MICHEL POISSON :**

Oui.

M. JEAN DESNOYERS :

2515

Et dans le fond, dans Mercier-Est, le site Contrecoeur, c'est la dernière chance pour avoir un nombre aussi grand. Après ça, ça va être toutes des petites choses. C'est sûr, les autres sites, je le sais, en face du Chez-nous, il y a une cour d'école qui sert de stationnement, mais à la valeur que ça a, jamais une OBNL peut acheter ça pour faire faire du logement social parce que avec le programme de subvention, c'est impossible d'arriver financièrement ; les locataires ne peuvent pas l'assumer, puis le gouvernement ne veut pas l'assumer.

2520

Il y a des espaces, mais commercialement leur valeur est tellement grande, ça vaut... à côté entre le IGA et l'école, pas loin de la Maison de la culture, ce serait bien situé, à quelque part ça vaut presque 2 M\$ au minimum, sinon plus. Ça fait que c'est sûr qu'au départ une OBNL ou une coop vient d'être éliminé ; ils ne peuvent jamais compétitionner un privé.

2525

M. ANTOINE MOREAU:

2530

O.K.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

2535 J'aimerais avoir des explications sur le type de bâtiment qui est requis en fonction des besoins qu'on cherche à combler. On nous a expliqué, ou j'ai cru comprendre dans la première partie de l'audience que les deux bâtiments réservés aux aînés étaient placés le long de Sherbrooke parce qu'il était requis d'avoir une construction en béton avec ascenseur pour des aînés, donc, pour rentrer dans son argent, comme on dit, il fallait construire en hauteur et puis que ça c'était mieux près de l'axe Sherbrooke où il y a déjà des édifices en hauteur.

2540

Maintenant, vous me dites que Les Toits de Mercier gère un édifice de 30 logements en OBNL, puis de 96, les deux étant pour aînés si j'ai bien compris ? Le 30 logements et le 96 ?

2545 **M. MICHEL POISSON :**

Le 30 logements est pour 40 à 60 ans autonomes. C'est un immeuble de 3 étages sans ascenseur celui-là.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

2550

Et votre 96, c'est un immeuble...

M. MICHEL POISSON :

2555

Le 96 est un immeuble de 5 étages avec ascenseurs et avec services aussi communautaires.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

2560

Ça fait une vingtaine de logements par étage ?

M. MICHEL POISSON :

Euh...

2565

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Vous dites que c'est 96 et il y a 5 étages, ça fait une vingtaine de logements par étage ?

2570

M. MICHEL POISSON :

Oui, oui, c'est ça. Il y a deux sections à 4 étages, puis le centre est à 5 étages. C'est une forme de «U».

2575

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Et c'est avec ascenseurs?

2580

M. MICHEL POISSON :

Oui.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

2585

Et c'est ce qui est vraiment requis pour les aînés, qu'ils soient en perte ou non d'autonomie si j'ai compris, parce que vous avez parlé de gens qui étaient au deuxième qui avaient des difficultés. Donc, je pense que pour aînés, on cherche un bâtiment avec ascenseurs ?

2590 **M. MICHEL POISSON :**

Absolument. Étant donné que c'est un projet comme je disais tout à l'heure de type PAPA, pour aînés en légère perte d'autonomie, automatiquement ça prend l'ascenseur.

2595 **M. JEAN DESNOYERS :**

Qu'est-ce que ça fait l'ascenseur ? C'est qu'au lieu de dépendre d'une personne qui va faire tes commissions parce que tu ne peux pas descendre du premier au sol ou du deuxième au sol, tu peux le faire toi-même avec ta marchette ou ta poussette ou avec ta canne ou peu importe. Et donc, ça compense la perte d'autonomie et donc, ça permet l'autonomie de cette personne-là qui a une perte... ça vient compenser la perte d'autonomie. Donc, une participation plus facile à la communauté. C'est sûr que ça a un coût.

2600

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Je vous remercie beaucoup, Messieurs. Nos deux prochains inscrits sont des représentants ou des élus de Montréal-Est et d'Anjou. On avait pensé qu'on serait rendu autour de 9 heures à votre tour et maintenant, je pense qu'on serait dû pour une pause d'une dizaine de minutes. Si on reprend dans une dizaine de minutes, est-ce que l'horaire vous va ou est-ce qu'il y a des contraintes qui font en sorte que vous devez passer maintenant ?

2610

Donc, nous allons prendre une pause de 10 minutes et reprendre à 9 heures 30 avec je crois le maire de Montréal-Est. À tout à l'heure.

PAUSE... REPRISE

2615

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Alors, j'inviterais monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, directeur général adjoint et directeur des services techniques à la Ville de Montréal-Est de venir prendre place à la table des intervenants. Alors, bonsoir, Messieurs. Dans un premier temps, je vous invite à vous présenter. Je vous signalerais aussi que nous avons pris connaissance de votre mémoire, alors, sentez-vous bien à l'aise de nous en présenter les grandes lignes. La parole est à vous.

2620

2625 **M. JEAN-NICOLAS THIBODEAU :**

2630 Donc, je me présente. Jean-Nicolas Thibodeau, directeur général adjoint et directeur du service technique de Montréal-Est. Je suis accompagné de monsieur Daniel Fournier qui est directeur des communications et des loisirs à Montréal-Est. Malheureusement monsieur Labrosse n'a pas pu se présenter ce soir pour des raisons personnelles. Donc, je vais vous résumer notre position pour le projet.

2635 Tout d'abord, je voudrais vous décrire un petit peu la ville de Montréal-Est. Montréal-Est, c'est une ville qui se distingue par rapport aux autres municipalités dans les environs à cause de sa vocation industrielle. Montréal-Est accueille de nombreuses industries lourdes telles que des raffineries, les dérivés du pétrole, transformation de métaux, cuivre, acier, les produits finis, entreprises de service, récupération de matériaux, bioremédiation environnementale. On a des centres de distribution, il y a la carrière qui est située à côté qui fait aussi de la production de pierre pour le béton ou l'asphalte.

2640 Montréal-Est, c'est un carrefour industriel de premier plan dans toute la région et même pour l'est du Canada. Montréal-Est, c'est traversé par plusieurs axes majeurs comme l'autoroute 40, Sherbrooke, Notre-Dame, Henri-Bourassa. De plus, sur le territoire de Montréal-Est, il y a le port de Montréal qui donne un accès international à Montréal-Est. Il y a des pipelines aussi qui partent des Etats-Unis qui alimentent les raffineries et qui servent aussi aux besoins énergétiques de toute la grande région de Montréal et de l'est du Canada.

2650 Donc, les infrastructures de Montréal-Est en font un point stratégique pour le développement économique. Donc, c'est important de maximiser et de s'assurer que ces installations servent pour le développement de la région.

2655 Nous, on est touchés directement par le projet compte tenu qu'on est voisin du côté est. Il est donc important qu'on tienne compte de notre position, question de bon voisinage pour maintenant et surtout dans le futur.

2660 Montréal-Est a confirmé par son mémoire qu'on appuie le projet, puis on croit que celui-ci va contribuer à mettre en valeur le secteur est de l'île, puis un projet de 1 800 unités de logement qui va permettre de répondre à des besoins criants au niveau de la problématique du logement, nous, on croit que c'est très positif. De là aussi l'importance de revitaliser l'artère Sherbrooke qui va être la connexion principale pour ce développement-là. Entre autres, on peut remarquer qu'entre Georges V et Marien, il y a une problématique, le boulevard Sherbrooke est très endommagé.

2665 Donc nous, on a trois préoccupations principales. Tout d'abord, c'est lié au voisinage direct. Il y a une carrière qui est installée là qui fournit de la matière première pour toute la construction à Montréal, sur l'Île de Montréal, entre autres comme je disais tout à l'heure la pierre, le béton et l'asphalte. C'est la dernière carrière qu'il y a sur l'Île de Montréal. Elle est localisée stratégiquement à Montréal ce qui permet d'avoir des prix sur le marché... qui

2670 maintient les prix sur le marché compte tenu de la diminution du transport et de l'accès plus direct à la matière première.

De plus, compte tenu que cette carrière est située là, il y a une réduction au niveau du transport. Donc, ça va dans le sens environnemental aussi parce que si la carrière venait pour quelque raison à cesser son exploitation, la matière première serait plus loin. Donc, ce serait des coûts de transport et environnementalement des émanations de plus dans 2675 l'environnement. Donc, à ce qu'on en sache, nous, la carrière a encore une durée minimale de 50 ans.

Donc, pour toutes ces raisons-là, il est important de maximiser l'exploitation de la carrière afin d'éviter l'étalement parce que si la pierre n'est pas prise là, elle va être prise ailleurs à 2680 l'extérieur de l'Île de Montréal et le problème d'une carrière et des émanations qu'elle peut amener, bien, ça va être ailleurs que ça va être reporté. Donc, il faut être conscient que la carrière est déjà en exploitation depuis le début du siècle, puis elle a joué un rôle important dans tout le développement de l'Île de Montréal, que ce soit pour la construction routière ou le bâtiment.

2685 Il faut dire que les infrastructures sont déjà présentes, le trou est déjà là. Il sera donc maladroite de restreindre son potentiel car c'est toute la région qui en assumerait les coûts économiques et environnementaux. Donc, il est important de s'assurer que les activités pour une question de développement durable soient maintenues. Pour éviter une future 2690 problématique, il est important que le projet tienne compte du fait que la carrière est là et qu'il y a des opérations qui sont là, puis il y a des choses qui en découlent comme de la poussière, du bruit, des vibrations. Il y a beaucoup de transport, des odeurs.

Donc, il faut prévoir vraiment des mécanismes d'atténuation pour ne pas que les gens 2695 qui habitent là en soient affectés dans leur manière de vivre. Puis on veut aussi que les gens qui viennent s'installer là, il serait important qu'ils soient conscients où ils s'installent et qu'est-ce que ça peut être une carrière comme voisin. Donc, ce serait important de tout prévoir ça avant fait qu'après fait parce qu'on sait que présentement, la carrière exploite la partie nord de sa carrière, puis on ne sait pas quand, mais dans quelques années, ils vont exploiter plus au 2700 sud, donc, plus près du développement. Ça fait que rendu à ce moment-là si on n'a pas rien prévu, puis si les gens ne sont pas conscients, il y en a qui pourrait avoir de mauvaises surprises.

On pense que c'est important que les gens qui investissent là, quelqu'un qui achète 2705 une maison là ou quelqu'un qui décide d'aller vivre là, qu'il soit conscient que présentement, comme on va dire, la vibration par exemple, la vibration est moins sentie actuellement parce que c'est exploité plus au nord, il ne faudrait pas que dans 5 ou 10 ans si les gens habitent là, probablement que la vibration va être plus forte, c'est normal, il va avoir aussi des bâtiments en hauteur, donc, il faut prévoir que dans ces bâtiments-là, il risque d'avoir plus de vibration 2710 aux étages supérieurs.

2715 Donc, c'est toutes des choses qu'il faut prévoir pour éviter les mauvaises surprises pour tout le monde parce qu'on sait que si ce n'est pas tenu en compte, puis qu'il y a des gens qui s'installent là, puis s'ils ne sont pas conscients, puis qu'il n'y a pas de choses qui sont prévues à cet effet-là, ils vont avoir raison, eux, de se battre pour avoir un milieu de vie plus...

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

2720 Je vous invite à accélérer.

M. JEAN-NICOLAS THIBODEAU :

2725 Ça marche. Donc, le deuxième point, c'est le développement du boulevard Bourget qui est lié au développement du projet Contrecoeur. On est surpris, nous, de voir que le projet Contrecoeur n'est pas au même fait que le Plan de transport de Montréal qui a été déposé il y a quelques semaines parce que le Plan de transport semble prévoir l'axe Bourget à l'ouest de la carrière et nous, on comprend que votre projet ne prévoit pas le boulevard Bourget à l'ouest de la carrière.

2730

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

2735 Là-dessus je peux certainement vous mettre à jour sur les informations qui nous ont été transmises à cet égard. Au cours de la première partie de l'audience au mois de mai dernier, les représentants de la Société d'Habitation et de Développement de Montréal nous ont clairement indiqué que le choix de localiser le corridor de transport des marchandises à l'ouest de la carrière n'était plus retenu ou considéré par la Ville et par l'Agglomération afin de permettre entre autres le développement du site Contrecoeur à des fins résidentielles.

2740 En réponse à une de nos questions suite aux séances du mois de mai, les représentants du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement de la Ville de Montréal, et en fait, ils parlent aussi pour l'Agglomération, ont indiqué qu'effectivement ce qui était maintenant prévu dans le cadre du Plan de transport c'était d'aménager un lien pour le transport des marchandises à l'intérieur du territoire de Montréal-Est, peut-être dans l'axe de Georges V,

2745 mais c'est un nuage un peu l'axe prévu, mais donc, dans la carrière Lafarge et du côté ouest de la carrière, un corridor de transport collectif.

Donc, une séparation du transport des personnes et des marchandises dans deux axes nord-sud qui relie l'autoroute 40 et la rue Sherbrooke ou Notre-Dame.

2750 **M. JEAN-NICOLAS THIBODEAU :**

Est-ce que ça, c'est un document qui aurait été...

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

2755 C'est un document qui est disponible sur le site internet de l'Office et on pourra vous en donner le numéro à la fin de la présentation parce que je ne le connais pas par cœur.

M. JEAN-NICOLAS THIBODEAU :

2760 O.K. ce serait apprécié. Donc, concernant ça, on est pour le projet de boulevard à l'est de la carrière. Donc, ça va dans le même sens que ce que vous m'apprenez aujourd'hui.

2765 Puis le dernier point qui est important pour nous, c'est la rue Sherbrooke qui va être à proximité du projet Contrecoeur. Nous autres, aujourd'hui on en profite pour parler de ce projet compte tenu que la rue Sherbrooke est très endommagée, puis c'est une artère d'agglomération, donc, il serait nécessaire d'en faire la réfection pour un développement durable et ça irait dans le même sens que le projet. Donc, c'est un peu nos points qui nous touchent.

2770 En quelques mots, nos commentaires vont dans le sens où on est pour le projet, mais il faut tenir compte des revendications de Montréal-Est, puis ces quelques remarques se veulent constructives, puis nous espérons que nous avons démontré que nous partageons avec la Ville de Montréal, la SHDM et ses partenaires sociaux et privés, la volonté de contribuer à l'épanouissement de la région.

2775

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Merci beaucoup. Est-ce que vous avez quelque chose à ajouter, Monsieur Fournier ?

2780

M. DANIEL FOURNIER :

2785 Non. La seule chose qui est importante, c'est vraiment que les gens soient conscients, ceux qui vont venir rester dans le milieu, qu'ils soient conscients qu'il y a une carrière, qu'il y a des industries lourdes, que ce ne soit pas une surprise comme sur la rue Georges V quand ils ont fait des HLM sur la rue Georges V, les gens qui se sont venus rester là, ils ne savaient pas dans quel milieu ils s'en venaient.

Les gens qui achètent une maison à Montréal-Est savent dans quel milieu ils s'en viennent, ça fait que c'est important que ces gens-là soient conscients de la carrière.

2790

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

2795 Avant de passer la parole à mes collègues, je ne voudrais pas leur damer le pion, mais moi j'aurais quand même trois questions. Je vais vous les énumérer les trois, probablement que nos questions se recouperont, mais ça va vous donner le temps d'y réfléchir.

2800 La première, c'est que dans votre mémoire, vous soulevez un point qui a fait l'objet de beaucoup de discussions, de questions, et qui fait l'objet de préoccupations dans les mémoires qui nous sont déposés. Ce sont les règles d'aménagement du territoire dans le cas où il y a cohabitation entre une fonction résidentielle et une fonction industrielle lourde. En page 8 de votre mémoire, vous dites ; *«Dans l'est de l'île, ces dernières années, on a assisté à ce type de débat dans les cas d'Interquisa et dans celui de Canterm. On impose maintenant des normes régissant l'agrandissement et l'implantation de ce type d'entreprises à proximité de résidents.»*

2810 Donc, ma question, bien simplement, c'est : À Montréal-Est, comment est-ce que vous avez ajusté vos normes d'affectation, de zonage, de façon à régir justement la cohabitation entre les fonctions résidentielles et industrielles ? Ça, c'est la première. La deuxième, ça fait suite au commentaire de monsieur Fournier. Vous dites qu'à Montréal-Est quand les gens viennent, ils savent dans quel environnement ils viennent s'établir ; par quels moyens est-ce que vous les informez ? Comment est-ce que vous savez qu'eux autres savent ? Puis ma troisième, je l'ai oubliée, mais je vais avoir le temps d'y repenser. Ça fait

2815 que ça vous en fait deux pour le moment.

M. JEAN-NICOLAS THIBODEAU :

2820 Pour la première question, il faut comprendre que Montréal-Est est une ville qui a été reconstituée en début 2006. On n'a pas fait aucune modification et on n'est pas en mesure de le faire présentement compte tenu de la refonte de la nouvelle ville. Donc, on n'a pas rien fait dans ce sens-là. On a le projet de *Canterm* qui est passé aux audiences publiques, donc, on a appris avec ça. On a le projet ici aussi, donc, c'est des expériences qui vont nous permettre peut-être dans le futur de revoir notre façon de faire cohabiter l'industrie et le

2825 résidentiel.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

2830 Avez-vous des exemples concrets de ce que vous avez appris suite à l'audience sur le projet *Canterm* ?

M. JEAN-NICOLAS THIBODEAU :

2835 Entre autres, comme monsieur Fournier disait, c'est que le projet a été fait, les gens qui se sont installés là n'étaient pas conscients nécessairement... parce que nous, la Ville n'était pas existante quand le projet s'est fait, c'était la Ville de Montréal. Donc, ce qu'on peut comprendre quand on parle aux gens, ce qu'ils nous disent, c'est qu'ils n'étaient pas au courant qu'il y avait de l'industrie à côté, de l'industrie lourde.

2840 Donc, il y a des réservoirs qui sont là, mais là il y a d'autres réservoirs que *Canterm* veut installer pour accroître son exploitation parce que c'est des réservoirs aussi entre autres qui étaient déjà existants, qu'ils ont détruits, qu'ils ont décidé de rebâtir. Et le projet aussi, il est très proche de l'industrie qui était déjà là. Donc, on sait que l'industrie ne peut avancer, mais
2845 que le résidentiel peut avancer. Donc, c'est ça, il faut que...

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

2850 Mais est-ce que vous projetez dans un avenir relativement court d'apporter des modifications aux règlements d'urbanisme de la Ville de Montréal-Est pour tenir compte de la proximité des dépôts pétroliers avec les zones résidentielles ?

M. JEAN-NICOLAS THIBODEAU :

2855 Il est clair que les industries qui sont là, on ne peut pas les déplacer. Il y a des raffineries. C'est assez complexe, je ne peux pas vous répondre comme ça. On va avoir beaucoup de discussions, mais c'est vrai que d'avoir dans sa cour une industrie lourde, ce n'est pas intéressant, mais il faut qu'elle soit à quelque part. Là, elle est là, les infrastructures sont là, la vocation de Montréal-Est est là, donc, si ce n'est pas là, ça va être ailleurs. Ce
2860 serait pelleter le problème ailleurs. Donc, c'est une question assez complexe et je ne peux pas aussi m'avancer au nom du conseil de Montréal-Est à ce sujet-là.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

2865 Et concernant ma deuxième question, comment est-ce que les gens qui vont à Montréal-Est savent dans quel environnement ils vont vivre ?

M. DANIEL FOURNIER :

2870 C'est simple. Quand il y a une maison à vendre, ils viennent visiter la maison ou le logement, puis ils voient dans quel environnement ils vont vivre. Moi, ça fait 47 ans que je reste à Montréal-Est, je suis né à Montréal-Est. J'ai vu la différence de Montréal-Est aujourd'hui et de voilà 40 ans. Il y a eu des grosses améliorations au niveau de la sécurité. On a juste à penser à la création du CMMI qui regroupe des partenaires de la pétrochimie,
2875 des partenaires aussi, des citoyens de Mercier-Est et de Pointe-aux-Trembles. Les compagnies sont conscientes qu'il faut qu'ils cohabitent avec du résidentiel.

2880 Les gens qui restent à Montréal-Est, pour eux, c'est normal. On est habitués, c'est chez nous. C'est sûr que les gens qui arrivent et qui ne sont pas conscients, pour eux, ce n'est pas croyable, mais pour nous qui sommes là depuis 40 ans ou les gens qui viennent acheter une maison, bien, ils sont conscients dans quel milieu ils s'en viennent.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

2885 Est-ce qu'il y a des dépliants d'informations particuliers ou des mécanismes d'informations particuliers à Montréal-Est sur justement la présence du milieu industriel pour les résidents ?

M. DANIEL FOURNIER :

2890 Je vais répondre la même réponse que Jean-Nicolas a dite tantôt. Montréal-Est, on est reconstitué depuis 2006, nous sommes à revoir et à remettre tout le plan de communication pour informer la population et les gens des environs de Montréal-Est qu'est-ce que c'est Montréal-Est.

2895 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

2900 Je me souviens de ma troisième question. C'est qu'une des propositions de la Société d'Habitation et de Développement de Montréal pour réaliser son projet, c'est de convenir d'une entente avec l'exploitant de la carrière de façon à limiter la zone d'exploitation, notamment pour exclure dans le futur l'exploitation de ce qu'ils appellent la zone 2, donc, ce qui serait par rapport au nord cadastral dans la partie sud-ouest. Comment est-ce que la Ville de Montréal-Est réagit à cette proposition de limiter l'exploitation de la carrière *Lafarge* sur son territoire ?

2905 **M. JEAN-NICOLAS THIBODEAU :**

La question, c'est que présentement, il y a une carrière. Nous, on ne veut pas, on ne peut pas parler non plus au nom de *Lafarge* ; s'ils décident, eux, de...

2910 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Non, ça, je suis bien consciente de ça, mais...

2915 **M. JEAN-NICOLAS THIBODEAU :**

O.K., mais je m'en viens à mon explication. Si eux décident d'arrêter l'exploitation demain, ce n'est pas nous qui allons l'empêcher, c'est à eux de voir à leurs plans futurs. Par

2920 contre, je peux vous dire qu'il y a une ressource première qui est là, qui est proche du marché de Montréal. S'ils décident de ne pas exploiter cette partie-là, ça représente 20 ans d'exploitation, ça veut dire que ça va faire 20 ans de moins d'exploitation, puis ça va être la collectivité qui va tout simplement payer plus cher pour l'accessibilité à la matière première, puis ça va être payé par...

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

2925 C'est parce que dans votre mémoire, vous dites d'une part que vous êtes en faveur du projet, mais si on tient compte des contraintes. Ça fait que j'essayais de voir si vous étiez aussi en faveur à ce qu'il y ait établissement d'une entente pour limiter les contraintes liées à l'opération de la carrière sur le site de Contrecoeur ?

2930 **M. JEAN-NICOLAS THIBODEAU :**

Il faut qu'il y ait des ententes. Il faut qu'il y ait des ententes, puis il faut que tous les intervenants soient conscients du futur parce que c'est maintenant qu'il faut bien faire le contrôle, l'entente, pour que dans le futur, dans 30 ans, dans 40 ans, dans 50 ans, il n'y ait pas des gens, des citoyens qui en payent le prix.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

2940 Maintenant, j'ai une sous-question et après ça, je passe la parole. C'est un petit peu hors site, mais dans votre mémoire, vous dites spécifiquement que l'axe Georges V pour l'établissement du corridor Bourget-Forget ou Rodolphe-Forget-Bourget - je ne sais plus jamais comment on l'appelle - ce n'est pas votre axe préféré, qu'il semblerait que vous avez déjà entrepris des travaux sur Lakefield, puis ce serait à partir de Lakefield que vous privilégieriez un axe. Pouvez-vous m'expliquer ?

M. JEAN-NICOLAS THIBODEAU :

2950 Grosso modo, si on se sert de Georges V, il va être difficile si le boulevard est à l'est de la carrière de venir raccorder Georges V. Géographiquement, c'est assez difficile, ce ne sera pas en ligne droite. Puis présentement, il y a du transport lourd sur Georges V, mais on sait qu'il y a du résidentiel autant du côté de Mercier que de Montréal-Est qui a front sur... ou dans les arrières cours des maisons. Puis il y a déjà Lakefield qui avait été construit il y a quelques années, puis il y a un bout de fait entre Notre-Dame et Sherbrooke qui permettrait d'avoir un alignement géographiquement et logiquement droit. Donc, je pense que ça répond à votre question.

M. DANIEL FOURNIER :

2960 Ce qui éviterait aux véhicules lourds de passer sur Georges V dans un quartier assez résidentiel.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Madame Gold ?

2965 **MME JUDY GOLD:**

Au sujet de la carrière *Lafarge*, vous dites que vos moyens de contrôle à la page 9 sont inefficaces pour gérer les usages ultérieurs du site de la carrière. Est-ce qu'on doit comprendre que vous n'avez pas l'appareil réglementaire requis pour contrôler les activités éventuelles du propriétaire du site qui pourrait, s'il le voulait, faire un site d'enfouissement ?
2970 Pouvez-vous clarifier ça pour nous, s'il vous plaît ?

M. DANIEL FOURNIER :

2975 Bien, un site d'enfouissement... Quand on parle de la carrière, elle va peut-être être exploitée encore dans 50 ans.

MME JUDY GOLD:

2980 Oui.

M. DANIEL FOURNIER :

2985 Il n'y a plus personne qui va être là. On ne peut pas prévoir à long terme dans 50 ans qu'est-ce qui va arriver. C'est sûr qu'un jour la carrière, elle va cesser d'exploiter. Qu'est-ce qui va arriver ? C'est peut-être même dans 100 ans. Donc, c'est trop loin, on ne peut pas s'avancer là-dessus.

MME JUDY GOLD:

2990 C'est ça que vous voulez dire ?

M. DANIEL FOURNIER :

2995 Oui, on ne sait pas qu'est-ce qui va arriver dans plusieurs années. Mais nous, il faut que par le projet Contrecoeur, par le boulevard Bourget, il faut tracer les voies pour que nos descendants puissent avoir la possibilité de bien développer, de profiter d'une bonne planification aujourd'hui. C'est tout simplement ça.

MME JUDY GOLD:

3000

3005 D'accord. À la page 4 de votre mémoire, vous mentionnez que vous voyez positivement le secteur commercial du projet Contrecoeur et certains riverains du site à l'étude ont manifesté leur inquiétude quant aux effets négatifs que ce secteur commercial aurait sur la vitalité des commerces déjà existants. Est-ce que vous avez des commentaires à faire à ce sujet ?

M. DANIEL FOURNIER :

3010 Nous, ce n'est pas sur notre territoire. On est pour l'avancement, pour le progrès. On est pour... si Montréal a des projets, on est pour eux autres, on ne veut pas mettre des bâtons dans les roues. Je ne peux pas en dire plus. Les commerces, on trouve ça positif. S'il n'y en a pas, on va être quand même en faveur du projet, mais on ne peut pas... on peut comprendre que peut-être certains commerçants ne voudraient pas avoir de compétition, je ne sais pas, mais ça ne nous regarde pas dans un sens. On veut que le projet soit viable, 3015 puis si les promoteurs pensent que ça prend un certain nombre de résidentiel, un certain nombre de logements sociaux, un certain nombre de commerces, c'est eux les spécialistes dans la question.

MME JUDY GOLD:

3020 Merci.

M. JEAN-NICOLAS THIBODEAU :

3025 Nous essentiellement, on est pour le projet, mais on ne veut pas s'ingérer dans les décisions qui vont se prendre au niveau des commerçants ou quoi que ce soit, ce n'est pas sur notre territoire. Mais on veut que les gens soient conscients, puis qu'ils avertissent les gens qui vont venir habiter là dans quel milieu ils s'en viennent, tout simplement.

M. ANTOINE MOREAU:

3030 Je n'ai pas vraiment de question. En fait, ce que j'ai fait, c'est que j'ai exercé mes pouvoirs de télépathe et j'ai transféré mes questions à la présidente tout à l'heure. Alors, non, toutes les questions que j'avais ont été déjà posées.

3035 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

3040 Merci beaucoup, Messieurs. J'inviterais maintenant monsieur Luis Miranda. Bonsoir, Messieurs, bienvenue.

M. LUIS MIRANDA :

Merci.

3045

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

En vous invitant... je suis sûre que vous êtes connu ici, mais quand même, pour fins de transcription.

3050

M. LUIS MIRANDA :

Oui. Luis Miranda, maire d'arrondissement Anjou. Je suis accompagné de mon directeur de service aux entreprises, ingénieur, monsieur Robert Généreux, et aussi quelques-uns de mes collègues qui sont à l'arrière.

3055

D'entrée de jeu, c'est certain que je voudrais dire que nous sommes en faveur du projet. Nous sommes conscient qu'il faut arrêter l'étalement urbain. Pour pouvoir garder les familles à Montréal, il faut leur offrir aussi des lieux pour aller rester. C'est clair que dans l'est, il n'y en a plus de terrain vacant où on peut vraiment faire du développement. Si je prends l'exemple de chez nous à Anjou, on est construit à 100%, le dernier terrain est en construction actuellement si on veut et c'est certain que le projet, de la façon que nous le voyons, la mixité qui est là, nous, on trouve que c'est très intéressant où on voit qu'on touche du unifamilial, on touche du logement social, etc.

3060

3065

On veut que ce soit vraiment les gens de Mercier qui décident ce qu'ils vont avoir dans le site. C'est certain que nous cohabitons, nous cohabitons les mêmes problèmes que Mercier, que les gens qui sont là actuellement. Nous sommes voisins, une partie de la carrière *Lafarge* est sur le territoire angevin, c'est cette partie qui est actuellement exploitée. Quand on parle... je vous ai entendu tantôt parler de mettre un genre de moratoire sur le secteur sud, ça voudrait dire qu'on continue à exploiter le secteur nord, c'est Anjou qui va y goûter.

3070

C'est certain que les gens, quand ils achètent, il faut vraiment sensibiliser les gens que tu t'en vas dans une carrière... nous, l'hôtel de ville d'Anjou est quand même assez loin de la carrière et on sent les vibrations à l'occasion. À l'occasion, on sent la vibration, on entend le grondement si on veut. C'est certain que c'est des inconvénients, mais ça, c'est aux gens de Mercier à décider qu'est-ce qu'ils veulent avoir là.

3075

3080

Pour nous, on considère... on n'a pas beaucoup de choses qu'on veut vraiment attaquer sur le mémoire comme tel, que je vous ai déjà déposé. On veut surtout soulever des points que c'est certain qu'on veut que la cohabitation soit harmonieuse, c'est-à-dire notre

secteur Anjou, notre secteur sud-est d'Anjou qui est composé d'unifamiliales avec plus ou moins des cottages, bungalows, ces choses-là, on voudrait que ce soit la même chose encore ; on ne voudrait pas se retrouver avec des 3 et 4 étages. Ça ne cohabite pas. Là, on crée un problème. Il est certain que pour nous, c'est très important que l'urbanisme, les respects de l'urbanisme soient bien respectés à cet égard-là.

Boulevard Bourget, je vous entendais aussi tantôt, Bourget, Forget, Rodolphe-Forget, c'est à Rivière-des-Prairies pour vous le nommer exactement. Au nord d'Henri-Bourassa, Montréal dans le temps à Rivière-des-Prairies, ils avaient fait Rodolphe-Forget, c'est pour ça qu'on l'appelle Rodolphe-Forget ; entre Henri-Bourassa et Sherbrooke, il s'appelle Bourget. C'est pour ça qu'il change de nom, oui. Et effectivement comme tout à l'heure monsieur Thibodeau en a parlé, nous, on préconise, puis j'ai vu le Plan de transport de Montréal où on parle de venir sur l'axe de Georges V. Il faudrait faire un pont dans la carrière pour arriver sur l'axe de Georges V si on veut être à l'est. Par expérience après 18 ans, on en a déjà vu une couple passer vite et c'en est une qu'on ne voudrait pas qu'elle nous passe vite. Il faut vraiment insister. Dans le temps de Ville d'Anjou et Montréal-Est, nous avons déjà eu une entente verbale avec la carrière *Lafarge* où il y a un chemin actuellement de 4 voies qui est du nord au sud et *Lafarge* était prêt à ce que ce soit utilisé par la ville comme lien de transport.

Il ne faut pas oublier, le boulevard Bourget, il va servir surtout à transporter les gens qui viennent de Rivière-des-Prairies qui s'en vont vers Sherbrooke, qui s'en vont vers le métro Beaugrand. Je ne vois pas la nécessité de les amener dans le résidentiel de chez nous ou que ce soit même dans ce secteur-là. C'est pour ça qu'il est très important qu'il demeure à l'est.

Ensuite de ça, c'est certain aussi, Anjou, nous avons un des plus grands parcs d'affaires dans l'est, si ce n'est pas le plus grand actuellement sur le territoire montréalais, un parc d'affaires où nous avons plus de 10 000 camions par jour qui rentrent dans notre parc d'affaires. C'est certain quand tu arrives, avec des liens routiers nord-sud qui manquent actuellement, on sait très bien ce qui se passe avec la 25 qui est régulièrement bloquée, c'est certain que quand on amène ces liens routiers, on se retrouve avec du camionnage lourd dans le résidentiel. C'est là qu'on crée des gros gros inconvénients et c'est pour ça qu'il faudrait être très très prudent.

Même quand on parle qu'on va tout simplement faire un axe routier pour le transport en commun à l'ouest, pourquoi faire deux boulevards ? Est-ce qu'on a un surplus d'argent actuellement pour faire deux boulevards ? Je crois qu'on devrait se concentrer sur un boulevard qui va vraiment faire le lien Rodolphe-Forget qui est déjà fait, qui est vraiment à l'ouest de la carrière et le poursuivre jusqu'au sud et carrément oublier Georges V parce que comme je vous ai dit, ça va prendre un pont, un pont assez élevé parce que la carrière, le trou, il est assez profond. Je ne peux pas vous dire combien de centaines de pieds.

3130 Notre plus grosse préoccupation aussi, c'est certain que 1 800 unités d'habitation veut dire beaucoup de monde aussi. Anjou est une ville dans le secteur sud-est majoritairement composée de résidences unifamiliales. J'ai été mis au courant des études de circulation qui ont été faites un peu, autant que nous on a les nôtres, et on préconise peut-être que le boulevard Yves-Prévost pourrait devenir un lien où on pourrait dégager ce monde-là. Je vais vous dire, le boulevard Yves-Prévost, ce n'est pas ce qu'on pourrait appeler un boulevard comme St-Joseph ou René-Lévesque. Yves-Prévost s'appelle boulevard tout simplement parce qu'on a un mail central. Le boulevard Yves-Prévost, il y a une voie de circulation seulement, une piste cyclable aussi sur le boulevard Yves-Prévost et je ne vois pas comment on peut préconiser aujourd'hui, dire utilisons le transport en commun, utilisons la bicyclette quand on préconise de dire on va enlever une piste cyclable pour mettre du transport.

3140 Boulevard Roi-René aussi, qui est ressorti comme quoi on dit qu'on devrait au boulevard Roi-René faire un lien, une collectrice qu'on appelle, avec le boulevard Roi-René. Mais encore là, en enlevant du stationnement de chaque côté, faire une 6 voies ni plus, ni moins. Boulevard Roi-René est un boulevard composé majoritairement de multifamiliales, c'est-à-dire du triplex et du multi-locatif et quand on dit aux gens « N'allez pas au centre-ville avec votre automobile, prenez le transport en commun », bien, il faut leur laisser un endroit pour qu'ils puissent laisser leur automobile. Si on leur dit « Vous ne pouvez plus laisser vos automobiles sur Roi-René », où vont-ils mettre leur automobile ? Il faut quand même être conscient de ces choses-là. Ça fait que c'est pour ça que nous, on est vraiment contre ça.

3150 Ce qu'on demande, et si vous permettez, je vais vous déposer ce soir une modification, une petite modification au plan. Vous allez voir, c'est l'ensemble du projet exactement tel que vous l'avez actuellement ; la seule chose, ce que nous demandons, c'est de scinder le projet en deux.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

3155 Est-ce qu'il y a une copie pour les gens dans la salle pour que ça circule ? Ce serait utile, ils vont pouvoir suivre eux aussi.

M. LUIS MIRANDA :

3160 Je n'en ai peut-être pas assez pour tout le monde, j'en ai quelques-uns si les gens veulent se le passer, je n'ai pas de problème.

3165 Écoutez, nous ce qu'on préconise effectivement, c'est que la partie nord où nous avons... où vous êtes adjacent à Anjou, on dit que ça devrait, oui, qu'il y ait un lien routier avec Anjou, il n'y a pas de problème, on parle de 300 unités d'habitations. Cohabitation normale. On parle même si vous prenez votre plan et on le met dans la bonne direction, on parle d'une ouverture qui n'a jamais été faite à la Place Chaumont qui est au nord

complètement et on parle d'une ouverture à la Place Chaumont qui est un lien où l'espace est déjà réservé pour pouvoir ouvrir là, On parle de ça.

3170

On parle de fermer carrément des choses. On parle d'avoir un deuxième lien nord-sud à Sherbrooke au lieu d'un seul. Actuellement le projet prévoit d'amener 1 800 unités d'habitations toutes sur un seul boulevard qu'on va faire nord-sud, on dit «Non. Écoutez, vous devriez le faire en 2, vous devriez avoir au moins 2 liens routiers» et c'est pour ça qu'on demanderait de fermer la partie nord qui serait... pour ne pas créer la dépendance.

3175

Actuellement, nous à Anjou, nous souffrons depuis que Montréal a réaménagé l'échangeur Sherbrooke et la 25, on se retrouve avec un surplus de trafic maintenant parce que les gens ne peuvent plus tourner à droite comme ils faisaient avant, ça fait qu'ils s'en viennent vers le nord et ils se retrouvent dans nos secteurs résidentiels. Et ce n'est pas que des automobiles, c'est les autobus, c'est les camions, tout s'ensuit et c'est certain que pour ces raisons-là, nous, on voudrait qu'on puisse limiter ces liens-là.

3180

On parle de plus en plus d'utiliser effectivement des transports en commun. De cette façon-là, la majorité, la masse critique, on l'achemine vers Sherbrooke où il y a du transport en commun actuellement, où ce serait beaucoup plus simple pour tout le monde. C'est certain que nous aussi, vu le complexe actuellement, on préconise, nous à Anjou, le secteur sud-est, la limite sud-est d'Anjou, on préconise de faire un parc, on est en négociation avec la SHDM actuellement, faire un parc de un million de pieds carrés approximativement qui ferait comme une zone tampon parce que c'est clair, ça vient un peu... Tout le monde a des préoccupations, tout le monde dit qu'il faut avoir des zones tampons, nous, on l'a fait dans le passé et c'est pour ça qu'on prévoit un parc d'un million de pieds carrés pour faire une zone tampon. C'est clair que s'il y a un lien routier qui traverse à travers ça, bien là, Anjou n'est plus intéressée à faire un parc, on est aussi bien de le développer nous aussi. C'est ça qu'il ne faudrait pas faire.

3185

3190

3195

Ça fait que c'est pour ça qu'il faut quand même être cohérent dans la démarche et c'est pour ça que nous demandons ces modifications. Ce sont des modifications mineures, ça ne change pas d'aucune façon le projet. Les gens de Mercier décideront ce qu'ils veulent avoir sur leur projet, c'est à eux, c'est eux qui vont vivre ça. Par contre, nous, ce que nous demandons, c'est d'avoir des liens piétonniers, oui, qui communiquent du nord au sud, il n'y a pas de problème, mais pour les automobiles, qu'on cesse de faire toujours des boulevards pour que les gens puissent continuellement... et ça devient trop achalandé.

3200

3205

Nos infrastructures actuelles, chez nous à Anjou, n'ont pas été faites pour le volume d'automobiles que nous avons aujourd'hui. C'est pour ça... allons avec Bourget à l'est complètement, donnez-leur l'accès qu'il leur faut, on est hors résidentiel, d'aucune façon ça va nuire, d'aucune façon on va se retrouver avec des véhicules lourds dans le résidentiel, les bruits et ces choses-là. Pour nous, c'est très important.

3210

J'ai pas mal fait le tour, je ne sais pas s'il y a autre chose, Monsieur Généreux ? Est-ce qu'il y a quelque chose que j'ai oublié ?

M. ROBERT GÉNÉREUX :

3215

Le point, comme disait monsieur Miranda, où on l'a scindé en 2 le projet, c'est lorsque l'équipe interne a assisté aux premières réunions. Les gens du secteur se plaignaient énormément de la circulation ou de l'augmentation du volume. Donc, nous à l'interne avec notre consultant, on a essayé de voir... nous aussi, la crainte qu'on avait, c'est que ces gens-là se draineraient sur Yves-Prévost et les rues avoisinantes, comment on pouvait faire pour garder la basse densité ensemble et la haute densité un peu à part.

3220

3225

Donc, la deuxième ouverture, comme disait monsieur Miranda, c'est à l'effet de ne pas enclaver le grand secteur, au moins d'avoir une bretelle pour que les gens aient deux accès, deux sorties, et laisser la basse densité ensemble. On trouvait que de la façon que c'est présenté, le secteur est beaucoup plus homogène de cette façon-là et respecte les densités de part et d'autre. Et on ne commente pas non plus le projet dans son ensemble, nous, il nous convient.

3230

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

3235

Votre position est très claire, vous êtes respectueux des décisions qui devront être prises dans l'arrondissement, Mercier-Hochalaga-Maisonnette, puis je pense que tout le monde apprécie le fait que Anjou, qui est un voisin naturel, physique, prenne la peine de regarder le projet et de la commenter. Merci beaucoup, c'est fort apprécié. Et puis tout le monde est bien conscient que la décision ne vous reviendra pas, mais ce sont des éléments très importants.

3240

3245

La proposition de scinder en 2 finalement, si je comprends bien, c'est une question que j'ai posée à plusieurs personnes, c'est que les liens véhiculaires avec Anjou, il y a les deux positions, les gens qui disent : Ouvrez parce qu'on est en train d'étouffer, on n'est plus capable, tout est en cul de sac de part et d'autre. Moi, j'ai suivi un autobus à la limite d'Anjou et de Mercier-Hochalaga-Maisonnette un dimanche, je n'ai jamais compris son circuit. Il y en a d'autres qui disent : N'ouvrez pas, sinon ça va être pare-chocs à pare-chocs pendant les heures de pointe, puis on ne pourra plus vivre. Ça fait que, entre les deux... Puis vous semblez arriver ici avec quelque chose qui fait en sorte qu'on ouvre pour des quartiers qui ont une typologie semblable et puis qu'on fait un patron de circulation plus autonome pour l'autre partie du site. Est-ce que j'ai bien compris votre proposition ?

3250

M. LUIS MIRANDA :

3255 Quand vous parlez du circuit d'autobus, effectivement le milieu urbain d'Anjou, de la façon qu'Anjou a été développée, c'est une ville qui a commencé son développement au début des années 60, le gros du développement d'Anjou. C'est une ville qui avait été incorporée en 56 seulement. Il y avait Azilda, Baldwin, c'est à peu près les... et Dés Ormeaux, les trois seules rues qu'il y avait là qui étaient nord-sud.

3260 Et c'est certain que les gens dans le temps avec la venue de la 25, tout ça, le développement s'est fait là, la 25 qui a été en 67 en réalité, quand on a fait le pont-tunnel et ces choses-là, et c'est certain qu'ils ont fait des choix à ce que les rues soient vraiment des rues locales, que ce soit des rues à connotation locale. C'est pour ça que je vous dis que le boulevard Yves-Prévost, on l'appelle boulevard, oui, il y a un gros mail central avec des gros arbres dessus, mais il y a seulement une voie de circulation et non deux. Il y a une voie de stationnement, oui, plus une voie de circulation. C'est certain que c'était un choix.

3265 Les circuits d'autobus pour couvrir tout ça, c'est certain maintenant qu'ils doivent faire un certain cheminement un peu comme ils font aussi dans le parc d'affaires. Ce n'est pas seulement chez nous, comme ils font dans tous les parcs d'affaires, comme ils font à Ville St-Laurent. Ce ne sont pas des liens routiers comme on voit, le boulevard St-Laurent où on prend la 55 d'en bas complètement jusqu'à Gouin. On ne voit pas ça chez nous ben ben. C'est beaucoup plus petit, c'est un territoire de 13 kilomètres carrés seulement. Alors, c'est beaucoup plus petit, il ne faut pas oublier ça.

3275 Et c'est certain, les infrastructures routières que nous avons actuellement ne peuvent pas accommoder l'augmentation véhiculaire qu'on propose. C'est ça qui est le gros enjeu. On ne peut pas régler un problème en en créant un autre. Il faut s'assurer qu'on fait ça d'une façon harmonieuse et c'est pour ça, oui, on parle de développement de l'est, on parle de transport en commun. Écoutez, la masse critique est au sud, on est près du métro, les services sont là, que ce soit pour les aînés, ces choses-là, les services sont plus sur Sherbrooke. Je pense que c'est le lien le plus logique actuellement.

3285 On préconise de plus en plus des pistes cyclables, on préconise l'ouverture... parce que nous avons une piste cyclable, nous, le parc linéaire Jean-Després, qui est approximativement... cette piste-là pour nous au nord-sud, elle a à peu près 2 kilomètres, on préconise qu'elle devrait raccorder avec le site Contrecoeur et aller jusqu'à la rue Notre-Dame d'une façon quelconque. C'était déjà prévu par Georges V aussi. C'est certain qu'encore là, il ne faut pas amener les camions lourds sur Georges V parce que... On élimine. On parle de climat aujourd'hui, on parle qu'il faut de plus en plus penser à l'environnement, c'est pour ça qu'il y a des gestes comme ça qui doivent être pris.

3290 Si on veut faciliter seulement l'automobile, je suis un pour le pont de la 25 ; pas nécessairement pour amener plus de véhicules automobiles, pour le transport de la marchandise. On est une ville industrielle, on le sait que l'économie doit rouler. Je suis pour

3295 le pont de la 25 surtout pour le transport des marchandises et pour le transport en commun sur le pont de la 25.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

3300 J'ai cru comprendre de votre intervention que l'aménagement d'un corridor de transport collectif à l'est d'Anjou...

M. LUIS MIRANDA :

3305 À l'ouest. Oui.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

3310 À l'est du territoire sur Anjou, mais dans la portion est, n'est pas vraiment considéré par l'arrondissement. Pouvez-vous expliciter un peu ? Êtes-vous au courant de la position du Plan des transports avec un axe de transport de collectif par Contrecoeur, puis là, on ne sait pas où ça passe dans Anjou, mais on a l'impression que ça pourrait être dans le futur parc.

M. LUIS MIRANDA :

3315 Exactement. Ça passerait dans le futur parc. C'est pour ça, je pourrais vous dire, c'est à l'article 2.5 si je ne me trompe pas du Plan de transport qui a été déposé il y a une semaine ou deux. Il est là, oui, il passerait dans le futur parc. Encore là, pourquoi ? On se demande pourquoi ? Ce transport en commun, cette ligne de transport va être vraiment pour amener les gens de Rivière-des-Prairies vers le métro. Pourquoi les amener... Les
3320 inconvénients du bruit que ça amène habituellement, écoutez, je pense que ce serait illogique de l'avoir près de chez nous.

3325 Nous le vivons actuellement, nous avons un garage de la STM chez nous, nous vivons ce que c'est que d'avoir... Je demeure au coin... je demeurais plutôt au coin de Châteauneuf et de la Devinière, j'ai 5 circuits d'autobus qui passent sur Châteauneuf dont des métrobus, 3 circuits qui sont des métrobus pour Rivière-des-Prairies. Ça fait qu'aux heures de pointe, j'ai un autobus aux 2 minutes qui passent. Ça fait que c'est pour ça et je peux vous dire ce que c'est, je le vis régulièrement. Je peux vous dire ce que c'est que d'entendre des autobus d'une façon régulière.

3330

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

3335 Je comprends ce que vous dites. Mais moi je comprenais dans la proposition qu'on essayait d'offrir une meilleure desserte en transport en commun justement pour Anjou et Mercier-Est aussi ?

M. LUIS MIRANDA :

3340 S'il n'y a pas de lien routier, comment... Vous allez dire aux gens «L'hiver, vous allez traverser un parc linéaire qui est le parc Jean-Després.» Vous passez à l'est d'Anjou ? Vous allez dire aux gens «Vous allez aller vers l'est pour prendre l'autobus pour revenir vers l'ouest. » Nous savons très bien que la majorité des gens s'en vont vers le centre-ville ; on va vers l'ouest et non vers l'est. Ça fait qu'on dirait aux gens «Vous allez traverser un parc en hiver, tempête, la pluie, tout ce qui s'ensuit, pour aller prendre l'autobus à l'est», mais par un parc linéaire qui est existant actuellement. Il n'y a pas de lien routier là, il n'y a pas de lien routier. C'est une rue, la rue Jean-Després est une rue qui est construite pleine. Il y a des maisons... à moins qu'on veuille exproprier des maisons, puis qu'on commence à démolir des maisons pour faire des passages.

3350 Il faut être logique. C'est pour ça que quand on me dit que ce serait pour desservir Anjou, je m'excuse, je ne penserais pas parce qu'il n'y en a pas de lien. Le parc Jean-Després dans sa largeur, si je ne me trompe pas, a à peu près 300 pieds, 350 pieds de largeur ?

3355 **M. ROBERT GÉNÉREUX :**

Oui.

3360 **M. LUIS MIRANDA :**

3365 350 pieds de largeur. On peut dire ça, ce n'est pas beaucoup 350 pieds, mais c'est beaucoup quand on le marche durant une tempête de neige ou de la pluie, c'est beaucoup. C'est beaucoup. C'est pour ça que non, ça ne nous servira pas et on l'a, je vous le dis, Châteauneuf, je le vis, j'ai 3 métrobus qui passent, qui viennent de Rivière-des-Prairies, qui n'embarquent pas un seul citoyen. J'ai des gens des fois qui sont au coin de Roi-René et Châteauneuf, ils attendent soit la 28 ou la 85 et il y a des métrobus qui passent, mais ce n'est pas un arrêt qui est reconnu et il s'en va directement... puis il y a de la place dans l'autobus, mais les gens restent là à attendre. La possibilité est déjà là pour nous donner du service.

3370

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Monsieur Moreau ?

3375 **M. ROBERT GÉNÉREUX :**

3380 Juste un instant, Madame la présidente. Tantôt vous avez émis un commentaire à l'effet que l'équipe du site, service d'infrastructure, aurait émis une note à l'effet que le boulevard Bourget selon le Plan de transport était modifié. Je peux vous dire qu'on a été surpris en arrière, parce que nous on n'a jamais eu cette information-là et on a fait partie, l'équipe interne, de plusieurs comités. On est toujours sous le coup du Plan de transport tel que déposé et les commentaires que vous avez formulés tantôt, on les a pris en note parce que personne ne nous a informés de ça. C'est la raison pour laquelle on ne parle pas de l'autobus ou du transport collectif à Anjou parce que personne ne nous a levé la main là-dessus. Et la première fois qu'on en entendait parler, c'est lorsque vous l'avez mentionné tantôt.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

3390 Bien, ça fait beaucoup de surpris parce qu'il y a eu beaucoup de surprises en matière d'information et puis c'est suite à la période du mois de mai où on a demandé des précisions à la Ville. Parce que la SHDM disait nn, on s'est entendu, le boulevard ne passera pas à l'ouest de la carrière. Là, on a demandé des précisions, puis dans la foulée du dépôt du Plan de transport, puis l'annonce des consultations publiques, on a eu cette information-là, puis on va vous donner le numéro du document sur internet.

M. LUIS MIRANDA :

À Anjou, nous avons passé une résolution justement sur ce sujet-là et nous avons l'intention d'aller aux audiences publiques justement pour le Plan de transport sur ce sujet.

3400 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Monsieur Moreau ?

M. ANTOINE MOREAU:

3405 Par rapport au parc dont vous parlez qui serait en continuité avec celui qui est déjà prévu dans le projet Contrecoeur, où en est rendu ce parc et quelle espèce de parc ça va être ? Pour enfants ? Il va y avoir des installations ? Qu'est-ce que c'est ?

M. LUIS MIRANDA :

3410 C'est certain, écoutez bien, nous, le parc linéaire Jean-Després, c'est la continuité du parc linéaire Jean-Després. Il y a une partie que c'est un petit boisé, un petit boisé un peu plus grand qu'ici, que la salle ici même, que nous avons préservé suite à la demande des citoyens. Au sud de ça, c'est là qu'il y a le 800 000 pieds carrés approximativement qui s'ajouterait à ça. Dans le parc linéaire Jean-Després, il y a une piste cyclable, il y a des bancs ici et là pour que les gens puissent aller marcher, prendre une marche et relaxer. Il n'y a pas de jeux. Il n'y a pas de jeux. C'est une zone tampon. C'est une aire de repos, c'est une aire naturelle.

3420 Ce que nous proposons, nous, dans le 800 000 pieds carrés, c'est une aire naturelle, laissons la nature, laissons les arbres, puis s'il y a à avoir des sentiers minimes, un peu comme le parc ici à côté où vous êtes arrivé tantôt, le parc Thomas-Chapais, un peu similaire à ça. Quelque chose où... ce n'est pas un parc. Ce serait mal vu de commencer à aménager un paquet d'équipements là, on est sur le bord d'un trou pratiquement si on veut aussi. Ça fait que c'est pour ça que ça fait une belle opportunité de faire un espace vert, de la végétation pour respirer, pour respirer un peu dans l'est.

3425 **M. ANTOINE MOREAU:**

Parfait.

3430

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Madame Gold ?

3435 **MME JUDY GOLD:**

Bonsoir. Depuis le début des audiences, les riverains du site qui habitent Mercier-Est évidemment, nous ont fait part de la pénurie d'équipements communautaires et sportifs dans le secteur du projet à l'étude. Alors, quels équipements de l'arrondissement Anjou sont situés à proximité du site Contrecoeur ? C'est ma première question.

3440

La deuxième question : Est-ce qu'il y a des modalités d'accès aux équipements collectifs pour un résident d'un arrondissement voisin ?

3445 **M. LUIS MIRANDA :**

3445

Comme vous le savez, depuis les fusions municipales, tout équipement sur le territoire angevin ou de Mercier, on partage tous les équipements. Nous à côté, l'équipement sportif le plus près, c'est l'aréna Chaumont, que nous appelons l'aréna Chaumont. Nous n'avons pas de restriction à dire, on n'amène pas les gens de Mercier là.

3450

Les restrictions sont plus au niveau des associations de soccer qui eux ont leurs critères, leur territoire si on veut où ils peuvent recruter des jeunes. C'est clair qu'on a des cas où nous avons des jeunes qui sont l'autre côté de la rue de l'aréna Chaumont qui sont dans Mercier, mais ne sont pas dans ce qu'on appelle la région Bourassa et ne peuvent pas aller là, mais ça, c'est des critères... c'est plus au niveau... ce n'est pas nous au niveau politique.

3455

Au niveau politique, au niveau administratif, autant mes gens vont aussi à la Maison de la culture dans Mercier sur Hochelaga pour certaines activités. J'ai eu une école cette année, une école d'Anjou qui a fait sa fin d'année à la Maison de la culture, un spectacle. Nous partageons déjà les équipements. Anjou est un arrondissement qui... nous n'avons pas

3460

de centre communautaire, de centre récréatif. C'est une jeune ville comme je le disais tantôt, c'est un jeune arrondissement, c'est un arrondissement qui était en développement.

3465 Nous prévoyons faire un jour un centre communautaire, notre bibliothèque dessert, qui est pas loin aussi de Mercier, je pense que c'est une des bibliothèques qui est assez... parce que notre achalandage a augmenté considérablement, on dessert une partie de la population de Mercier, mais pas nécessairement du site Contrecoeur.

MME JUDY GOLD:

3470

Puis il n'y a pas de frais supplémentaires pour un résident de Mercier-Est ?

M. LUIS MIRANDA :

3475

Non.

MME JUDY GOLD:

3480

D'accord. J'ai une question sur le lien entre Mercier-Est et Anjou. C'est plutôt une curiosité. Historiquement, comment c'est arrivé que la trame de rues entre Anjou et Mercier-Est, juste à l'ouest du projet du site Contrecoeur n'a pas été coordonnée ? Par exemple, la rue Paul-Pau se termine en cul de sac à quelques mètres de la rue Chaumont, je suis allée voir aujourd'hui en venant ici, et elle est séparée par un trottoir et une clôture.

3485

M. LUIS MIRANDA :

3490

Oui, mais ce n'est pas nous, c'est Mercier. Ce n'est pas nous. Notre secteur Anjou avait été déjà développé avant. C'est le vieux secteur d'Anjou, Place Chaumont, c'est le vieux Anjou. C'était déjà là avant la rue Paul-Pau. C'est des choix que les gens ont faits dans le temps, je ne peux pas vous dire pourquoi les gens de Montréal dans le temps ont décidé de tout simplement fermer comme ça en cul de sac. C'est un choix de développement, je ne pourrais pas vous dire. Je ne sais pas si monsieur Généreux a la réponse, mais... Lui non plus. C'est pour ça que même actuellement, nous regardons la rue Rondeau qui serait la rue qui est juste... la dernière rue dans le nord à l'extrémité ouest et c'est la rue Rondeau. On est d'accord qu'elle ouvre, qu'il y ait un lien routier.

3495

3500

Oui, parce que dans le passé, même nous, on a demandé que ce soit ouvert. On a toujours demandé que ce soit ouvert et on a eu plusieurs refus. Parce que pour nous, la Place Chaumont, c'est une petite rue commerciale, petite épicerie, dépanneur, petit restaurant, rien de gros, et pour nous, on a toujours dit que ça amènerait de l'eau au moulin comme on dit.

MME JUDY GOLD:

De la clientèle.

3505

M. LUIS MIRANDA :

C'était des choix du temps. Je ne pourrais pas vous dire pourquoi.

3510

MME JUDY GOLD:

Merci.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

3515

Est-ce que vous avez des commentaires sur le potentiel commercial de la zone qui est identifiée à ces fins-là sur le site Contrecoeur ?

M. LUIS MIRANDA :

3520

Écoutez, encore là, je le dis bien, je pense que... J'ai mes propres opinions, oui, mais je pense que c'est aux gens du secteur à vraiment déterminer. C'est certain que quelqu'un qui a une pizzeria ne voudrait pas qu'une autre pizzeria ouvre de l'autre côté de la rue ; il y a toujours ce problème-là qui se produit. Maintenant, est-ce que ça va vraiment servir la population ou pas ? Je ne le sais pas.

3525

C'est clair que d'avoir des dépanneurs au nord au lieu que la personne âgée soit obligée de traverser la rue pour aller acheter sa pinte de lait. Moi, ma mère, elle a 82 ans et elle sort à tous les jours acheter sa nourriture, à tous tous les jours à pied, et c'est certain que lui dire «Tu vas traverser la rue Sherbrooke pour aller acheter ta pinte de lait», je n'aimerais pas beaucoup ça. Par contre, qu'elle puisse rester dans son secteur, puis je crois que c'est un besoin aussi. Écoutez, nous sommes dans un marché, dans un monde de libre entreprise et je crois que la compétition, c'est juste bon aussi.

3530

Mais c'est aux gens de Mercier à déterminer s'ils veulent effectivement avoir ça ou pas et on va vivre avec leur décision.

3535

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Vous avez dit que le parc linéaire dont j'oublie déjà le nom...

3540

M. LUIS MIRANDA :

Jean-Desprez.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

3545

Jean-Desprez, fait 300 pieds de large ?

M. LUIS MIRANDA :

3550

350, oui.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

3555

Mettons 100, 120 mètres ce qui est à peu près la largeur de la zone tampon qui est proposée dans le cas du projet Contrecoeur. C'est-à-dire qu'il y aurait vraiment une continuité physicospatiale dans la bande tampon.

L'expérience à Anjou, est-ce qu'une bande de 150 mètres par rapport à la carrière, c'est suffisant en considérant l'exploitation de la carrière puis le zonage résidentiel ?

3560

M. LUIS MIRANDA :

Écoutez, c'était suffisant dans le temps que la carrière exploitait seulement au sud. Maintenant qu'ils sont au nord, je vous l'ai dit au début, je sens les vibrations, très rarement, mais à l'occasion, ça dépend des veines quand ils font le dynamitage, on entend le grondement à l'hôtel de ville. L'hôtel de ville est sur la 25, il est sur la voie de service de la 25, il est assez loin. C'est un espace physique qui est intéressant. Nous, on a planté beaucoup d'arbres sur ce site, ce parc linéaire.

3565

3570

On a planté plus de 1 000 arbres pour faire vraiment un écran tampon. On a mis un système d'irrigation pour pas juste dire qu'on plante des arbres et que les arbres vont mourir parce qu'il n'y a pas d'eau ; on a mis un système d'irrigation pour que les arbres puissent prendre vie, puissent continuer à vivre.

3575

Écoutez, c'est une zone à mon sens qui peut être adéquate tant et aussi longtemps que le dynamitage de la carrière n'est pas trop répétitif. C'est certain, la carrière, le dynamitage, c'est plus souvent la crainte quand on sent la vibration : on se demande : Ma maison va-tu casser ? Elle va-tu craquer ? Parce que, autre que d'entendre le grondement et la vibration un petit peu, le problème n'est pas là. Moi, la carrière, elle est plus problématique, ce n'est pas le dynamitage, c'est l'exploitation quand ils concassent, c'est la poussière, tout ça. C'est clair, monsieur Thibodeau le disait tantôt, la carrière, elle a cette vocation aujourd'hui, ici, il y a maintenant beaucoup d'années qu'elle est là. Moi, j'étais sous l'impression qu'il lui restait encore 35 ans ; ça, c'est il y a 10 ans, qu'il lui restait 35 ans d'opération et là, on me dit 50 et plus. Bon, je suis surpris.

3580

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

3585

Ils ont reculé l'odomètre.

M. LUIS MIRANDA :

3590 Oui, effectivement. C'est certain que... Ma crainte, c'est toujours... une carrière
comme ça, plus le trou est gros, plus il va prendre de temps à remplir, et qu'est-ce qu'on va
mettre dedans ? Un jour, c'est clair, je n'y serai pas, mes enfants vont y être par exemple,
mon petit-fils va y être peut-être. Ça fait que c'est certain que c'est à ça aussi qu'il faut
penser.

3595

L'Est, nous sommes habitués un peu peut-être à cohabiter avec l'industriel. Les
raffineries, on le sait dans l'Est qu'à l'occasion, 5, 6 fois par année, on a les odeurs. Les vents
dominants viennent de l'ouest vers l'est, mais occasionnellement quand on a une tempête,
c'est le contraire ; on a les odeurs à l'occasion. On a les odeurs à l'occasion de l'usine
3600 d'épuration. C'est rare, mais ça arrive. Des fois, on a les odeurs de l'usine d'épuration. Ce
n'est pas juste la carrière, il y a un paquet de facteurs.

C'est certain que quelqu'un qui vient s'établir là doit être conscient et on doit les sensibiliser
vraiment que oui, il y a des choses qu'on peut faire. C'est clair qu'on ne permettra pas... on
peut prendre l'exemple de la carrière Miron dans le temps, on construisait l'autre côté de la
rue ; c'est des choses qu'on ne peut plus faire maintenant. Une zone tampon est très
importante. 350 pieds, est-ce que c'est suffisant ? Pour nous, ça semblait être suffisant. Mes
gens sont satisfaits. Quand on l'a fait, mes gens sont satisfaits. On n'a pas trop de
répercussion actuellement à part, comme je vous dis, la journée que le dynamitage est trop
3605 fort.

3610

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Dans votre mémoire, vous parlez du Golf Métropolitain temporaire et du Bois d'Anjou.
3615 Pourquoi le Golf Métropolitain... là, je sais qu'on est en dehors du projet, c'est un peu par
curiosité, mais on a parlé de la trame verte de l'Est tout à l'heure. On parle avec le parc
linéaire Jean-Desprez et celui sur le site de Contrecoeur d'une continuité nord-sud jusqu'au
fleuve, d'une rivière à l'autre finalement.

C'est un peu l'objet de ma question pour avoir une meilleure compréhension. Qu'est-ce qui
3620 arrive de cette grande zone verte qu'est le Golf Métropolitain et le Bois d'Anjou qui a été
acquis par la CUM, je pense, qui fait partie des parcs-nature...

M. LUIS MIRANDA :

3625 Exact.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

...mais qui n'est pas encore aménagé ?

3630

M. LUIS MIRANDA :

On va commencer par le golf. Ce n'est pas le golf au complet. Le golf, il ne faut pas oublier, un golf, un terrain de golf, c'est approximativement 9 millions de pieds carrés le terrain de golf au complet. Il y a un terrain championnat qu'on appelle, un normal, un terrain normal

3635

type championnat, 7 200 verges. Et vous avez un exécutif, un *Par 3*, dans les termes, et c'est le *Par 3* qui lui avait été fait... c'est une zone alentour, la zone sud du golf actuel. C'est lui qui est prévu pour développement un jour. Ç'avait été fait d'une façon temporaire cette partie-là, mais le restant au nord, il y a même un 9 trous qui est la propriété de l'arrondissement. C'est privé, mais il y a un 9 trous qui est propriété de l'arrondissement qui va revenir à la ville dans 40 ans, qui est adjacent au boisé.

3640

Le boisé, dans le passé de la CUM, nous, Anjou, on avait déjà fait des propositions d'aménagement, mais d'aménagement léger. Encore là, c'est un parc-nature. C'était de faire un petit sentier d'interprétation de la nature. Il y a une mini-érablière là-dedans, on aurait pu, bon, monter une petite érablière pour... c'était ça qu'on voulait faire, pour amener les écoles, les gens, leur dire, regarde, c'est ça une érablière. C'est comme ça que ça fonctionne.

3645

C'est à peu près ça qu'on peut faire là. C'est un poumon. La vocation qu'on veut garder du parc, c'est vraiment dire «On garde ça vert.»

3650

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Merci beaucoup.

3655

M. ROBERT GÉNÉREUX :

Madame la présidente...

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

3660

Oui ?

M. ROBERT GÉNÉREUX :

3665

Au niveau de la carrière, tantôt on parlait de sa vocation future. Anjou, au plan d'urbanisme, nous avons soumis au conseil municipal comme zonage «carrière» parce qu'on entendait parler à gauche et à droite que ça pourrait servir de site d'enfouissement un jour. Nous, le plan d'urbanisme prévoit que c'est une carrière. C'est sûr que le Conseil municipal de Montréal pourrait de son propre chef prendre une décision autre, mais nous, on ne peut

3670 pas faire autre chose en ce moment que carrière. Donc, ça ne pourrait pas être converti en
autre chose tant que le Conseil municipal, ne fait pas un amendement au plan d'urbanisme.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

3675 C'est difficile des fois de concilier parce qu'on est dans une ville, deux
arrondissements. Dans les documents que vous avez soumis ou sur les documents
disponibles sur les sites internet, on voit qu'il y a une partie de la carrière *Lafarge* qui est à
Anjou, mais je ne sais pas s'il y a une partie qui est exploitable, exploitée ou dont l'exploitation
est terminée ?

3680

M. LUIS MIRANDA :

3685 Elle est exploitée actuellement, c'est la partie nord. C'est ce que je vous disais, c'est
la partie nord qui est exploitée présentement.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Qui est dans Anjou ?

3690

M. LUIS MIRANDA :

3695 Dans Anjou, oui. Actuellement, ils sont en train d'exploiter dans la partie angevine.
C'est certain que tout changement encore là, la carrière, je ne crois pas même que le conseil
de Montréal pourrait renouveler une licence pour la carrière s'il y avait un problème. Ça
relève, je crois, plus du ministère de l'Environnement.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

3700 Le permis d'exploitation avait été émis par la CUM à l'époque en 99.

M. LUIS MIRANDA :

À la CUM, oui ? D'abord, c'est ça.

3705

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Ça prend aussi des autorisations du ministère, j'imagine.

3710 **M. LUIS MIRANDA :**

3715 Du ministère, c'est ça. Ça fait que c'est certain que nous actuellement, ils sont en train de dynamiter parce que la partie angevine, ils sont plus hauts, ça fait qu'ils descendent le trou. Ils ne peuvent pas faire le tour, ils élargissent le trou et après ça, ils ont vers le bas. Ils sont actuellement en train d'élargir le trou ni plus ni moins, c'est pour ça qu'ils sont en exploitation dans la partie angevine.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

3720 Et ils sont là pour combien d'années ?

M. LUIS MIRANDA :

3725 Écoutez, aujourd'hui, c'est pour ça peut-être que monsieur Thibodeau quand il parle de 50, 100 ans, il n'a pas tout à fait tort. Aujourd'hui, on recycle de plus en plus. Avant, on démolissait une route, on envoyait ça dans un site d'enfouissement ; aujourd'hui, ils recyclent la pierre et on utilise cette pierre pour faire du remblai. Ça fait que je crois qu'il sort moins de pierre propre qu'on appelle qu'avant. Ça fait qu'à cause du recyclage, je crois que c'est ça qui a ralenti un peu ou qui a prolongé la durée de vie de la carrière.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

3735 Il y a plusieurs résidents qui nous ont dit que les heures d'exploitation prévues au permis d'exploitation délivré par la CUM en 99 n'étaient pas celles qu'eux-mêmes observaient comme voisins du site. Est-ce que vous avez des plaintes du côté d'Anjou par rapport aux opérations nocturnes ?

3740 **M. LUIS MIRANDA :**

3745 Oui. Écoutez, nous avons eu des plaintes, c'était plus au niveau du dynamitage que les gens disaient que c'était trop fort, qu'ils dépassaient les normes. Anjou, on a procédé, il y a maintenant quelques années, je ne me souviens pas exactement quand, on a procédé à l'installation d'un sismographe clandestin, sans que la carrière le sache, dans des résidences de personnes pour voir effectivement s'ils respectaient les normes. Dans tous les cas, ils respectaient les normes.

3750 Les résidents, les citoyens, quand on leur montrait les chiffres, on leur montrait ça : Ah, la carrière, ils ont fait attention. Ils savaient que vous aviez installé le sismographe. Personne ne le savait autre que nous ; on avait pris notre propre firme de consultants quand on avait fait ça. C'est certain qu'il y a toujours cette optique-là quand on n'est pas satisfait.

3755 La carrière, c'est un désagrément. C'est clair que c'est un désagrément. Moi, je ne vis pas à côté. Quelqu'un qui vit à côté, c'est certain qu'il doit être... Est-ce que la carrière dépasserait ses heures ? Je ne croirais pas. Je ne croirais pas. Je crois qu'ils doivent être assez responsables quand même et surtout, comme je vous ai dit, qu'ils n'ont plus le besoin d'aller aussi rapidement qu'avant comme je vous dis avec le recyclage maintenant du concassé. D'après moi, ils ne doivent plus rouler...

3760 J'ai vu cette carrière-là, moi, ça fait 30 ans que je suis à Anjou, et j'ai vu une période où cette carrière-là, il y avait un camion qui sortait un après l'autre, justement à Bourget, au viaduc Bourget, la sortie est là, ou à Sherbrooke et, écoutez, c'était un derrière l'autre les camions. Aujourd'hui, tu en vois un de temps à autre. L'exploitation n'est plus la même.

3765 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

C'est une information qui est fort appréciée. Merci beaucoup d'être venus la partager avec nous.

3770 **M. LUIS MIRANDA :**

Merci.

3775 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

J'inviterais maintenant monsieur Bergeron. Je crois qu'on est rendu à monsieur Yoland Bergeron ? Oui, monsieur Yoland Bergeron. Bonsoir, Monsieur, et bienvenue. Alors, la parole est à vous.

3780 **M. YOLAND BERGERON :**

Alors, merci. Bonsoir à tous.

LECTURE DE SON MÉMOIRE

3785 Vous avez des questions ?

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

3790 Vous avez l'air d'être un habitué des consultations, vous, Monsieur Bergeron. Vous mettez de l'humour dans vos commentaires. Je pense que vous rejoignez des préoccupations qui ont été exprimées par d'autres, notamment sur la desserte en équipements de sport et de loisirs. J'aimerais que vous apportiez plus de précision là-dessus. Parce que ce que j'avais cru comprendre, c'est qu'au sud de Sherbrooke, en fait, il y avait

3795 une concentration de parcs de voisinage, la promenade Bellerive, peut-être d'équipements
communautaires, culturels au niveau d'Hochelaga, mais qu'au nord de Sherbrooke, dans
Mercier-Est, actuellement existant, la desserte en équipements de sport et de loisirs est
relativement faible ? Vous avez dit tantôt qu'au sud de Sherbrooke, il en manquait aussi.
Ça fait que j'aimerais vous entendre un peu là-dessus.

3800

M. YOLAND BERGERON :

Ce que je voulais surtout dire, c'est qu'au sud de Sherbrooke, comme au nord de
Sherbrooke également, lorsqu'on est à la limite, disons près de la carrière, près de la rue
Georges V, les habitations sont là, elles sont éloignées des sites qui sont existants. Il y a le
3805 parc Armand-Lavergne qui est près de l'école Armand-Lavergne, un petit jardin
communautaire Aubry, la piscine Taillon, ça commence à faire un bout. Pataugeuse...
pataugeuse... Pierre-Bernard.

Alors, disons qu'il faut... et les déplacements ne sont pas toujours faciles en transport
3810 collectif aussi dans ces milieux-là. Disons qu'il faut pédaler si on est à vélo. Au nord, on a les
piscines de Ville d'Anjou, Verdelles ou à Rondeau ou à la polyvalente d'Anjou. Côté piscine, à
Montréal-Est, il y en a une, mais on comprend que ce n'est pas super bien localisé près des
résidences qui vont être construites là.

3815 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Il n'y a personne qui a parlé des aires de jeux comme les terrains de soccer, puis de...
baseball, c'est moins populaire, on est plus dans les terrains de soccer. Comment ça se fait
que personne ne parle de ça ? Parce que les gens qui viennent n'ont pas d'enfants en âge
3820 de jouer au soccer ou parce qu'on ne joue pas au soccer dans Mercier ?

M. YOLAND BERGERON :

J'imagine que peu importe l'installation, il n'y a pas grand monde qui tienne à l'avoir
3825 près de leur résidence. Si on parle par exemple d'un parc de *skateboard*, ça peut être assez
bruyant. Si vous avez un terrain de soccer ou de baseball, vous avez des projecteurs, vous
avez des cris, tout ce qui va avec, c'est certain. Ce n'est pas toujours évident d'inclure ce
genre d'installation dans un milieu résidentiel.

Alors, peut-être que ce n'est pas vraiment les gens qui en font la demande, mais plutôt les
3830 associations sportives qui poussent sur le projet.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

C'est surprenant quand même parce que c'est des enfants qui jouent, alors, ça se
3835 termine relativement tôt le soir. C'est surprenant le commentaire que vous me faites.

M. YOLAND BERGERON :

3840 Vous avez raison. Dans le fond, c'est relativement tôt ; ça peut être assez tard quand même dans la soirée, sûrement jusqu'à 10 heures, mais, bon, ça dépend des parcs et des associations, des contrats qu'ils ont avec les associations.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Oui.

3845 **M. YOLAND BERGERON :**

Je n'ai pas d'autres choses à ajouter là-dessus.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

3850

Judy ?

MME JUDY GOLD:

3855

Je veux juste vous dire que vos idées sont très innovatrices et bien appréciées.

M. YOLAND BERGERON :

3860

Merci.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

3865

Merci, Monsieur Bergeron. J'inviterais maintenant monsieur Pierre Drouin. Alors, bienvenue, Monsieur Drouin.

M. PIERRE DROUIN :

3870

Merci. Bonjour. Je suis résident du quartier depuis 50 ans, dont 23 ans sur la rue Jacques-Porlier au coin de Tiffin. Lorsqu'on a acheté, il devait y avoir deux autres rues à l'est de Jacques-Porlier avec des résidences du même type que sur la rue actuelle. La carrière, appelez- la *Francon*, *Lafarge*, *Canada Ciment*, j'ai connu les trois, à ce moment-là avait arrêté ses opérations dans la carrière et avait transféré celles-ci à St-Constant sur la Rive-Sud, mais la pierre à St-Constant n'était pas bonne, ils sont revenus ici. C'est la raison pourquoi ils sont

3875 revenus dans le fond de la carrière.

3880 Le secteur, je le connais bien. Le site Contrecoeur, c'était un de nos terrains de jeux lorsque j'étais jeune. Avec notre forêt à l'arrière de nos résidences, nos visiteurs appelaient la rue Jacques-Porlier et Eugène-Achard «la petite banlieue en ville». Il y avait au moins 5° à 6° de différence avec l'arrière et l'avant de nos maisons l'été.

3885 Je vais vous parler de la densité. Je suis entièrement en accord avec les intervenants précédents qui trouvent inadmissible de laisser construire autant de logements sur ce site. Si on tient compte des blocs, j'ai divisé ça par bloc, le bloc A et B au nord, avec leur faible densité d'unités de logement, du bloc commercial et de la superficie du parc pour seulement 10%, quelle superficie reste-t-il pour environ 80% de la totalité des nouveaux résidents ?

3890 Lundi soir dernier, madame Diane Lemieux, notre députée, a parlé de pourcentage de logements sociaux pour l'ensemble de son comté. La paroisse St-Justin n'a pas à compenser pour le manque de ces logements pour l'ensemble des autres quartiers de son comté.

3895 Installations sportives. Des installations sportives dans St-Justin, oui, on en a. Le parc Thomas-Chapais avec sa piste de ski de fond, ses quelques jeux pour les tout-petits, ses bancs pour les adolescents pour faire leurs transactions d'achat de pot ou d'en fumer, les patinoires avec son abri des années d'avant-guerre, si vous avez passé à côté des cabanes qu'il y a sur le terrain juste à l'arrière de l'église, le toit défoncé.

3900 Pour les autres installations à l'extérieur du quartier immédiat, la piscine extérieure est à 2.45 kilomètres de chez moi, la future et fameuse piscine intérieure promise depuis au moins 30 ans est à 1.90 kilomètres, la bibliothèque est à 2.65 kilomètres. Monsieur Maranda parlait de sa bibliothèque, elle est près de la 25, je crois que c'est plus que 2.65 kilomètres. La patageuse est à un kilomètre ainsi que le bon terrain de balles. Les autres, je n'en connais pas d'autres sites. Il y a aussi une seule chose qui reste, il y a un terrain de pétanque pour les aînés dans le parc Thomas-Chapais. Les distances ont été prises à partir de chez moi au coin de Tiffin et Jacques-Porlier, et on l'a fait en vélo.

3910 On nous a transmis beaucoup de chiffres lors des présentations. J'étais présent à toutes les présentations. Moins d'une auto par logement, les parents devront parcourir au moins un kilomètre pour aller faire baigner leur enfant, leurs tout-petits à la patageuse qui est au coin du boulevard Pierre-Bernard et de Teck, et ils devront en faire un autre pour revenir. Ça va faire de l'exercice pour les parents.

3915 Espaces verts. Un des buts premiers du projet est de garder les jeunes familles à revenu modeste sur l'île. Pas d'endroits clôturés pour les jeunes enfants, jouer dans la rue, c'est sécuritaire, il n'y a pas trop de circulation selon les études de circulation qui nous ont été présentées. La Ville de Montréal n'a pas d'argent. Elle en a trouvé pour faire installer dans certains parcs du centre-ville des aires de jeux pour les toutous, les beaux chiens de ces quartiers, très bien clôturés, avec même deux entrées afin que ceux-ci puissent faire leurs

exercices. Les chiens sont-ils rendus plus importants que les enfants ? Sur ce point, j'appuie les dires de madame Picard, il n'y a pas assez de places de jeux pour les jeunes.

3920

La mixité. Lorsqu'on dit qu'une école est mixte, c'est l'ensemble des classes qui est mixte. Dans ce projet, c'est seulement le bloc D et une partie du bloc C qui sont mixtes. En 2001, j'étais à Paris ; les autorités ont commencé à faire détruire certains ghettos pour les remplacer par des immeubles mixtes. Dans le même immeuble, nous retrouvons des logements à prix raisonnable et d'autres à prix plus élevés, logements plus luxueux, ceci afin d'aider à éliminer la délinquance chez les jeunes.

3925

Depuis le début de la présentation de ce projet, j'ai l'impression que l'on veut vraiment séparer les classes de gens, les riches au nord, les pauvres au sud. Quand monsieur Maranda a présenté son graphique tout à l'heure, j'ai ri parce que... vous allez voir. Quand installerons-nous une clôture pour séparer le site en 2 ? Cela existe-t-il déjà sur l'Île de Montréal ?

3930

Pour finir, j'ajoute ceci. Il est révolu le temps où l'on pouvait dire que les gens de l'Est acceptaient tout sans rien dire, ce sont seulement des gens de la classe ouvrière. Dans l'Est, nous retrouvons des gens, des bien nantis, des moins bien, des plus scolarisés et des moins scolarisés ; nous pouvons appeler cela de la mixité. Souvenons-nous aussi du projet d'incinération, les gens du quartier ont tellement contesté que le projet fût abandonné.

3935

Et en dernier, j'ai écouté ce que monsieur Leblanc disait et je peux confirmer les dires de monsieur Leblanc en ce qui a trait au bruit, à la poussière et à beaucoup d'autres choses. Madame la présidente, je vous remercie de m'avoir permis de me prononcer sur ce projet.

3940

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

3945

Merci à vous d'être venu et d'avoir pris la peine de nous présenter vos commentaires. Vos préoccupations rejoignent pas mal celles de vos voisins. Par rapport à la présence de la carrière sur votre qualité de vie, est-ce que vous avez des choses à rajouter par rapport à ce que les autres personnes ont dit ?

3950

M. PIERRE DROUIN :

Depuis qu'ils ont coupé les arbres, moi, j'ai un système de son dans ma cour et j'ai été obligé d'augmenter le volume et le bruit de la carrière la nuit, je suis au moins à 6 mètres plus près de la carrière que monsieur Leblanc. La chambre en arrière, on est obligé de fermer les fenêtres et même faire fonctionner une *fan* pour éliminer le bruit, pour avoir un bruit toujours constant.

3955

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

3960

Judy ?

3965

MME JUDY GOLD:

Je vous pose une question qui a été posée à monsieur Leblanc plutôt ce soir. Y a-t-il quelque chose positif selon vous avec la réalisation du projet Contrecoeur ?

3970

M. PIERRE DROUIN :

Sur l'ensemble du projet ?

MME JUDY GOLD:

3975

Oui.

M. PIERRE DROUIN :

3980

Moi, depuis le début ici, je ne suis pas... je n'ai rien trouvé. De positif, il y aurait des maisons à l'arrière de chez moi. À part de ça, je ne trouve pas. Pour les gens qui vont demeurer là, ça va être tellement tassé et très peu d'espaces verts. Comment élever des enfants dans un quartier où tu ne peux pas mettre de piscine, tu ne peux pas mettre... absolument rien. Une balançoire sur le terrain. Tu ne peux pas mettre... Vous savez que les gens normalement dans un couple, les deux travaillent ; s'ils veulent s'acheter une maison, ils sont obligés de travailler tous les deux ; ils ont peu de temps pour pouvoir faire jouer leurs enfants, aller dehors avec eux, s'ils sont obligés de faire un kilomètre ou partir pour aller au parc, il ne reste plus grand temps.

3985

MME JUDY GOLD:

3990

Merci.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Monsieur Moreau ?

3995

M. ANTOINE MOREAU:

C'est une question, une curiosité. Vous nous avez dit qu'il y avait, si j'ai bien compris, une promesse qu'il n'y aurait pas plus que deux rues à l'Est ?

4000

M. PIERRE DROUIN :

C'est ce que l'on nous disait, mais ça fait 23 ans ça.

4005

M. ANTOINE MOREAU:

Oui, c'est ça, mais qui vous disait...

4010

M. PIERRE DROUIN :

Quand j'ai fait construire, qu'on a acheté, le contracteur nous a parlé de ça.

4015

M. ANTOINE MOREAU:

Pardon ?

4020

M. PIERRE DROUIN :

Le contracteur.

4025

M. ANTOINE MOREAU:

Ah, le contracteur. O.K.

4030

M. PIERRE DROUIN :

Il nous parlait de ça. Là, je ne peux pas vous dire. Il demeure à côté de chez moi celui qui m'a...

4035

M. ANTOINE MOREAU:

Non, c'était pour savoir un petit peu dans quel contexte et qui... qu'est-ce qui se passait à ce moment-là. Parfait. Vos suggestions et vos commentaires rejoignent effectivement beaucoup de ceux qu'on a reçus à date et ça donne plus d'importance à ces commentaires.

4040

M. PIERRE DROUIN :

Quand j'ai vu ce plan-là avec une division en plein milieu qui sépare, deux ouvertures, je riais. Merci, Madame.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

4045 Merci, Monsieur Drouin. Ça va terminer la soirée de ce soir. Comme je vous ai dit ce
soir, on a ouvert la séance de demain de façon à pouvoir terminer à une heure raisonnable.
Nous avons, au moment où on se parle, 4 inscriptions pour demain soir, donc, il y a de la
place. Si vous connaissez des gens qui hésitaient à venir et qui voudraient le faire, vous
pouvez leur dire, demain on a de la place pour d'autres intervenants. La soirée du 21, jeudi le
4050 21 juin, on a déjà 7 ou 8 inscriptions... 8 inscriptions pour la soirée du 21 juin. Merci. Bonne
nuit et à demain.

4055

4060

Je, soussignée, **LOUISE PHILIBERT**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNÉ:

4065

LOUISE PHILIBERT, s.o.